

**MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP)**

2026-2028

VERSION ACTUALISEE
Novembre 2025

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	11
1.1. Évolution macroéconomique internationale et nationale 2022-2024.....	11
1.1.1. Environnement économique international	11
1.1.2. Environnement économique national	13
1.2. Perspectives économiques 2025 et projections 2026–2028	16
1.2.1. Environnement économique international	16
1.2.2. Environnement économique national en 2025	16
1.2.3. Objectifs de politique économique.....	16
1.2.4. Principales hypothèses de projection	18
1.2.5. Perspectives macroéconomiques 2026-2028	18
CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES	21
2.1. Situation de l'exécution budgétaire de 2022-2024	21
2.1.1. Réalisation des recettes	21
2.1.2. Exécution des dépenses	22
2.1.3. Soldes budgétaires et financement du déficit	23
2.2. Estimations budgétaires à fin décembre 2025	24
2.2.1. Estimation des recettes	24
2.2.2. Estimation des dépenses	25
2.2.3. Soldes budgétaires et financement du déficit	26
2.3. Orientations et perspectives budgétaires 2026-2028.....	26
2.3.1. Nouvelles orientations budgétaires.....	26
2.3.1.1. Nouvelles orientations en matière de recettes	27
2.3.1.2. Nouvelles orientations en matière de dépenses.....	29
2.3.1.3. Autres orientations.....	30
2.3.2. Prévision des recettes.....	32
2.3.3. Analyse des écarts	34
2.3.4. Prévision des dépenses.....	35
2.3.5. Soldes budgétaires et financement du déficit	38
2.3.6. Ressources et charges de l'Etat.....	39
2.3.7. Analyse des écarts	40
2.4. Dynamique de la dette publique sur la période 2022-2028.....	41
2.4.1. Évolution de la dette publique sur la période 2022-2024.....	41
2.4.2. Évolution de la dette publique sur la période 2025-2028.....	43
2.4.3. Stratégie d'endettement à moyen terme 2024-2026 actualisée avec le PAF 2026	44
2.5. Principaux indicateurs macroéconomiques	45
CHAPITRE III : PRIORITES NATIONALES ET SECTORIELLES	46
3.1. Rappel des orientations de la FdR Togo 2025 et réalisations phares	46
3.2. Principales priorités des secteurs clés pour 2026	50
3.3. Programme d'investissement public (PIP) en lien avec les priorités nationales	55
3.3.1. Répartition des dépenses du PIP 2026-2028 par axe de la FdR Togo 2025 arrimé au cadrage budgétaire.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3.2. Répartition des investissements par sources de financement.....	55
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES AUTRES ENTITES DU SECTEUR PUBLIC.....	56

4.1. Situation financière des établissements publics à caractère administratif	56
4.1.1. Évolution récente du budget des EPA de 2022 à 2024.....	56
4.1.2. Perspectives	58
4.2. Situation financière des collectivités territoriales	58
4.2.1. Évolution de la situation financière des collectivités territoriales de 2022-2024 ..	58
4.2.2. Perspectives	59
4.3. Situation financière des organismes de sécurité sociale.....	62
4.3.1. Evolution de l'effectif des pensionnés de la CRT 2022-2024.....	62
4.3.2. Evolution récente de la situation financière de la CRT 2022-2024	62
4.3.3. Perspectives	63
4.4. Situation financière des entreprises publiques.....	66
4.4.1. Situation du portefeuille de l'Etat.....	66
4.4.2. Capital social cumulé et quote-part de l'Etat	66
4.4.3. Principaux chiffres des entreprises publiques de 2022 à 2024	67
4.4.4. Perspectives	68
CHAPITRE V : RISQUES BUDGETAIRES	70
5.1. Inventaire des risques budgétaires sur la période récente	70
5.2. Identification des risques budgétaires et mesures d'atténuation	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION	75
ANNEXES.....	76
ANNEXES	77
Annexe 1 : Cadrage budgétaire à moyen terme.....	77
Annexe 2 : Quelques agrégats macroéconomiques	78
Annexe 3 : Liste des collectivités territoriales.....	79
Annexe 4 : Liste des établissements publics nationaux	82
Annexe 5 : Liste des entreprises publiques.....	84

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Taux de croissance du PIB réel (en %) dans la CEDEAO de 2022 à 2024	12
Tableau 2: Evolution des réalisations des recettes de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)	22
Tableau 3: Evolution des dépenses budgétaires de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)	23
Tableau 4: Evolution de l'épargne budgétaire de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)	23
Tableau 5: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)	24
<i>Tableau 6: Evolution des ressources, des charges et du solde de trésorerie de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 7: Estimation des recettes budgétaires à fin décembre 2025 (en milliards de francs CFA)</i>	<i>25</i>
Tableau 8: Estimation des dépenses budgétaires à fin décembre 2025 (en milliards de francs CFA)	25
Tableau 9 : Niveau de déficit (en milliards de francs CFA)	26
Tableau 10 : Ressources, charges et solde de trésorerie (en milliards de francs CFA)	26
Tableau 11 : Estimation des recettes attendues des principales mesures fiscales prévues par le PMR pour 2026 (en millions de FCFA).....	34
Tableau 12 : Ecart entre les prévisions de recettes budgétaires des DPBEP 2025-2027 et 2026-2028....	34
Tableau 13: Evolution des dépenses ordinaires 2026-2028 (en milliards de francs CFA).....	37
Tableau 14: Evolution de l'épargne budgétaire 2026-2028 (en milliards de francs CFA)	38
Tableau 15: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA) .	39
Tableau 16: Projection des ressources et charges de trésorerie 2026-2028 (en milliards de francs CFA)	39
Tableau 17: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)	40
Tableau 18 : Situation des écarts entre les prévisions de dépenses budgétaires des DPBEP 2025-2027 et 2026-2028.....	40
<i>Tableau 19: Evolution de la dette publique de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 20: Evolution du stock de la dette intérieure de 2022-2024 (en milliards de francs CFA).....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 21: Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 22: Evolution de l'encours de la dette publique rapporté au PIB de 2022-2022.....</i>	<i>43</i>
Tableau 23: Principaux indicateurs macroéconomiques	45
Tableau 24 : Réalisations par projet/réforme prioritaire, ambition et axe de la FDR	46
Tableau 25: Evaluation financière initiale des projets d'investissement public (PIP) sur la période 2026-2028 (projets en cours et nouveaux projets en dons)	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 26: Evaluation financière des projets d'investissement public (PIP) sur la période 2026-2028 conformément au cadrage budgétaire	55
Tableau 27: Ecart PIP - cadrage budgétaire par sources de financement	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 28: Répartition des dépenses du PIP 2026-2028 par axe de la FDR.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 29: Répartition des dépenses du PIP 2026-2028 par source de financement	55
Tableau 30: Evolution des ressources des EPA sur la période 2022-2024 (en milliards de francs CFA) ..	57

Tableau 31: Exécution des dépenses des EPA de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)	57
Tableau 32: Projection des ressources des EPA sur la période 2025-2028 (en milliards de francs CFA) .	58
Tableau 33: Projection des dépenses des EPA de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)	58
Tableau 34 : Evolution des recettes des collectivités territoriales de 2022 à 2024 (en milliards de FCFA)	58
Tableau 35: Evolution des dépenses des collectivités territoriales de 2022-2024 (en milliards de F CFA)	59
Tableau 36: projections des ressources des collectivités territoriales de 2025-2028 (en milliards de FCFA)	60
Tableau 37: Projections des dépenses des collectivités territoriales de 2025- 2028 (en milliards de FCFA)	61
Tableau 38: Evolution des produits de la CRT de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)	62
Tableau 39: Evolution des charges de la CRT de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)	62
Tableau 40: Projection des produits de la CRT de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)	63
Tableau 41: Projection des dépenses de la CRT de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)	63
Tableau 42 : Evolution des recettes de l'INAM de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)	64
Tableau 43 : Evolution des dépenses de l'INAM de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)	64
Tableau 44 : Projection des ressources de l'INAM de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)	65
Tableau 45 : Projection des dépenses de l'INAM 2025-2028 (en milliards de FCFA)	66
Tableau 46 : Capital social cumulé et quote-part de l'Etat.....	66
Tableau 47: Chiffres clés des entreprises publiques de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)	68
Tableau 48: Evolution des dividendes encaissés par l'Etat (en milliards de francs CFA)	68
Tableau 49: Chiffres clés des entreprises publiques 2025-2028 (en milliards de francs CFA)	69
Tableau 50: Risques et mesures d'atténuation	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 51: Synthèse des risques budgétaires et des mesures d'atténuation	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : <i>Evolution du taux de croissance du PIB réel des principaux pays avancés de 2022-2024</i>	11
Figure 2 : Evolution des contributions à la croissance	13
Figure 3 : Parts relatives en pourcentage du PIB nominal	14
Figure 4 : Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde	16
Figure 5 : Contribution des éléments de l'offre à la croissance réelle	19
Figure 6 : Parts relatives en pourcentage du PIB nominal	20
Figure 7 : Trajectoire des recettes budgétaires 2022-2028.....	32
Figure 8: Evolution des dépenses budgétaires de 2022 à 2028 (en milliards de francs CFA)	35
Figure 9: Répartition des investissements en 2026 par axe de la FdR.....	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Appel public à l'épargne
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
AMU	Assurance maladie universelle
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat du Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
ASTRE	Programme d'assistance sociale transformatrice pour la résilience au Togo
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BT	Bon du trésor
BTP	Bâtiments et travaux publics
CCIT	Chambre du commerce et de l'industrie du Togo
CDB	Comités de développement à la base
CDDI	Commissariat des douanes et des droits indirects
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CEProDuC	Centre d'excellence en protection durable des cultures
CFA	Communauté financière africaine
CI	Commissariat des impôts
CIR	Cadre intégré renforcé
CNS	Conseil national de la statistique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
COMPEL	Complexe pétrolier de Lomé
CSU	Couverture santé universelle
DDPF	Direction de la dette publique et du financement
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DOFIPE	Direction des opérations financières et du portefeuille de l'Etat
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DPPD	Direction de la planification et des politiques de développement
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDITOGO	Société nationale des éditions du Togo
EDST	Enquêtes démographiques et de santé au Togo

ENT	Environnement numérique de travail
EPA	Etablissements publics à caractère administratif
EPIP	Evaluation des politiques et institutions du pays
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FAD	Fiche d'autorisation des dépenses
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Francs de la communauté financière africaine
FDR	Feuille de route gouvernementale
FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
FSRP	Programme de Résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest
GVT	Glissement vieillesse technicité
IADM	Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LONATO	Loterie nationale togolaise
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
NSCT	Nouvelle société cotonnière du Togo
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTR	Office togolais des recettes
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Projet annuel de performance
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAREC	Projet d'appui à la réforme des collèges
PARESI-UPT	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo
PASET	Projet d'assistance au secteur de l'énergie du Togo
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PIA	Plateforme industrielle d'Adéticopé
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PIDU	Projet d'infrastructure et de développement urbain
PIP	Programme d'investissements publics
PLF	Projet de loi de finances

PMADS	Projet de modernisation et de renforcement de l'administration publique pour la délivrance des services
PME	Petite et moyenne entreprise
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNG	Position nette du gouvernement
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PRIMA	Programme régional d'intégration des marchés agricoles
PROVONAT	Programme de promotion du volontariat national au Togo
PTF	Partenaires techniques et financiers
PURS	Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés
RAP	Rapport annuel de performance
SEGUCE	Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur
SNP	Système national de planification
SNPT	Société nouvelle des phosphates du Togo
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SP-EAU	Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain
SPT	Société des postes du Togo
SRT	Société de recouvrement du Togo
SSEQCU	Services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle
SSN	Système statistique national
SWEDD+	Projet régional d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique subsaharienne plus
TdE	Togolaise des Eaux
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TOGO INVEST	Togo invest corporation
TOGOCOM	Société holding togolaise des communications électroniques
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
USD	Dollar US
UTB	Union togolaise de banque
VA	Valeur ajoutée
WACA	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifiées

INTRODUCTION

La nécessité de vulgariser les outils de gestion des finances publiques auprès des décideurs, parlementaires, autres élus du peuple et citoyens introduite par la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF 2014) oblige à mettre à disposition des parties prenantes, l'information budgétaire. C'est en ce sens que la LOLF a instauré en son article 52, le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) qui définit la trajectoire des finances publiques sur le moyen terme, les orientations de la stratégie nationale en lien avec la politique de développement du gouvernement et les critères de convergence communautaire. Outil d'orientation pour une programmation et une gestion budgétaire efficace et transparente, le DPBEP permet au gouvernement de présenter les orientations de la politique budgétaire en lien avec les hypothèses économiques et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette publique pour une période de trois (3) ans.

Le DPBEP est élaboré pour renforcer la discipline macro budgétaire et constitue le document de base pour le Débat d'orientation budgétaire (DOB) entre le gouvernement et l'Assemblée nationale qui a lieu, au plus tard le 30 juin de chaque année. Il présente l'évolution de l'environnement économique qui sous-tend le cadrage macro budgétaire, les informations nécessaires pour appréhender au mieux les options stratégiques et les orientations budgétaires retenues pour réaliser les objectifs de développement économique et social du pays.

Document de référence en matière d'orientation pour l'élaboration de la loi de finances, exercice 2026, le DPBEP 2026-2028 permettra d'assurer un meilleur alignement des allocations des ressources mobilisables aux orientations stratégiques issues des politiques publiques. Il prend également en compte les engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit et s'aligne sur les priorités définies dans la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 et les engagements pris dans le cadre du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) conclu le 1^{er} mars 2024 avec le Fonds monétaire international (FMI)¹.

Le présent DPBEP est rédigé dans un contexte où l'économie mondiale connaît un ralentissement avec la persistance de la crise au moyen orient et celle entre la Russie et l'Ukraine, dont les conséquences pourraient fortement affecter l'activité économique dans son ensemble. Sur le plan national, on note la crise énergétique et la persistance des attaques terroristes dans la partie septentrionale du pays.

Toutefois, en dépit de ces chocs, le Togo, a réussi à prendre en charge les priorités et les urgences sociales incompressibles. Pour y faire face, le gouvernement a engagé des dépenses pour soutenir l'activité économique et les ménages les plus vulnérables grâce aux divers mécanismes de mobilisation de ressources tant internes qu'externes.

Globalement, le DPBEP 2026-2028 présente la trajectoire d'un renforcement de la croissance économique après les chocs enregistrés ces trois (3) dernières années. Il fixe à moyen terme, les objectifs d'équilibre budgétaire et financier, en termes de prévision du déficit résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses. Par ailleurs, il aborde les points d'ancrage de la politique économique pour les années 2026, 2027 et 2028 et prend en compte la situation financière de l'ensemble du secteur public comprenant l'administration centrale, les autres organismes publics (les établissements publics à caractère administratif, les collectivités territoriales et les organismes de

¹ Le gouvernement a conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) un accord de financement au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour 42 mois couvrant la période 2024-2027

sécurité sociale) ainsi que les entreprises publiques, conformément aux articles 52 et 55 de la LOLF 2014.

Les prévisions budgétaires sur la période 2026-2028 sont basées sur des hypothèses relatives à l'évolution de l'environnement économique et la mise en œuvre des mesures et actions ciblées pour une croissance forte et inclusive.

Ce document est structuré en cinq (5) chapitres. Le premier chapitre traite de l'évolution de l'activité économique ; le deuxième examine la situation des finances publiques ; le troisième expose les priorités et choix stratégiques en matière budgétaire ; le quatrième décrit la situation financière des autres organismes publics et ses perspectives et le cinquième analyse les risques budgétaires.

CHAPITRE I : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le présent chapitre retrace l'évolution de la situation économique récente aux plans international et national, les principaux objectifs et hypothèses de la politique économique sur les trois (3) prochaines années ainsi que les perspectives macroéconomiques attendues suite à la mise en œuvre de cette politique économique.

1.1. Évolution macroéconomique internationale et nationale 2022-2024

1.1.1. Environnement économique international²

L'activité économique mondiale continue de ralentir, sous l'effet de chocs variés survenus depuis 2019. Les effets combinés de l'épidémie de Covid-19 en Chine, du conflit entre la Russie et l'Ukraine et de la crise inflationniste, ont durci les conditions financières, mis en berne le commerce mondial et affaibli le dynamisme de l'investissement. Malgré ces chocs, l'activité économique mondiale s'avère résiliente. De ce fait, selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale est estimée à 3,3% en 2024 après une croissance de 3,8% en 2022 et 3,5% en 2023.

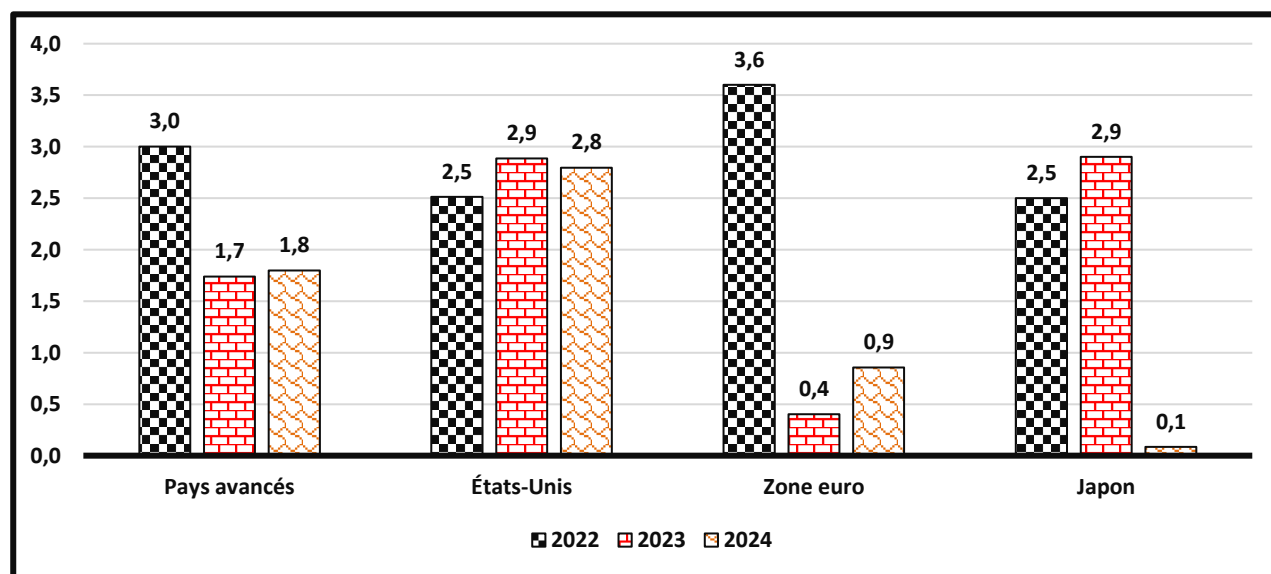
❖ Pays avancés

Dans les pays avancés, l'activité économique poursuit son ralentissement. Le taux de croissance passe de 3,0% en 2022 à 1,7% en 2023. La croissance est estimée, dans cette zone, à 1,8% en 2024.

Aux Etats-Unis, l'activité économique a progressée pour s'établir à 2,9% en 2023 contre 2,5% en 2022 et est estimée à 2,8% en 2024. Au Japon, le taux de croissance s'est établi à 1,0% en 2022, 1,2% en 2023, et est estimé à 0,1% en 2024.

Dans la Zone euro, après la hausse de 3,6% en 2022, le taux de croissance est ressorti à 0,4% en 2023 et est estimé à 0,9% en 2024.

Figure 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel des principaux pays avancés de 2022-2024



Source : DGEAE, à partir des données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2025.

² Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2025.

Pays émergents et pays en développement

- ❖ Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance est ressorti à 4,3% en 2022 et 4,7% en 2023. En 2024, la croissance, est estimée à 4,3%.
- ❖ En Chine, l'activité économique s'est ralentie en 2024 avec une croissance économique de 5,0% contre 5,4% en 2023. En 2022, cette croissance s'est établie à 3,1%.
- ❖ En Afrique subsaharienne (ASS), la reprise économique s'est soldée par un taux de croissance ressorti à 4,4% en 2022 et 3,7% en 2023. La croissance en 2024 est estimée à 4,1%.
- ❖ Dans la CEDEAO, le taux de croissance est passé de 4,6% en 2022 à 3,8% en 2023 et s'est améliorée pour s'établir à 4,7% en 2024. L'économie du Nigeria affiche une croissance de 3,3% en 2023 contre 4,3% en 2022. Cette croissance s'est établie à 4,1% en 2024. Les taux de croissance du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sont passés respectivement de 3,8%, 6,4% et 4,0% en 2022 à 3,1%, 6,5% et 4,3% en 2023 et sont estimés à 5,7%, 6,0% et 6,4% en 2024.
- ❖ Dans l'UEMOA, la dynamique de croissance s'est poursuivie dans les Etats membres en lien avec le regain d'activité dans l'ensemble des secteurs, en dépit du contexte de hausse générale des prix exacerbée par les tensions géopolitiques internationales et la persistance des crises sécuritaire et sanitaire. La croissance économique de l'Union est passée de 5,6% en 2022 à 5,1% en 2023 puis 6,3% en 2024.

Tableau 1: Taux de croissance du PIB réel (en %) dans la CEDEAO de 2022 à 2024

Pays	Réalizations		Estimations
	2022	2023	2024
CEDEAO	4,6	3,8	4,7
UEMOA	5,6	5,1	6,3
Benin	6,3	6,4	7,5
Burkina Faso	1,6	3,0	4,8
Côte d'Ivoire	6,4	6,5	6,0
Guinée-Bissau	4,6	5,2	4,8
Mali	3,5	4,7	4,7
Niger	11,9	2,4	10,3
Sénégal	4,0	4,3	6,4
Hors UEMOA			
Cap Vert	15,8	4,8	7,2
Gambie	5,5	5,0	5,3
Ghana	3,8	3,1	5,7
Guinée	4,0	6,2	6,1
Libéria	4,8	4,6	4,0
Sierra Leone	5,3	5,7	4,4
Nigeria	4,3	3,3	4,1

Source : DGEAE, à partir des données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2025.

❖ Marchés des matières premières et prix

Le marché des matières premières a été marqué en 2024 par une baisse des cours des principaux produits de base comparativement à 2023. Le cours du pétrole brut a reculé en 2024 de 2,5% après celle de 16,4% en 2023, dans un contexte des réductions de production de l'OPEP+ et du conflit au Moyen-Orient. Il s'est établi en moyenne à 81,3 dollars le baril en 2024. Concernant les cours des autres matières premières (hors combustibles), ils ont affiché une hausse de 4,2% en 2024 contre une baisse de 5,7% en 2023.

Les prix des métaux ont chuté de 2,8% en 2023, en raison de l'atonie de la demande des grandes économies, notamment de la Chine. Les prix des denrées alimentaires ont également enregistré une tendance baissière reflétant ainsi l'amélioration de l'offre pour les principales cultures.

L'inflation globale, mesurée à partir des prix à la consommation, a sensiblement baissé en 2024 à 4,0% contre 6,7% en 2023, sous l'effet de la baisse du cours de l'énergie. Elle reste supérieure à l'objectif dans la plupart des économies avancées et dans près de la moitié des pays émergents. En moyenne annuelle, elle est passée de 8,7% en 2022 à 6,7% en 2023 et est estimée à 5,9% en 2024.

1.1.2. Environnement économique national

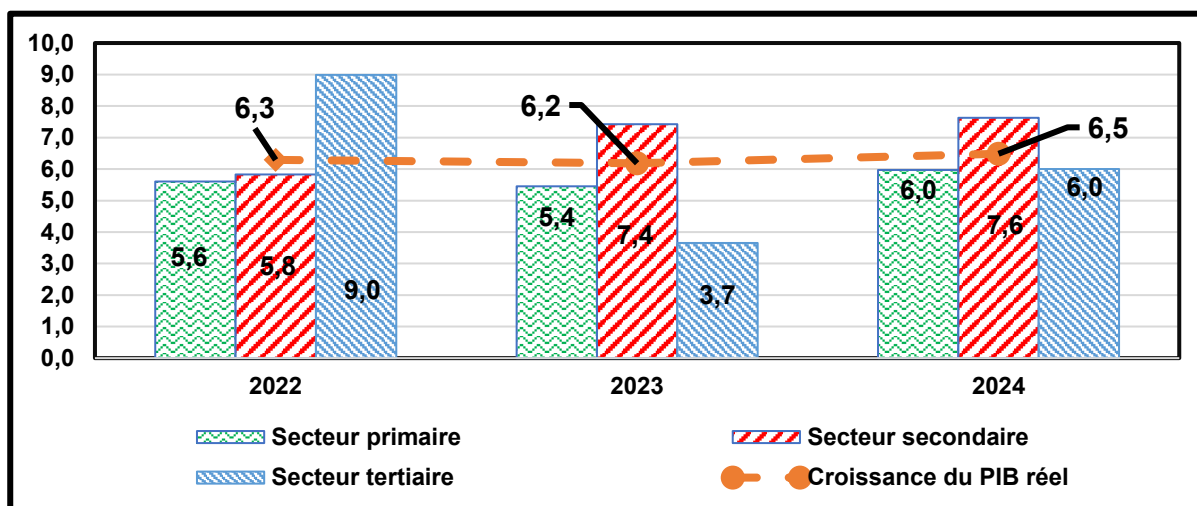
Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel, sur la période de 2022 à 2024, est de 6,3%. La croissance est estimée à 6,5% en 2024 contre 6,2% en 2023 et 6,3% en 2022. Cette croissance de l'activité est portée par tous les secteurs de l'économie. Le PIB nominal est passé de 5.393,3 milliards en 2022 à 6.458,1 milliards en 2024, soit une progression annuelle moyenne de 10,9%. Du côté de la demande, la croissance économique est essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements.

Dans le **secteur primaire**, la valeur ajoutée a progressé en moyenne de 5,7% sur la période 2022-2024, tirée essentiellement par les branches « Agriculture » (+5,2%) et « Elevage et chasse » (+8,2%). Ces branches ont progressé avec des taux de croissance respectifs de 6,2% et 5,1% en 2024 contre 5,8% et 5,4% en 2023 puis 3,5% et 14,1% en 2022. La valeur ajoutée de la branche « Sylviculture et exploitation des forêts » a progressé de 4,8% en 2024 contre 1,2% en 2023 et 4,4% en 2022. La branche « Pêche et aquaculture » est passée de 5,0% en 2023 à 6,5% en 2024. La contribution moyenne de ce secteur à la croissance du PIB réel est de 0,3 point de pourcentage sur la période de 2022 à 2024.

Le **secteur secondaire** a poursuivi sa dynamique de croissance entamée ces dernières années. La valeur ajoutée de ce secteur a progressé en moyenne de 6,8% sur la période de 2022 à 2024. Le taux de croissance est estimé à 7,4% en 2024 contre 7,2% en 2023 et 5,8% en 2022. Cette croissance observée en 2024 est soutenue, notamment, par les branches « Fabrication de produits alimentaires » (+5,1%), « Raffinage pétrolier, cokéfaction et fabrication » (+14,9%), « Construction » (+6,4%) puis « Production et distribution d'électricité et de gaz » (+16,7%). La performance au niveau de la construction serait liée essentiellement aux investissements publics en cours de réalisation dans le cadre de la réhabilitation des routes et à l'accélération de l'exécution des grands travaux d'infrastructures agricoles et de construction des pistes rurales. La contribution moyenne de ce secteur à la croissance du PIB réel est de 1,2 point de pourcentage sur la période de 2022 à 2024.

Le **secteur tertiaire** s'est également consolidé pour ressortir avec un taux de croissance de 6,1% en 2024 contre 3,8% en 2023 et 9,0% en 2022. Le dynamisme des activités du secteur sur la période sous-revue est principalement lié aux performances des « Activités immobilières » (+2,2%), de l'« Information et communication » (+16,7%), des « Transports et entreposage » (+3,3%), des « Activités d'administration publique » (+10,8%) et du « Commerce » (+7,7%).

Figure 2 : Croissance du PIB réel et de la valeur ajoutée sectorielle (en %).

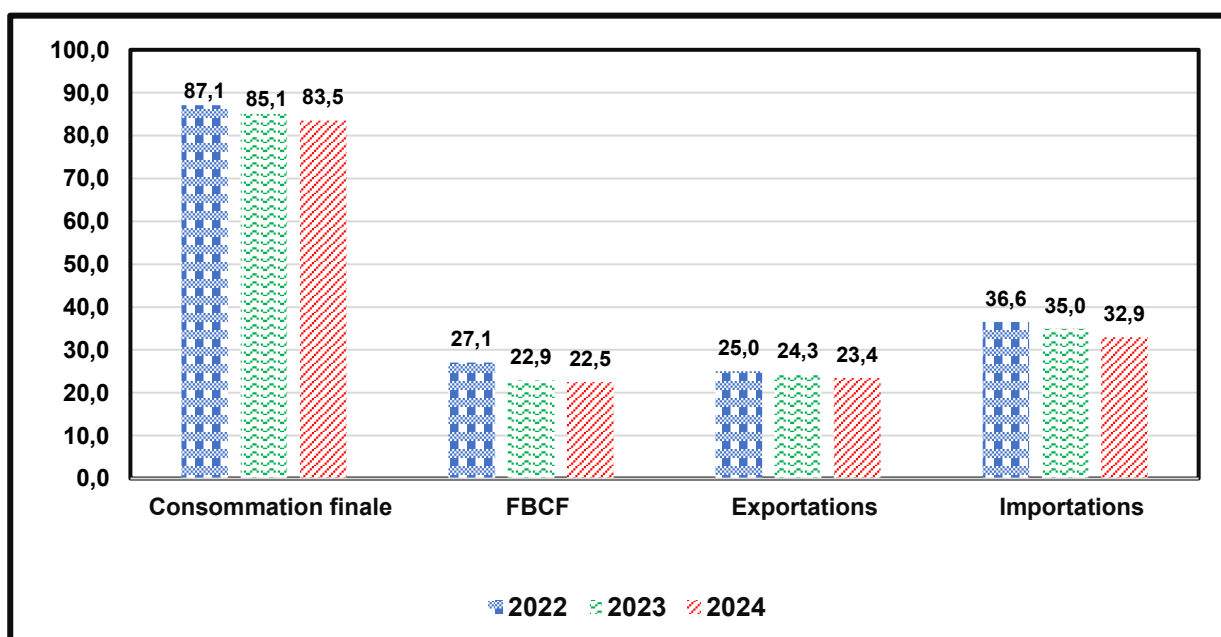


Source : DGEAE

Du côté de la demande, la croissance du PIB est portée essentiellement par la consommation finale et les investissements. La consommation finale à prix courant se conforte de 6,5% en 2024 contre 7,9% en 2023. La composante privée augmente de 5,4% après 8,7% en 2023 et représente 85,3% de la consommation totale. L'investissement à prix courant a progressé de 6,6%, sous l'effet de la hausse de la composante privée (+9,8%) et de la composante publique (+0,8%). Le taux d'investissement est ressorti à 22,5% en 2024 contre 22,9% en 2023.

Globalement, la demande intérieure a progressé de 6,5% en 2024 pour s'établir à 6.845,5 milliards. Elle est composée à 18,6% de la demande de l'Etat et représente 106,0% du PIB nominal. En 2024, le secteur extérieur a contribué positivement à la croissance du PIB réel (+0,7 point), sous l'effet d'une hausse des exportations combinée à une baisse des importations à prix constant. Les exportations nettes se chiffrent à -613,4 milliards en 2024, en baisse de 20,4 milliards par rapport à 2023.

Figure 3 : Parts relatives des principales composantes de la demande dans le PIB nominal



Source : DGEAE

❖ Inflation

Le taux d'inflation mesuré par la moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) est ressorti à 2,9% en 2024 contre 5,3% en 2023 et 7,6% en 2022. Cette évolution des prix en 2024 est tirée principalement par les prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Restaurants et hôtels » et « Articles d'habillement et chaussures » qui ont augmenté respectivement de 5,3%, 1,8% et 0,9%. En termes de contributions à l'inflation, les prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ont contribué à 1,9 point de pourcentage, tirés essentiellement par les prix des produits importés. Les produits locaux y ont contribué à 2 points de pourcentage.

❖ Balance des paiements

En 2023, la balance des paiements a enregistré un solde déficitaire de 31,6 milliards, consécutif à un excédent du solde du compte de capital de 374,6 milliards, atténué par des sorties nettes de capitaux du compte financier de 163,3 milliards et le déficit du compte courant de 209,3 milliards.

Le déficit courant est en augmentation de 32,5 milliards pour s'établir à 209,3 milliards en 2023, sous l'effet de l'accroissement du solde déficitaire de la balance des biens (+38,8 milliards) et du repli des soldes excédentaires du revenu primaire (-0,9 milliards) et du revenu secondaire (-18,6 milliards). En revanche, le solde des services a progressé de 25,7 milliards en 2023, comparativement à la situation observée une année plus tôt.

Le déficit de la balance commerciale a augmenté de 162,3 milliards, sur fond d'une progression des importations de biens (+340,6 milliards), plus importante que celle des exportations de biens (+178,4 milliards).

L'excédent du solde du compte de capital a progressé de 62,9 milliards, pour ressortir à 374,6 milliards, sous l'effet principalement de la hausse des transferts en capital reçus par les autres secteurs ainsi que les administrations publiques.

Le compte financier a enregistré des sorties nettes de capitaux de 86,5 milliards en 2023, contre 153,7 milliards en 2022, en relation avec la dégradation du solde des investissements directs (+31,0 milliards) et des investissements de portefeuille (+48,5 milliards).

❖ Situation monétaire

L'évolution des agrégats monétaires à fin décembre 2024, comparée à fin décembre 2023, est marquée par une expansion de 8,7% de la masse monétaire (M2). Cet accroissement résulte de la progression des Avoirs extérieurs nets (AEN), des créances sur l'économie ainsi que des créances nettes sur l'Administration publique centrale (APUC).

A fin décembre 2024, la masse monétaire est ressortie à 3.022,7 milliards, enregistrant ainsi une hausse de 521,0 milliards par rapport à fin décembre 2023. Au niveau de ses composantes, on enregistre une hausse de la circulation fiduciaire (+3,6%), des dépôts transférables (+2,4%) et des autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+16,3%) qui s'établissent respectivement à 444,0 milliards, 1.163,0 milliards et 1.415,7 milliards à fin décembre 2024.

Le coefficient de préférence du public pour la monnaie fiduciaire s'est établi à 0,1469 à fin décembre 2024, contre 0,1541 à fin décembre 2023.

A fin décembre 2024, les avoirs extérieurs nets ont progressé de 3,4% sur la période sous revue pour s'établir à 1.169,0 milliards. Cette expansion est liée essentiellement à la consolidation de 52,4 milliards des AEN de la BCEAO pour se situer à -206,6 milliards. Les AEN des banques ont régressé de 13,6 milliards pour se situer à 1.375,6 milliards.

Les créances intérieures sont ressorties à 2.285,9 milliards, à fin décembre 2024, en progression de 16,9% par rapport à fin décembre 2023. Cette expansion résulte de la consolidation des créances nettes sur l'Administration publique centrale de 232,1 milliards et des créances sur l'économie de 98,8 milliards pour se situer respectivement à 448,4 milliards et 1.837,5 milliards au 31 décembre 2024.

L'augmentation des créances sur l'économie fait suite, principalement à la progression des créances des banques de 87,1 milliards consécutivement à la hausse des crédits accordés aux ménages, aux Institutions sans but lucratif au service des ménages et aux sociétés non financières privées. En pourcentage du PIB nominal, les créances à l'économie se sont établies à 30,1% à fin décembre 2024, en baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2023.

1.2. Perspectives économiques 2025 et projections 2026–2028

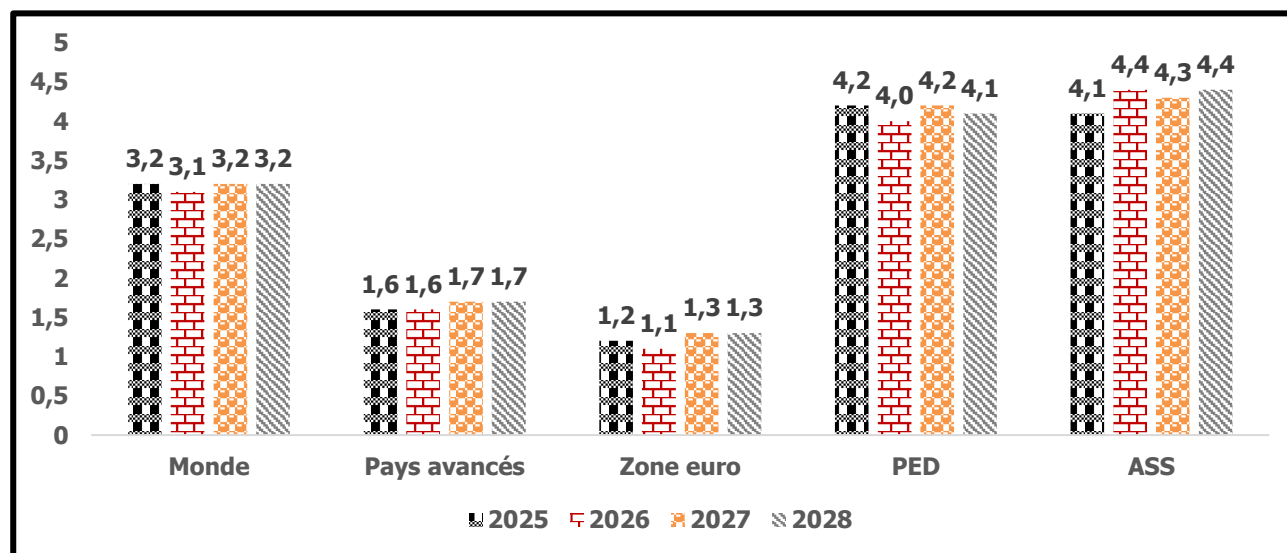
1.2.1. Environnement économique international

Les perspectives de croissance restent incertaines et l'ombre des effets néfastes des mesures tarifaires des Etats Unis donnant lieu aux mesures de rétorsions de la part de leurs partenaires commerciaux, de la redéfinition des priorités des gouvernements en matière d'action publique et des conditions financières défavorables continuent de planer sur l'activité économique mondiale. La croissance mondiale devrait ressortir à 3,2% en 2025 après 3,3% en 2024. Selon le FMI, l'économie mondiale devrait croître en rythme annuel moyen de 3,1% sur la période 2026-2028, pour s'établir à 3,2% à l'horizon 2028.

Dans le groupe des pays avancés, la croissance devrait s'établir à 1,6% en 2025 et 2026 puis 1,7% en 2027 et 2028. Au-delà des effets des chocs variés et sans précédent sur la croissance potentielle, les effets macroéconomiques des changements démographiques, les conséquences du conflit en Ukraine, les incertitudes politiques, de tensions commerciales, la faible dynamique de demande et le durcissement des conditions financières pèsent sur les prévisions à moyen terme pour ce groupe.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance devrait se fixer à 4,0% en 2026 après 4,2% en 2025. Elle s'établirait à 4,2% en 2027 et 4,1% en 2028. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance se situerait à 4,1% ; 4,4% ; 4,3% et 4,4% respectivement pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028. Selon le FMI, des politiques macroéconomiques et structurelles appropriées ainsi qu'un bon fonctionnement des institutions sont indispensables pour stimuler l'investissement et la croissance à long terme de ces économies.

Figure 4 : Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde



Source : DGEAE, à partir des données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2025.

1.2.2. Environnement économique national en 2025

L'activité économique devrait s'inscrire en hausse avec une croissance prévue à 6,2% contre 6,5% en 2024. Cette croissance est en phase avec le dynamisme attendu dans tous les secteurs de l'économie. Les taxes nettes des subventions sur les produits connaîtraient une hausse de 10,3% après 7,3% l'an passé.

Le secteur primaire afficherait une croissance de 6,1% en 2025 contre 6,0% en 2024, en lien avec les différentes mesures de soutien du gouvernement. Dans ce contexte, les branches « Agriculture » et « Elevage et chasse » verraient leurs activités se renforcer respectivement à 5,7% et 6,1% contre respectivement 6,2% et 5,1% en 2024. La valeur ajoutée de la branche « Sylviculture et exploitation forestière » progresserait de 3,4% contre 4,9% l'année précédente. La branche « pêche et aquaculture » progresserait de 22,6% en 2025 contre 6,5% en 2024.

Le secteur secondaire resterait dynamique avec une croissance attendue à 5,3% contre 7,6% en 2024, soit une contribution à la croissance de 1,1 point de pourcentage. Cette évolution serait soutenue par les branches « Fabrication de produits alimentaires » (+10,8%), « Fabrication de boissons » (+12,0%), les « Autres industries manufacturières » (+19,2%) et les « Activités extractives » (+4,0%).

Le secteur tertiaire devrait se consolider avec un taux de croissance de 5,6% en 2025 contre 6,0% en 2024 et une contribution à la croissance estimée à 2,7 points de pourcentage. Le dynamisme attendu serait principalement lié aux performances des branches « Transports et entreposage » (+5,9%), « Activités d'administration publique » (+6,5%), « Commerce » (+6,3%), « Activités financières et d'assurance » (+6,9%) et « Information et communication » (+3,6%).

Au titre de la demande, la croissance du PIB serait essentiellement portée par la consommation finale et les investissements. La consommation finale à prix courant se conforterait de 7,2% en 2025 contre 6,5% en 2024. La composante privée devrait augmenter de 8,0% après 5,4% en 2024 et représenterait 86,0% de la consommation totale.

L'investissement à prix courant s'inscrirait en hausse de 10,0%, portée par la progression de sa composante privée (+17,4%). La composante publique serait en baisse de 4,9%. Le taux d'investissement ressortirait à 22,8% en 2025 contre 22,5% en 2024.

Globalement, la demande intérieure progresserait de 7,8% en 2025 pour s'établir à 7.378,5 milliards. Elle serait composée à 17,2% de la demande de l'Etat et représenterait 105,5% du PIB nominal.

Les exportations nettes s'établiraient à -632,9 milliards, en diminution de 19,4 milliards par rapport à 2024. Ainsi, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel en 2025 serait de -0,5 point de pourcentage contre une contribution de 0,7 point en 2024.

1.2.3. Objectifs de politique économique

Depuis le 3 mai 2025, le Togo en application de la nouvelle constitution de 2024 est passée en la 5ème République dont la déclaration générale de politique par le Président du Conseil orientera la politique économique du pays dans les 6 prochaines années. En attendant l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement, la feuille de route gouvernementale Togo 2025 (FdR) servira de référentiel pour la programmation budgétaire.

A cet effet, les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la FdR continueront de contribuer à la stabilité du cadre macroéconomique, à l'amélioration de la gestion des finances publiques, à garantir une croissance inclusive et à renforcer la compétitivité de l'économie nationale, afin d'assurer l'atteinte des ambitions du gouvernement en matière de développement durable. Ainsi, des mesures et réformes économiques programmées dans la FdR se poursuivront avec un accent plus renforcé sur le développement du capital humain, la protection sociale et l'insertion professionnelle. Les actions visant à améliorer la compétitivité de l'économie et assurer la viabilité extérieure en termes de solde courant de la balance des paiements et du niveau des réserves internationales exprimées en mois d'importations seront prises.

Les orientations et les perspectives relatives aux finances publiques reposent principalement sur l'amélioration du solde budgétaire à travers une bonne mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses. Elle mettra l'accent sur le renforcement de la gestion rationnelle des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions et la consolidation de la soutenabilité de la dette

publique, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des investissements structurants et la prise en charge des priorités sociales.

Cette politique prudente est menée dans une optique de renforcer la consolidation budgétaire en vue de maintenir le déficit au plus à 3% du PIB en 2026 et tient compte, d'une part, de l'environnement économique international et national et, d'autre part, des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI). Il s'agira de : (i) poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la gestion des finances publiques, (ii) maîtriser l'endettement public, (iii) améliorer le niveau de mobilisation des ressources internes par le renforcement du contrôle et l'exploration de nouvelles niches fiscales en vue d'élargir l'assiette fiscale, (iv) maîtriser l'inflation et (v) poursuivre l'amélioration du climat des affaires en vue d'améliorer la mobilisation de l'investissement privé et renforcer la compétitivité de l'économie nationale.

Par conséquent, il est attendu : (i) un taux de croissance annuel moyen de 6,5% sur la période 2026-2028, passant de 6,2% en 2025 à 6,6% en 2028 ; (ii) une stabilité du cadre macroéconomique, avec un taux d'inflation sous le seuil de la norme communautaire de 3% ; (iii) un taux de pression fiscale d'environ 17% en 2029 ; (iv) une consolidation budgétaire de 3% du PIB à partir de 2025 et (v) un taux d'endettement qui respecterait le seuil de viabilité défini dans la zone communautaire.

1.2.4. Principales hypothèses de projection

Sur la période 2026-2028, le dynamisme de l'économie togolaise devrait se consolider, en lien avec les retombées positives de la mise en œuvre des projets de la FdR 2020-2025.

Grâce à la poursuite des actions visant la transformation du secteur agricole à travers les Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP), les agropoles, la mécanisation, la disponibilité des engrais et l'organisation du Forum des producteurs agricoles du Togo (FOPAT) en associant davantage le privé, le dynamisme du secteur primaire devrait se renforcer avec une croissance d'au moins 5% à moyen terme. Elle serait tirée essentiellement par les branches « Agriculture », « Elevage et pêche » et dans une moindre mesure par les branches « Sylviculture, exploitation forestière » et « Pêche et aquaculture ». Ce secteur représenterait en moyenne 20,0% du PIB réel sur la période.

L'activité du secteur secondaire poursuivrait également sa dynamique soutenue par l'exécution des projets structurants de la FdR à travers les effets bénéfiques attendus principalement dans les branches suivantes : « fabrication de produits alimentaires », « fabrication de matériaux de construction », « production et la distribution d'électricité et de gaz », « construction » et « autres activités manufacturières ».

L'activité de fabrication de produits alimentaires devrait se renforcer. Cette branche continuerait de bénéficier des activités menées sur la plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) en partenariat avec le secteur privé à travers l'installation des agro-industries.

Dans la branche « Production et distribution d'électricité et de gaz », la réhabilitation des capacités de production de la CEET se poursuivrait en intégrant des approches innovantes et en diversifiant ses sources d'approvisionnement pour garantir un meilleur accès à une électricité de qualité afin de répondre aux besoins croissants des populations. Cette branche bénéficierait également de l'élargissement du fonds Tinga qui permettrait l'extension du réseau de production et de distribution d'électricité, en particulier dans le monde rural. Les projets tels que la construction des centrales solaires et de lignes de transmission, contribueraient également au renforcement de ladite branche.

Par ailleurs, la poursuite des travaux de construction de la PIA, l'aménagement des pistes rurales, le programme de construction des logements sociaux et la poursuite des grands chantiers de modernisation des infrastructures routières, aériennes et portuaires devraient conforter l'activité des BTP.

Le secteur tertiaire devrait poursuivre sa dynamique de croissance en liaison avec les performances attendues dans les autres secteurs d'activités. De même, la poursuite du processus de digitalisation de la vie socio-économique continuerait d'être un levier accélérateur d'entraînement des activités de services.

En particulier, les branches « transports et entreposage », « information et communication », « activités d'administration publique » et le « commerce » seraient plus performantes. La digitalisation des processus administratifs et la modernisation du service de l'administration permettrait à la branche des « activités d'administration publique » de se reconforter. Les activités financières et d'assurance tireraient également profit de la croissance de l'économie.

1.2.5. Perspectives macroéconomiques 2026-2028

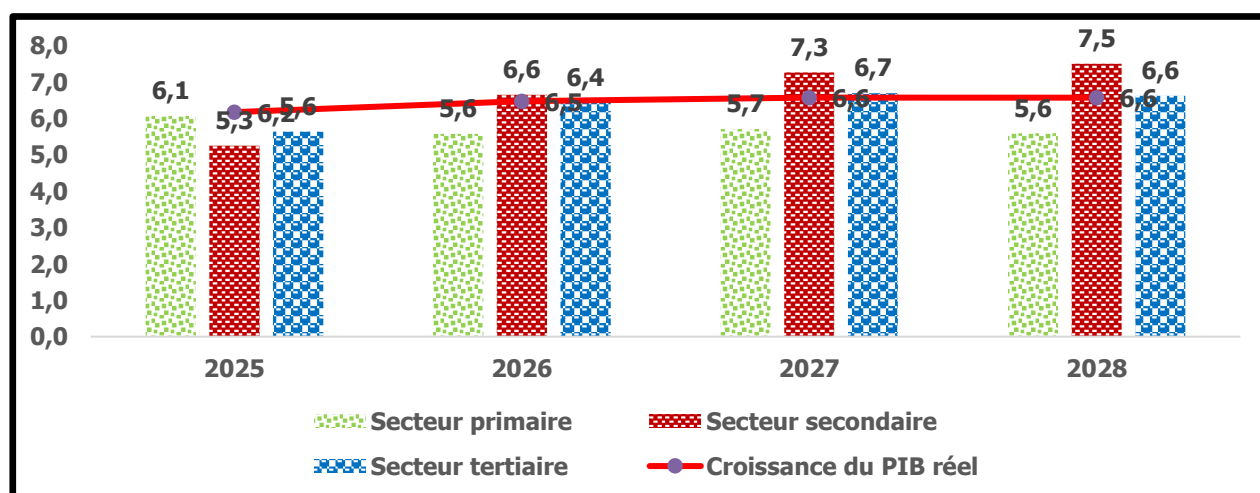
Sur la période 2026-2028, le taux de croissance du PIB réel s'établirait, en moyenne annuelle, de 6,5%, passant de 6,5% en 2026 à 6,6% en 2028. Cette croissance serait soutenue par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dont les contributions moyennes seraient respectivement de 1,1 point, 1,3 point et 3,3 points de pourcentage. Les taxes nettes des subventions contribueraient à 0,5 point de pourcentage à cette croissance.

Dans le secteur primaire, le taux de croissance est attendu à 5,6% en 2028, avec une progression annuelle moyenne de 5,6% entre 2026 et 2028. Elle serait tirée essentiellement par les branches « Agriculture », « Elevage et pêche » et dans une moindre mesure par les branches « Sylviculture, exploitation forestière » et « Pêche et aquaculture ». La croissance de l'agriculture est projetée à 5,7% en 2026 et 2027. Elle serait de 5,7% en 2028.

Dans le secteur secondaire le taux de croissance est attendu à 7,3% en 2027 et 7,5% en 2028, avec une progression annuelle moyenne de 6,7% entre 2025 et 2028. Cette progression du secteur serait portée, notamment, par les branches « Fabrication de produits alimentaires », « Fabrication de matériaux de construction », « Production et distribution d'électricité et de gaz », « Construction » et également par les autres activités manufacturières.

Le secteur tertiaire devrait aussi poursuivre sa dynamique de croissance en liaison avec les performances attendues dans les autres secteurs d'activités de l'économie. Le taux de croissance passerait de 5,6% en 2025 à 6,6% en 2028 dans ce secteur avec une progression annuelle moyenne de 6,6% sur la période 2026-2028. Toutes les branches d'activités contribueraient au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur tertiaire et plus particulièrement les transports et entreposage, les activités d'administration publique, le commerce et les services de l'information et de la communication.

Figure 5 : Contribution des éléments de l'offre à la croissance réelle



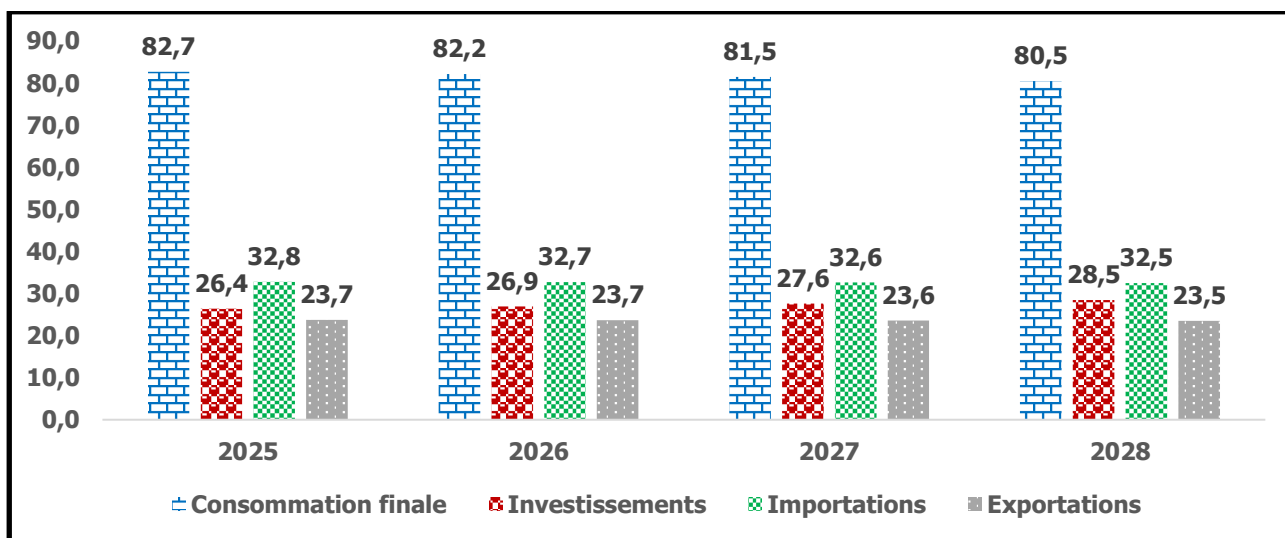
Source : DGEAE

Du côté de la demande, les investissements publics prévus dans les infrastructures économiques et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé. Les investissements connaîtraient une progression annuelle moyenne de 9,4% sur la période de 2026 à 2028, passant de 1.539,8 milliards en 2026 à 1.879,2 milliards en 2028. La consommation finale connaîtrait une hausse annuelle moyenne de 6,8% sur la période sous revue.

Le PIB nominal évoluerait de 7.117,6 milliards en 2026 à 8.282,6 milliards en 2028, soit une progression de 8,0% en moyenne par an sur la période.

S'agissant **des prix**, les prévisions indiquent un taux d'inflation qui serait maintenu dans les limites de 3% à moyen terme, notamment grâce aux bonnes performances attendues dans le secteur agricole et par ricochet un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers.

Figure 6 : Parts relatives en pourcentage du PIB nominal



Source : DGEAE

CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

Ce chapitre présente la situation de l'exécution budgétaire, la dynamique de la dette publique et les principaux indicateurs budgétaires sur la période 2022-2024, les estimations à fin décembre 2025, les orientations et perspectives 2026-2028.

2.1. Situation de l'exécution budgétaire de 2022-2024

L'analyse de l'exécution budgétaire sur les trois (3) dernières années portera sur les ressources et les charges ainsi que le financement du déficit budgétaire qui en résulte. Conformément à l'article 6 de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois des finances, les ressources et les charges de l'État sont constituées de recettes et de dépenses budgétaires ainsi que des ressources et des charges de trésorerie.

2.1.1. Réalisation des recettes

Les recettes budgétaires totales réalisées pour les années 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à 1.051,4 milliards, 1.326,7 milliards et 1.336,1 milliards, soit un accroissement moyen de 13,4% sur la période. Elles sont composées des recettes fiscales, non fiscales et des dons.

2.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont établies à 864,7 milliards en 2022 ; 991,6 milliards en 2023 et 1.098,1 milliards en 2024. Elles ont observé une progression moyenne de 12,7% sur la période. La performance enregistrée sur la réalisation des recettes fiscales s'explique, d'une part, par le bon dynamisme de l'économie togolaise avec un taux de croissance moyen du PIB de 9,6%, la hausse moyenne des importations mises à la consommation de 5,6% et des chiffres d'affaires taxables de 10,1%, d'autre part, par la mise en œuvre des réformes telles que le rehaussement des taux des droits d'accises et l'extension à de nouveaux produits, la rationalisation des dépenses fiscales, la dématérialisation des procédures, le renforcement des dispositifs de contrôle, la déconcentration des services.

2.1.1.2. Recettes non fiscales

Composées essentiellement des revenus de l'entreprise et du domaine, des droits et frais administratifs, des produits financiers et des produits exceptionnels, les recettes non fiscales ont enregistré une hausse moyenne de 69,2% sur la période 2022-2024. Elles sont passées de 59,2 milliards en 2022 à 153,9 milliards en 2023 puis à 120,6 milliards en 2024. Cette hausse s'explique par la performance enregistrée sur le recouvrement des loyers, des redevances minières et les produits des participations financières de l'État.

2.1.1.3. Dons

Sur la période 2022-2024, les dons ont progressé en moyenne de 3,5%. Ils sont composés de dons projets, dons programmes (appuis budgétaires) et des fonds de concours. Sur la période sous revue, les dons se sont établis à 127,4 milliards en 2022 ; 181,1 milliards en 2023 et 117,4 milliards en 2024.

Les dons programmes sont passés de 30,0 milliards en 2022 à 10,1 milliards en 2023 puis à 12,4 milliards en 2024. Les fonds de concours se sont élevés à 12 milliards en 2023 et représentent la participation des entreprises nationales aux dépenses d'urgence et de sécurité. Aucun fonds de concours n'a été mobilisé au titre des années 2022 et 2024.

S'agissant des dons projets, ils se sont chiffrés à 97,4 milliards ; 159,0 milliards et 105,0 milliards respectivement en 2022, 2023 et 2024, soit un accroissement moyen de 14,6%. Cette évolution mitigée des dons projets s'explique par la baisse de l'aide publique au développement.

Tableau 2: Evolution des réalisations des recettes de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2022	2023	2024
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 051,4	1 326,7	1 336,1
2	Recettes fiscales	864,7	991,6	1 098,1
3	Recettes fiscales (CI)	429,7	474,0	564,3
4	Recettes fiscales (CDDI)	435,1	517,6	533,7
5	Recettes non fiscales	59,2	153,9	120,6
6	Dons programme	30,0	10,1	12,4
7	Fonds de concours	0,0	12,0	0,0
8	Dons projets	97,4	159,0	105,0

Source : DGBF/CBMT

2.1.2. Exécution des dépenses

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires représentent en moyenne 79,3% des charges totales de l'Etat sur la période 2022-2024. L'exécution de ces dépenses connaît une tendance haussière, passant de 1.432,9 milliards en 2022 à 1.681,6 milliards en 2023 puis à 1.674,2 milliards en 2024, soit une progression moyenne de 8,5%.

2.1.2.1. Dépenses ordinaires

Représentant en moyenne 68,8% des dépenses budgétaires, les dépenses ordinaires sont constituées des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants et des dépenses en atténuation de recettes. Elles se sont établies à 939,3 milliards en 2022 contre 1.162,7 milliards en 2023 et 1.198,7 milliards en 2024, soit une progression moyenne de 13,4% sur la période sous revue. La progression enregistrée s'explique essentiellement par les dépenses d'acquisition des biens et services, des dépenses relatives à la charge financière de la dette, des dépenses en atténuation de recettes et des dépenses de personnel.

Les dépenses ordinaires ont été exécutées respectivement en 2022, 2023 et 2024 comme suit :

- ♦ charges financières de la dette pour 124,8 milliards ; 166,2 milliards et 176,9 milliards ;
- ♦ dépenses de personnel pour 255,3 milliards ; 301,8 milliards et 314,3 milliards ;
- ♦ dépenses d'acquisition de biens et services pour 133,5 milliards ; 191,1 milliards et 215,0 milliards ;
- ♦ dépenses de transferts courants pour 265,4 milliards ; 324,6 milliards et 275,5 milliards ;
- ♦ dépenses en atténuation de recettes pour 160,3 milliards ; 178,9 milliards et 216,9 milliards.

2.1.2.2. Dépenses en capital

Décomposées en projets d'investissement inscrits au Programme d'investissement public (PIP) financés sur ressources internes et externes (emprunts et dons) et en dépenses d'investissements hors PIP (dépenses d'acquisition de matériels et mobiliers), les dépenses en capital sont passées

de 493,6 milliards en 2022 à 475,5 milliards en 2024. Elles ont connu une baisse moyenne de 1,6% entre 2022 et 2024 due essentiellement à la régression des investissements sur financement interne.

Les projets d'investissement financés sur ressources internes se chiffrent à 183,1 milliards ; 204,5 milliards et 169,3 milliards respectivement en 2022, 2023 et 2024, soit une régression moyenne de 2,8%. Les investissements financés sur ressources externes s'élèvent à 195,8 milliards en 2022 ; 270,6 milliards en 2023 et 253,8 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 16,0%.

Les dépenses d'investissement relatives aux acquisitions d'équipements ont connu une régression moyenne de 21,1% et se sont établies à 114,7 milliards ; 43,8 milliards et 52,4 milliards respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Tableau 3: Evolution des dépenses budgétaires de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2022	2023	2024
1	DEPENSES BUDGETAIRES	1 432,9	1 681,6	1 674,2
2	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	939,3	1 162,7	1 198,7
3	Dépenses fiscales	160,3	178,9	216,9
4	Dépenses ordinaires	939,3	1 162,7	1 198,7
5	Dépenses de personnel	255,3	301,8	314,3
6	Dépenses d'acquisition de biens et services	133,5	191,1	215,0
7	Dépenses en atténuation de recettes	160,3	178,9	216,9
8	Dépenses de transfert courant	265,4	324,6	275,5
9	Charges financières de la dette	124,8	166,2	176,9
10	<i>Intérieure</i>	106,3	141,2	145,0
11	<i>Extérieure</i>	18,5	25,0	31,9
12	Dépenses en capital	493,6	519,0	475,5
13	<i>Dépenses d'immobilisation HPIP</i>	114,7	43,8	52,4
14	<i>Financées sur ressources propres</i>	183,1	204,5	169,3
15	<i>Financées sur ressources extérieures</i>	195,8	270,6	253,8

Source : DGBF/ CBMT

2.1.3. Soldes budgétaires et financement du déficit

❖ Epargne budgétaire

L'analyse des opérations budgétaires sur la période 2022-2024, laisse apparaître une épargne budgétaire de 20,0 milliards en 2024 et des désépargnes sur les années 2022 et 2023 respectivement de 15,3 et 17,1 milliards.

Tableau 4: Evolution de l'épargne budgétaire de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2022	2023	2024
1	RECETTES PROPRES	924,0	1 145,5	1 218,7
2	DEPENSES ORDINAIRES	939,3	1 162,7	1 198,7
3	EPARGNE BUDGETAIRE	-15,3	-17,1	20,0

Source : DGBF/CBMT

❖ Solde budgétaire et financement

❖ Déficit budgétaire

Sur la période sous revue, le solde budgétaire dons compris est déficitaire. Il est passé de 381,6 milliards en 2022 à 355,0 milliards en 2023 et s'est amélioré en 2024 pour atteindre 338,1 milliards. La dégradation du solde budgétaire constatée en 2022 s'explique essentiellement par la forte augmentation des dépenses d'urgence liées à la situation sécuritaire au nord du pays.

Rapporté au PIB, le déficit budgétaire est passé de 7,5% en 2022 à 6,3% en 2023 et à 5,5% en 2024. Sur les trois (3) années, le déficit budgétaire a été financé par l'excédent dégagé des opérations de trésorerie.

Tableau 5: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2022	2023	2024
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 051,4	1 326,7	1 336,1
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 432,9	1 681,6	1 674,2
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-381,6	-355,0	-338,1

Source : DGBF/CBMT

❖ Financement

Le financement comprend les ressources et les charges de trésorerie. Les ressources de trésorerie ont connu une hausse sur la période 2022-2024 en passant de 730,8 milliards en 2022 à 750,1 milliards en 2023 et à 834,5 milliards en 2024.

Les charges de trésorerie se sont établies à 459,1 milliards en 2024, contre 399,2 milliards en 2023 et 379,8 milliards en 2022, soit une hausse moyenne de 10,1% sur la période sous revue.

Les opérations de trésorerie ont dégagé un solde excédentaire de 351,1 milliards ; 350,9 milliards et 396,3 milliards respectivement en 2022, 2023 et 2024, soit une progression moyenne de 6,4% sur la période.

Tableau 6: Evolution des ressources, des charges et du solde de trésorerie de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2022	2023	2024
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	730,8	750,1	834,5
2	CHARGES DE TRESORERIE	379,8	399,2	459,1
3	SOLDE DE TRESORERIE	351,1	350,9	375,4

Source : DGBF/CBMT

Sur la période, le solde global est resté déficitaire de 30,9 milliards et 4,0 milliards pour 2022 et 2023 puis excédentaire de 37,3 milliards en 2024.

2.2. Estimations budgétaires à fin décembre 2025

2.2.1. Estimation des recettes

Les estimations de recettes budgétaires à fin décembre 2025 s'élèvent à 1.487,9 milliards contre 1.486,4 milliards initialement prévus, en augmentation de 0,1% par rapport aux prévisions de la Loi de finances initiale. Elles sont constituées de recettes fiscales (1.200,4 milliards), de recettes non fiscales (83,6 milliards), de dons programmes (13,0 milliards) et de dons projets (190,7 milliards).

Tableau 7: Estimation des recettes budgétaires à fin décembre 2025 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	LFI 2025	ESTIMATION 2025
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 486,4	1 487,9
2	Recettes fiscales	1 208,4	1 200,6
3	Recettes fiscales (CI)	595,8	625,8
4	Recettes fiscales (CDDI)	612,6	574,7
5	Recettes non fiscales	74,3	83,6
6	Dons programme	13,0	13,0
7	Fonds de concours	0,0	0,0
8	Dons projets	190,7	190,7

Source : DGBF/CBMT

2.2.2. Estimation des dépenses

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires sont estimées en 2025 à 1.711,1 milliards contre 1.678,2 milliards initialement prévues. Elles représentent 70,5% de l'ensemble des charges du budget de l'Etat.

Les dépenses ordinaires sont estimées au 31 décembre 2025 à 1.146,5 milliards, en diminution de 3,6% par rapport à la prévision initiale. Les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses d'acquisition des biens et services, les dépenses de transferts courants et les dépenses en atténuation des recettes, composantes des dépenses ordinaires, sont estimées au 31 décembre 2025 respectivement à 167,0 milliards (14,6%) ; 362,6 milliards (31,6%) ; 183,7 milliards (16,0%) ; 220,7 milliards (19,3%) et 212,5 milliards (18,5%). Comparées à la LFI, seules les dépenses de personnel et les dépenses en atténuation de recettes connaissent une variation de +2,0% et +18,1%.

S'agissant des dépenses en capital, elles sont estimées au 31 décembre 2025 à 564,6 milliards contre 571,2 milliards initialement prévues, soit une baisse de 1,2%. Cette régression est essentiellement due aux investissements financés sur ressources intérieures qui sont estimées à 193,7 milliards contre 200,2 milliards dans la LFI.

Tableau 8: Estimation des dépenses budgétaires à fin décembre 2025 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	LFI 2025	ESTIMATION 2025
1	DEPENSES BUDGETAIRES	1 678,2	1 711,1
2	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 107,0	1 146,5
3	Dépenses fiscales	180,0	212,5
4	Dépenses ordinaires	1 107,0	1 146,5
5	Dépenses de personnel	355,7	362,6
6	Dépenses d'acquisition de biens et services	183,7	183,7
7	Dépenses en atténuation de recettes	180,0	212,5
8	Dépenses de transfert courant	220,7	220,7
9	Charges financières de la dette	167,0	167,0
10	Intérieure	130,7	130,7
11	Extérieure	36,3	36,3
12	Dépenses en capital	571,2	564,6
13	Dépenses d'immobilisation HPIP	30,6	30,6
14	Financées sur ressources propres	200,2	193,7
15	Financées sur ressources extérieures	340,3	340,3

Source : DGBF/CBMT

2.2.3. Soldes budgétaires et financement du déficit

❖ Estimation de l'épargne budgétaire

Le financement des dépenses ordinaires par les recettes propres (recettes fiscales et non fiscales) estimées à fin décembre 2025 dégagerait une épargne budgétaire de 137,7 milliards.

❖ Déficit budgétaire et financement

❖ Déficit budgétaire

L'estimation à fin décembre 2025 fait apparaître un déficit budgétaire de 223,2 milliards (3,2% du PIB), contre 191,8 milliards (3% du PIB) dans la LFI 2025.

Tableau 9 : Niveau de déficit (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	LFI 2025	ESTIMATION 2025
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 486,4	1 487,9
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 678,2	1 711,1
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-191,8	-223,2

Source : DGBF/CBMT

❖ Financement

A fin décembre 2025, les ressources de trésorerie se chiffraient à 933,8 milliards contre 902,5 milliards dans la LFI, soit une hausse de 3,5% imputable à la hausse des titres publics de 9,4%. Quant aux charges de trésorerie, elles seraient de 710,6 milliards à fin décembre 2025 tout comme dans la LFI. Il en résulte un solde de trésorerie excédentaire de 223,2 milliards en hausse de 16,4% par rapport à la LFI 2025. Ce solde excédentaire permettra de financer entièrement le déficit budgétaire.

Tableau 10 : Ressources, charges et solde de trésorerie (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	LFI 2025	ESTIMATION 2025
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	902,5	933,8
2	CHARGES DE TRESORERIE	710,6	710,6
3	SOLDE DE TRESORERIE	191,8	223,2

Source : DGBF/CBMT

2.3. Orientations et perspectives budgétaires 2026-2028

Les orientations et perspectives des finances publiques sur la période 2026-2028 reposent principalement sur les actions de la politique budgétaire et les hypothèses du cadrage macroéconomique.

2.3.1. Nouvelles orientations budgétaires

La crise sécuritaire dans le sahel et dans la sous-région ainsi que le conflit en Ukraine et au Proche-Orient ont impacté significativement les finances publiques au cours de ces dernières années dégradant le solde budgétaire de la plupart des pays de la sous-région au regard de la norme communautaire.

La politique budgétaire sur la période 2026-2028 vise la réduction des déficits budgétaires à travers une bonne mobilisation des recettes et réallocation des dépenses. Elle mettra donc l'accent sur la mise en œuvre des réformes fiscales et non fiscales, le renforcement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions et la consolidation de la soutenabilité de

l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des investissements structurants et la prise en charge des priorités sociales.

Cette politique budgétaire prudente est menée dans un contexte de consolidation budgétaire visant à maintenir le déficit autour de 3% du PIB sur le moyen terme. En outre, elle tiendra compte des nouvelles mesures de réformes budgétaires engagées par les autorités à travers la budgétisation sensible au genre, la budgétisation sensible aux changements climatiques et à la protection de l'environnement et la budgétisation sensible au dividende démographique.

2.3.1.1. Nouvelles orientations en matière de recettes

Conformément aux engagements du gouvernement dans le cadre du Programme économique et financier 2024-2027 soutenu par la Facilité élargie de crédit du FMI, et en cohérence avec les objectifs de développement du pays ainsi que le Plan de mobilisation de recettes (PMR) 2025-2026, les nouvelles orientations visent un renforcement significatif de la mobilisation des ressources publiques. L'objectif est de porter le taux de pression fiscale à 15,0% du PIB à l'horizon 2028 afin de soutenir la réalisation des priorités nationales en matière de croissance inclusive, de résilience économique et de financement durable des politiques publiques.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement mettra en œuvre une combinaison cohérente de mesures fiscales, non fiscales et celles liées à la mobilisation des ressources extérieures. Ces mesures s'articulent autour d'une amélioration continue du rendement des impôts et taxes, de la rationalisation des dépenses fiscales, de l'élargissement des assiettes d'imposition et du renforcement des capacités des structures en charge de la mobilisation des ressources.

❖ Mesures fiscales

➤ Orientations en matière de politique fiscale

Les orientations de politique fiscale sur la période 2026-2028 visent essentiellement la mobilisation des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses fiscales, le renforcement de l'équité et de la justice fiscales ainsi que la promotion des mesures fiscales à caractère social.

La stratégie de mobilisation des recettes sur cette période sera axée sur la mobilisation du potentiel des droits d'accises, la rationalisation des dépenses fiscales de TVA, l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu, le renforcement de la taxation des géants du numérique et l'instauration des taxes environnementales.

A ce titre, les principales mesures ci-après ont été retenues pour la période 2026-2028 :

- Instauration d'une taxation spécifique sur le tabac en sus de la taxation ad valorem existante ;
- Suppression des exonérations de TVA sur les produits jugés régressifs ;
- Hausse du taux des droits d'accise sur les véhicules de tourisme à moteur d'occasion ;
- Revue à la baisse des avantages fiscaux accordés aux véhicules et engins de BTP ;
- Taxation des gains versés aux parieurs ;
- Instauration d'une taxe carbone sur les industries fortement émettrices de gaz à effet de serre, afin de favoriser la transition écologique et générer des recettes vertes ;
- Taxation des géants du numérique (GAFA), fondée sur une directive régionale harmonisée et des systèmes de collecte automatisée des recettes.

➤ Mesures de réformes administratives

Les réformes administratives en matière de mobilisation des recettes fiscales seront essentiellement orientées vers l'intensification des actions de contrôle, l'implémentation des préalables pour une

mobilisation efficace des impôts fonciers, le renforcement de la relation avec les contribuables, la poursuite des actions de modernisation, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes envisagées pour la période 2026-2028 sont, entre autres :

- ♦ l'adoption d'une Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) ;
- ♦ le renforcement du système de ciblage associé à la formation des vérificateurs sur le contrôle des secteurs spécifiques ;
- ♦ la réduction de moitié du nombre d'opérations douanières en régime suspensif, expirées et non apurées ;
- ♦ la mise en place d'une base de données des bénéficiaires effectifs ;
- ♦ le renforcement du dispositif de fiscalisation des transactions numériques ;
- ♦ la dématérialisation du processus d'octroi et de gestion des exonérations ;
- ♦ le renforcement de la surveillance douanière maritime ;
- ♦ le contrôle des obligations fiscales et douanières pour les propriétaires des embarcations battant pavillon Togolais ;
- ♦ l'implémentation d'un système national de facturation électronique de la TVA ;
- ♦ le développement d'une maquette d'évaluation des écarts fiscaux de TVA et d'IS ;
- ♦ la mise en place d'un outil dynamique de mesure de la satisfaction des contribuables ;
- ♦ la révision du Code des douanes national ;
- ♦ le développement d'outils de simulation des impôts et taxes au bénéfice des contribuables ;
- ♦ la mise en production d'une application web et mobile de déclaration et de paiement des impôts et taxes ;
- ♦ la création d'une cellule en charge de la fiscalité des particuliers ;
- ♦ la finalisation des enquêtes foncières dans le Grand Lomé et l'exploitation des résultats en vue d'améliorer l'imposition foncière ;
- ♦ la dématérialisation de la procédure d'évaluation cadastrale des immeubles ;
- ♦ la mise en place d'un répertoire des valeurs cadastrales des parcelles du Grand Lomé en collaboration avec les communes ;
- ♦ la mise en place d'un modèle automatique et dynamique d'analyse des risques au Commissariat des impôts.

❖ **Mesures relatives aux recettes non fiscales**

Sur la période 2026-2028, le gouvernement améliorera le recouvrement des recettes non fiscales à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réformes et des activités telles que :

- ♦ l'identification de nouvelles sources de recettes ;
- ♦ la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes de service ;

- ♦ la sensibilisation des usagers du service public sur entre autres, les prestations payantes au niveau de chaque service public, la nécessité de réclamer et d'obtenir les quittances du Trésor public etc;
- ♦ la prospection et la création de nouvelles régies de recettes;
- ♦ la révision des contrats d'occupation du patrimoine immobilier de l'Etat;
- ♦ le renforcement des moyens de mobilisation des dividendes des sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation;
- ♦ le recouvrement des créances issues des décisions de justice (condamnations, amendes, saisies et confiscations);
- ♦ la formation et/ou la sensibilisation des acteurs de mobilisation des recettes non fiscales (liquidateurs de recettes de services ; régisseurs de recettes ; administrateurs et dirigeants des sociétés d'Etat etc.).

❖ **Mesures relatives aux dons**

Pour améliorer la mobilisation des ressources extérieures en dons, l'Etat mettra en œuvre les actions suivantes :

- ♦ le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre de la mobilisation des ressources extérieures ;
- ♦ l'amélioration des prévisions et la mobilisation des dons à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre du document de stratégie nationale de mobilisation des ressources extérieures en adéquation avec le PIP et (ii) le renforcement de la programmation des appuis des partenaires en développement ;
- ♦ le renforcement du mécanisme de suivi des décaissements des dons à travers la mise en place d'un outil de suivi.

2.3.1.2. Nouvelles orientations en matière de dépenses

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2026-2028 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social ainsi que des mesures de réforme entreprises en vue d'une meilleure gestion des dépenses publiques en lien avec le nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI. A travers ce programme adossé à la facilité élargie de crédit du FMI, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un vaste programme de réformes économiques qui s'appuie sur la feuille de route gouvernementale et s'attaque aux défis auxquels le pays est confronté, notamment les problèmes urgents de sécurité.

Les réformes budgétaires entamées dans le cadre de la consolidation budgétaire vont se poursuivre afin de contenir le déficit budgétaire en dessous de 3% du PIB. Dans ce contexte, ces réformes, comme par le passé, prioriseront les dépenses susceptibles de soutenir la croissance et de renforcer l'inclusion économique. La rationalisation des dépenses publiques va se poursuivre afin de renforcer la consolidation budgétaire. En outre, le gouvernement va renforcer la protection sociale, notamment en élargissant les transferts monétaires, sur la base de la création d'un registre social unique et d'une plateforme d'identification biométrique. Par ailleurs, afin de stimuler les investissements, le gouvernement poursuivra l'amélioration du climat des affaires.

Ces mesures permettront d'assurer l'inclusion sociale et la résilience de l'économie face aux chocs éventuels afin d'assurer la relance économique conformément aux objectifs du projet politique de l'Etat.

De façon spécifique, les principales mesures envisagées à cet effet sont les suivantes :

- ♦ la rationalisation des dépenses d'acquisition de biens et services des ministères et institutions avec le regroupement des dépenses de télécommunication dans les crédits globaux afin de soumettre leur exécution à un appel d'offre pour plus d'efficacité et d'efficience ;
- ♦ un meilleur ciblage des dépenses de transfert à travers l'organisation régulière de revues sur cette nature de dépense ;
- ♦ un recentrage des projets d'investissements sur les priorités nationales avec une préférence des projets en cours d'exécution ;
- ♦ la généralisation de l'élaboration des PTBA adossés aux plans d'engagement et leur approbation avant l'exécution du budget ;
- ♦ le renforcement de la mise en œuvre du budget programme dans toute l'administration publique avec la poursuite de la revue périodique de l'exécution du budget dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats ;
- ♦ la poursuite de la gestion active de la dette dans l'optique de rallonger sa maturité moyenne et donc de lisser la part des recettes consacrées au remboursement du service de la dette ;
- ♦ la poursuite et le renforcement de l'application des nouveaux textes régissant la commande publique et la digitalisation des procédures y relatives ;
- ♦ la poursuite de la réorganisation des ministères en vue de les mettre en phase avec les exigences de la gestion axée sur les résultats ;
- ♦ le renforcement du suivi des projets d'investissement public en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources allouées aux projets ;
- ♦ le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- ♦ la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire ;
- ♦ la poursuite de l'appui à la décentralisation à travers les transferts aux collectivités territoriales ;
- ♦ la mise en place d'un dispositif/mécanisme de suivi et de contrôle régulier des effectifs actifs et de la masse salariale dans tous les ministères et institutions.

2.3.1.3. Autres orientations

❖ Budgétisation sensible au genre

Tout développement durable nécessite une meilleure prise en compte des besoins et aspirations différenciées des hommes et des femmes et des couches vulnérables dans les politiques, programmes et projets de développement. A cet effet, il demeure nécessaire de veiller à ce que les processus de planification, de programmation et de budgétisation, de mise en œuvre, ainsi que de suivi-évaluation des programmes et projets des ministères et institutions de la République soient mieux envisagés et menés de manière à assurer l'intégration effective du genre.

Dans cette optique, le gouvernement continuera la prise en compte du genre dans le processus budgétaire au niveau de chaque ministère et institution de la république à travers la programmation et la budgétisation.

Au titre du budget, exercice 2025, le gouvernement a élargi le champ des entités étatiques concernées par la planification et la budgétisation sensibles au genre à trente (30) ministères et neuf (9) institutions. Ces entités étatiques sont accompagnées par le gouvernement à travers le ministère des finances et du budget, afin d'intégrer la sensibilité genre dans leur programmation budgétaire.

En effet, le gouvernement a enregistré des avancées significatives illustrées par la présence des femmes sur la scène politique traditionnellement dominée par les hommes (29,41% dans le gouvernement en 2024, 16,67% de gouverneurs régionaux, 10,26% de conseillères municipales et 11,73% de conseillères régionales).

Par ailleurs, le parlement de la CEDEAO est actuellement présidé par une Togolaise. Avec un score de 97,5%, le Togo est au premier rang africain et au 19ème rang mondial dans le monde des affaires. De plus, à travers le mécanisme national genre, le Togo a obtenu de l'African governance awards ³2024, le prix de « meilleur ministère de la promotion de la femme et de l'alphabétisation en Afrique ». Aussi, la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets a permis d'améliorer le taux de scolarisation net des filles au primaire à travers le projet d'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'enseignement de base (PAQEEB). Ces efforts ont permis de faire passer ce taux de 93,4% en 2015 à 98,5% en 2024 avec une parité fille/garçon de 1,01.

L'approche progressive, instaurée depuis 2021, sera poursuivie dans la 5è édition de l'élaboration du Document budgétaire sensible au genre (DBSG) 2026 avec une couverture intégrale de tous les ministères et institutions.

L'opérationnalisation de la BSG se poursuivra avec l'analyse d'impact ex ante budgétaire de la prise en compte du genre dans les politiques, programmes, projets, actions et activités dans les ministères en vue d'assurer un développement durable et inclusif, et une égalité dans le traitement de tous les citoyennes et citoyens.

❖ **Budgétisation verte**

La prise en compte des changements climatiques et de la protection de l'environnement dans la gestion budgétaire amorcée par la réforme budgétaire depuis quelques années favorise l'accès du Togo à des financements innovants et marque davantage l'intérêt porté aux crises climatiques et défis environnementaux qui minent la croissance économique. L'exercice de la budgétisation verte engagé par le gouvernement et qui couvre une partie du périmètre de l'administration centrale avec 24 ministères et institutions de la République révèle les engagements budgétaires en faveur de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. Afin de concrétiser les ambitions de la réforme budgétaire verte, en capitalisant les acquis et avancées de la budgétisation verte, la programmation budgétaire 2026-2028 couvrira l'ensemble du champ de l'administration centrale. Ainsi, sur le moyen terme, l'analyse des finances publiques sera étoffée davantage par des études de sensibilité au climat et à l'environnement qui couvrent désormais l'ensemble du budget de l'Etat.

Fort des avancées de la budgétisation sensible aux changements climatiques et de la protection de l'environnement dans le processus budgétaire qui témoignent l'attention portée par les autorités aux concepts du climat et de l'environnement dans la gestion des finances publiques, la programmation budgétaire 2026-2028 marquera la fin de la phase de l'administration centrale budgétaire et ouvrira la voie à la mise en œuvre de la réforme budgétaire verte dans les entreprises publiques ainsi que dans les collectivités territoriales. Aussi, l'exercice de la budgétisation verte sur le moyen terme permettra d'accéder à des guichets de financements afin de mobiliser des ressources pour des actions et activités en faveur de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement.

❖ **Budgétisation sensible au dividende démographique**

La réforme budgétaire amorcée par le gouvernement en matière de la budgétisation sensible au dividende démographique (BSSD) consacre l'intégration de cette approche dans le processus budgétaire et la gestion des finances publiques afin de tirer profit du dividende démographique tant

que la fenêtre d'opportunité reste ouverte. Ainsi, le pays s'est attelé à réaliser la transformation budgétaire et effectuer des analyses d'élasticités budgétaires afin d'appréhender l'effet de variation des dépenses budgétaires dans les secteurs stratégiques et porteurs pour la capture du dividende démographique, notamment les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Les résultats encourageants de cet exercice de transformation budgétaire et la prise en compte de la BSDD dans le processus budgétaire des ministères et institutions désignés pilotes dans la lettre de cadrage budgétaire de l'exercice 2025, réconfortent davantage le Togo à poursuivre l'intégration de la BSDD dans la gestion des finances publiques, conformément à la feuille de route de l'Union africaine, adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement en 2017.

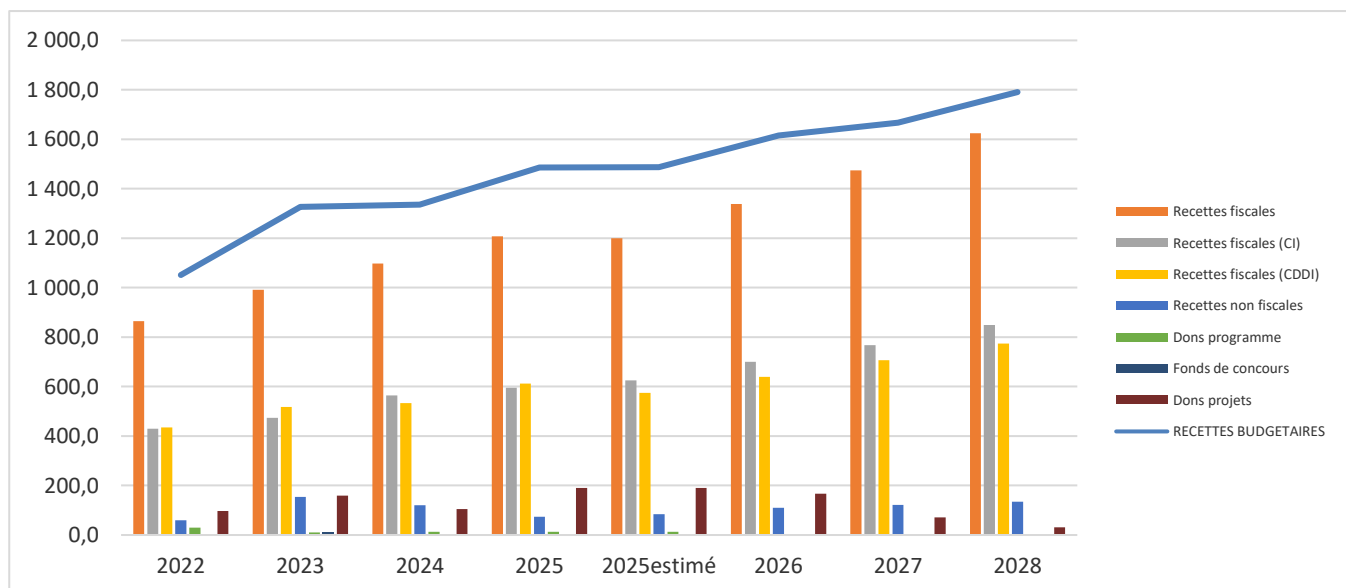
A ce titre, l'approche de la BSDD est prise en compte dans la programmation budgétaire sur la période 2026-2028 au titre des innovations en matière de gestion budgétaire. A cet effet, l'intégration de cette approche novatrice dans la chaîne de planification et de programmation budgétaire permettra d'analyser :

- la transformation budgétaire de l'ensemble des ministères et institutions qui permettra d'affecter chaque dépense à la fonction BSDD correspondante afin d'éclairer le processus d'allocation efficiente des ressources de l'Etat aux dimensions du dividende démographique ;
- l'utilisation du budget de l'Etat comme instrument d'allocation stratégique pour tirer profit de la transition démographique ;
- l'évolution de l'indicateur synthétique de suivi du dividende démographique, qui mesure le potentiel du pays à exploiter pleinement le dividende démographique.

2.3.2. Prévision des recettes

Les recettes budgétaires estimées pour l'année 2025 s'élèveraient à 1.487,9 milliards en augmentation de 11,4% par rapport à 2024. Elles sont projetées à 1.615,4 milliards en 2026, 1.666,8 milliards en 2027 et 1.791,0 milliards en 2028. En pourcentage du PIB, elles représenteraient en moyenne 20,5% et progresseraient en moyenne de 12,5% sur la période 2026-2028. La hausse constatée serait liée aux mesures de politique fiscale et administratives des régies financières énoncées plus haut en vue de renforcer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent également compte des hypothèses macroéconomiques.

Figure 7 : Trajectoire des recettes budgétaires 2022-2028



Source : DGBF/CBMT

2.3.2.1. Recettes fiscales⁴

Les projections des recettes fiscales au titre des années 2026 à 2028 ont été réalisées de la façon suivante :

- **Elaboration de la projection de base**

Cette projection est réalisée en exploitant le rapport entre la recette générée par l'impôt et son assiette légale ou son assiette macroéconomique proxy (taux apparent). L'hypothèse principale retenue est que toute chose égale par ailleurs, le taux apparent des années projetées serait similaire à la réalisation la plus récente.

Pour les principaux impôts, les assiettes retenues se présentent comme suit :

Impôts	Assiettes
IRPP, IS	PIB au coût des facteurs
TVA globale et les autres droits d'accises	Consommation finale
Taxe sur les activités financières	Valeur ajoutée des activités financières et d'assurance
Droit de douane, TVA de porte, redevance statistique	Importations

Source : OTR

- **Prise en compte des effets financiers des mesures nouvelles**

Les effets des mesures nouvelles susceptibles d'impacter la mobilisation des recettes, qu'elles soient des mesures de politique ou d'administration fiscale ont été estimés et prises en compte dans les prévisions. L'hypothèse principale retenue est que les effets des mesures estimées se réalisent avec le moindre écart possible.

Sur la base des hypothèses susmentionnées, les prévisions des recettes fiscales s'établiraient à 1.338,9 milliards, 1.474,3 milliards et 1.624,3 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028, en progression moyenne de 10,6% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par le Commissariat des impôts (CI) à hauteur de 700,0 milliards, 768,0 milliards et 849,7 milliards et par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) pour 638,9 milliards, 706,3 milliards et 774,6 milliards respectivement pour les années 2026, 2027 et 2028. Les recettes des impôts et des douanes connaîtraient une hausse moyenne de 10,6% sur la période. Le taux de pression fiscale ressortirait à 14,4% ; 14,7% ; 15,0% respectivement en 2026, 2027 et 2028.

Les mesures de politique fiscale contenues dans le PMR 2025-2026, permettront de procurer au budget de l'État en 2026, plus de 35 milliards de FCFA, si elles sont adoptées par le parlement.

⁴ Y compris les recettes non liquides

Tableau 11 : Estimation des recettes attendues des principales mesures fiscales prévues par le PMR pour 2026 (en millions de FCFA)

Mesures	Rendements (en millions de FCFA)
Instauration d'une taxation spécifique sur le tabac en sus de la taxation ad valorem existante	2 262,6
Suppression des exonérations de TVA sur les produits de grande consommation qui apparaissent comme étant régressives	5 482,8
Hausse du taux des droits d'accise sur les véhicules de tourisme à moteur d'occasion	1 169,7
Revue à la baisse de l'abattement sur les véhicules utilitaires neufs et engins BTP et suppression des exonérations de TVA et PNS	23 490,3
Taxation des gains versés aux parieurs	3 121,6
Total	35 527,0

Source : OTR

2.3.2.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à 109,6 milliards, 121,6 milliards et 135,0 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028 en progression moyenne de 17,7% sur la période. Ces projections ont été faites sur la base des hypothèses suivantes :

- ♦ l'historique des réalisations des recettes sur les trois (03) dernières années à l'exclusion des recettes exceptionnelles ;
- ♦ les effets attendus des nouvelles mesures des recettes non fiscales.

2.3.2.3. Dons

Les dons (dons programmes et dons projets) sont projetés à 166,9 milliards en 2026 ; 71,0 milliards en 2027 et à 32,0 milliards en 2028, soit une régression moyenne de 43,7% sur la période.

Cette régression des dons s'expliquerait par (i) l'imprévisibilité des financements des partenaires, (ii) le changement du statut du Togo qui n'est plus classé dans la catégorie des pays fragiles.

2.3.3. Analyse des écarts

Les prévisions de recettes budgétaires du DPBEP 2026-2028 enregistrent des écarts par rapport à celles du DPBEP 2025-2027 sur les années 2026 et 2027.

Tableau 12 : Ecart entre les prévisions de recettes budgétaires des DPBEP 2025-2027 et 2026-2028

N°	RUBRIQUES DU CBMT	PROJECTIONS DPBEP 2024-2026 (a)		PROJECTIONS DPBEP 2025-2027 (b)		Ecart (b-a)	
		2026	2027	2026	2027	2026	2027
1	I- RECETTES BUDGETAIRES	1 366 383 394	1 477 514 942	1 615 412 878	1 666 827 195	18,2%	12,8%
2	<i>Recettes budgétaires liquides</i>	1 208 903 370	1 305 511 214	1 372 669 410	1 408 741 574	13,5%	7,9%
3	<i>Recettes budgétaires non liquides</i>	157 480 024	172 003 728	242 743 468	258 085 621	54,1%	50,0%
4	A- RECETTES FISCALES	1 179 838 638	1 341 483 506	1 338 858 533	1 474 259 482	13,5%	9,9%

N°	RUBRIQUES DU CBMT	PROJECTIONS DPBEP 2024-2026 (a)		PROJECTIONS DPBEP 2025-2027 (b)		Ecart (b-a)	
		2026	2027	2026	2027	2026	2027
5	Recettes liquides	1 022 358 614	1 169 479 778	1 096 115 064	1 216 173 861	7,2%	4,0%
6	Recettes non liquides	157 480 024	172 003 728	242 743 468	258 085 621	54,1%	50,0%
7	1- COMMISSARIAT DES IMPÔTS	595 072 154	686 799 011	700 006 156	767 970 152	17,6%	11,8%
8	Recettes liquides	531 179 737	617 014 072	616 264 282	678 651 614	16,0%	10,0%
9	Recettes non liquides	63 892 417	69 784 940	83 741 874	89 318 538	31,1%	28,0%
10	2- COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	584 766 484	654 684 495	638 852 377	706 289 330	9,2%	7,9%
11	Recettes liquides	491 178 878	552 465 706	479 850 783	537 522 248	-2,3%	-2,7%
12	Recettes non liquides	93 587 607	102 218 788	159 001 594	168 767 083	69,9%	65,1%
13	B- RECETTES NON-FISCALES	63 898 344	65 923 185	109 611 506	121 617 386	71,5%	84,5%
14	C- DONS	122 646 412	70 108 252	166 942 839	70 950 327	36,1%	1,2%
15	Dons projets	122 646 412	70 108 252	166 942 839	70 950 327	36,1%	1,2%
58	PIB	6 648 376 000	7 257 823 000	7 117 635 000	7 673 017 000	7,1%	5,7%

Source : DGBF/CBMT

❖ Recettes fiscales

Comparé au DPBEP 2025-2027, les recettes fiscales projetées au titre de l'année 2026 du DPBEP 2026-2028 sont en hausse de 13,5% portée essentiellement par l'augmentation des recettes non liquides. En 2027, le niveau des recettes projeté est en hausse de 9,9% en lien avec la hausse des recettes liquides et non liquides.

❖ Recettes non fiscales

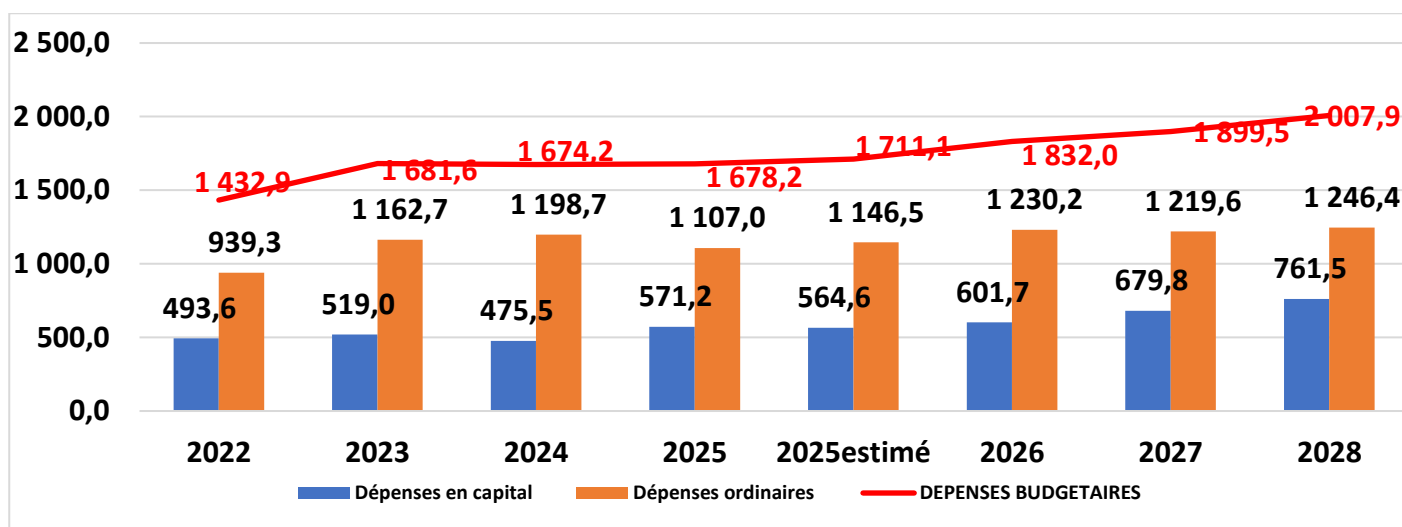
L'écart positif constaté entre le DPBEP 2025-2027 et 2026-2028 s'explique, d'une part, par l'ambition constante de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) d'accroître les recettes non fiscales et, d'autre part, par le niveau de réalisation plus important à fin décembre 2024 ressorti à 120,6 milliards de francs CFA contre une prévision de 72,1 milliards de francs CFA soit un taux de réalisation de 167,2%. A cet effet, les nouvelles mesures de recouvrement des recettes non fiscales ont été prises dans le cadrage 2026-2028 notamment les nouvelles mesures de paiement des revenus de l'entreprise et du domaine composé essentiellement des loyers, des redevances minières et des dividendes des sociétés d'Etat.

2.3.4. Prévision des dépenses

2.3.4.1. Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires prévues pour l'année 2026 s'élèvent à 1.832,0 milliards contre une prévision initiale de 1.678,2 milliards en 2025. Elles sont projetées à 1.899,5 milliards en 2027 et à 2.007,9 milliards en 2028. Elles représentent en moyenne 23,2% du PIB sur la période.

Figure 8: Evolution des dépenses budgétaires de 2022 à 2028 (en milliards de francs CFA)



Source : DGBF/CBMT

En 2026, les dépenses ordinaires afficheront une prédominance des dépenses de personnel (30,4%), les dépenses de transfert et subventions (20,2%) et des dépenses en atténuation des recettes (19,8%). Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représenteront respectivement 67,2% et 32,8% des dépenses budgétaires.

2.3.4.1.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires prévues sur la période 2026-2028 se déclinent en grandes masses comme suit :

❖ Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette sont projetées à 188,6 milliards ; 166,0 milliards et 145,7 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028, soit une régression moyenne de 3,8% sur la période. Elles représentent 2,0% du PIB en moyenne sur la période sous revue. Par rapport aux recettes fiscales, elles représentent en moyenne 11,4%.

❖ Dépenses de personnel

Les projections de dépenses de personnel se sont basées sur la tendance de réalisation des dernières années. La base de projection est constituée de l'estimation de la réalisation à fin décembre 2025, corrigée des économies essentiellement dues aux départs à la retraite, des nouvelles mesures relatives aux nouveaux agents de l'administration publique ayant pris fonction en 2025 et des provisions constituées pour faire face aux indemnités des Sénateurs et des gouverneurs des régions. Il a été ensuite appliqué le coefficient de 3% pour prendre en compte les avancements et bonifications etc...

La masse salariale sur la période 2026-2028 serait respectivement de 373,5 milliards, 382,7 milliards et 392,5 milliards, soit une hausse moyenne de 2,7%. Elle représente en moyenne 31,5% des recettes fiscales sur la même période.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par la hausse des traitements et salaires due à la prise en compte de l'effet financier du recrutement général des agents de l'administration publique, des recrutements sectoriels et à la révision de la situation administrative du personnel de l'Etat et des indemnités des gouverneurs et des membres du sénat.

❖ Biens et services

Les dépenses d'acquisition de biens et services ont été projetées sur la base de l'exécution des trois (3) dernières années et des estimations de 2025 en déduisant les mesures temporaires et en prenant en compte les mesures nouvelles pour les années à venir.

Dans l'ensemble, les dépenses d'acquisition de biens et services connaîtraient une légère augmentation sur la période 2026-2028. Elles passeraient de 176,5 milliards en 2026 à 179,7 milliards en 2027, pour s'établir à 200,7 milliards en 2028.

❖ Transferts courants

Les projections des dépenses de transferts courants ont eu pour base les prévisions de 2025.

Les dépenses de transferts courants sont projetées à 248,8 milliards pour 2026 et 233,3 milliards pour 2027 et 2028.

Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- des écoles publiques pour la gratuité des frais d'inscription et de scolarité ; et l'appui aux initiatives de cantines scolaires ;
- des établissements publics nationaux pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- des collectivités territoriales pour soutenir la politique de décentralisation ;
- des élèves et étudiants au titre des bourses et des frais de transport ;
- de la prise en charge des femmes enceintes (WOEZOU) ;
- de la politique de soutien aux produits pétroliers et du gaz ;
- du fonctionnement des structures autonomes de santé.

❖ Dépenses en atténuation de recettes

Les dépenses en atténuation de recettes devraient progresser sur la période pour atteindre 274,3 milliards en 2028 contre 242,7 milliards et 258,1 milliards respectivement en 2026 et 2027, représentant en moyenne 3,1% du PIB sur la période. La hausse serait en moyenne de 8,9% sur la période en lien avec les exonérations accordées dans le cadre de la politique d'attraction des investisseurs privés, de renouvellement du parc automobile du pays et d'industrialisation.

Tableau 13: Evolution des dépenses ordinaires 2026-2028 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2026	2027	2028
1	DEPENSES BUDGETAIRES	1 832,0	1 899,5	2 007,9
2	Dépenses ordinaires	1 230,2	1 219,6	1 246,4
3	Dépenses de personnel	373,5	382,7	392,5
4	Dépenses d'acquisition de biens et services	176,5	179,7	200,7
5	Dépenses en atténuation de recettes	242,7	258,1	274,3
6	Dépenses de transfert courant	248,8	233,3	233,3
7	Charges financières de la dette	188,6	166,0	145,7
8	Intérieure	147,3	124,2	102,3
9	Extérieure	41,3	41,8	43,4

Source : DGBF/CBMT

Au total, les dépenses ordinaires passeraient de 1.230,2 milliards en 2026 à 1.219,6 milliards en 2027 et à 1.246,4 milliards en 2028, soit une progression moyenne de 2,9% sur la période. Cette

hausse serait portée essentiellement par les dépenses de personnel, les dépenses de transfert et subventions et les dépenses en atténuation des recettes.

2.3.4.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont composées des projets du programme d'investissements publics (PIP) 2026-2028 et des dépenses d'équipement des services de l'administration centrale (dépenses d'investissement hors PIP). Ainsi, ces dépenses sont projetées à 601,7 milliards ; 679,8 milliards et 761,5 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028. Elles représenteraient en moyenne 8,2% du PIB sur la période.

Sur la base des objectifs de déficit retenu sur la période, les projets d'investissement publics sont projetés à 549,2 milliards ; 624,6 milliards et 680,9 milliards respectivement pour 2026, 2027 et 2028. Ces projets se décomposent en projets d'investissement sur ressources internes pour 161,7 milliards ; 243,3 milliards et 394,4 milliards puis en projets d'investissement financés sur ressources externes pour 387,5 milliards ; 381,3 milliards et 386,5 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, les dépenses d'investissement hors PIP s'établiraient respectivement à 52,6 milliards, 55,2 milliards et 80,6 milliards.

Les prévisions tiennent compte des contraintes budgétaires et de l'amélioration observée ces dernières années sur le taux d'absorption des crédits des projets d'investissement public suite à la révision des textes sur la commande publique et la poursuite des efforts auprès des bailleurs pour accroître le décaissement des crédits.

2.3.5. Soldes budgétaires et financement du déficit

2.3.5.1. Soldes budgétaires

❖ Epargne budgétaire

L'épargne budgétaire dégagée sur la période de projection serait de 218,2 milliards ; 376,2 milliards et 512,9 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028 ; elle connaîtrait une hausse moyenne de 55,7% sur la période.

Tableau 14: Evolution de l'épargne budgétaire 2026-2028 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2026	2027	2028
1	RECETTES PROPRES	1 448,5	1 595,9	1 759,3
2	DEPENSES ORDINAIRES	1 230,2	1 219,6	1 246,4
3	EPARGNE BUDGETAIRE	218,2	376,2	512,9

Source : DGBF/CBMT

❖ Déficit budgétaire

Le solde budgétaire dons compris, en pourcentage du PIB, estimé à -3,2% à fin décembre 2025 s'établirait à 3% en 2026 tout comme la LFI 2025. Il se situerait à -2,8% et -2,4% respectivement en 2027 et 2028.

Les déficits budgétaires ainsi dégagés sur la période 2026-2028 seront financés par l'excédent des opérations de trésorerie.

Tableau 15: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2026	2027	2028
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 599,9	1 660,1	1 782,7
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 816,2	1 885,8	2 014,7
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-216,3	-225,6	-232,0

Source : DGBF/CBMT

2.3.5.2. Opérations de financement**❖ Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie passeraient de 1.097,5 milliards à 1.005,8 milliards et 1.115,7 milliards pour les années 2026, 2027 et 2028, soit une progression moyenne de 6,7% sur la période. Elles sont composées des titres publics qui s'élèveraient à 473,5 milliards en 2026 ; 470,9 milliards en 2027 et 670,8 milliards en 2028 ; des emprunts projets pour 220,5 milliards en 2026 ; 310,3 milliards en 2027 et 354,8 milliards en 2028 et des autres emprunts évalués à 403,4 milliards, 224,6 milliards et 90 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028.

❖ Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie sont composées des amortissements de la dette intérieure et extérieure. Elles représenteraient en moyenne 10,3% du PIB sur la période. Ces charges connaîtraient une hausse sur la période passant de 880,9 milliards à 898,8 milliards entre 2026 et 2028, soit une progression moyenne de 9,3% sur la période de projection.

Tableau 16: Projection des ressources et charges de trésorerie 2026-2028 (en milliards de francs CFA)

N°	RUBRIQUES DU CBMT	PROJECTIONS		
		2026	2027	2028
	RESSOURCES DE TRESORERIE	1 097,5	1 005,8	1 115,7
	Titres publics	473,5	470,9	670,8
	Emprunts - projets	220,5	310,3	354,8
	Autres Emprunts	403,4	224,6	90
	CHARGES DE TRESORERIE	880,9	773,2	898,8
	Amortissement dette intérieure	631	520,4	659,6
	Amortissement dette extérieure	249,9	252,8	239,2
	SOLDE DE TRESORERIE	216,6	232,6	216,9

Source : DGBF/CBMT

2.3.6. Ressources et charges de l'Etat

Le budget de l'Etat est constitué du budget général et des comptes spéciaux du Trésor. Sur la période 2026-2028, les ressources et les charges du budget général ont connu une hausse moyenne de 6,4% passant de 2.712,9 milliards en 2026 à 2.906,6 milliards en 2028.

Les comptes spéciaux du trésor, essentiellement composés des comptes d'affectation spéciale, sont équilibrés en recettes et en dépenses sur la période de projection. Ils passeraient de 27,6 milliards en 2026 à 25,8 milliards en 2027 et à 30,3 milliards en 2028, soit une progression moyenne de 89,0%. Ils sont composés du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP) ; du Fonds de promotion et du développement du tourisme (FPDT) ; du Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH) ; du Fonds national de développement forestier (FNDF) ; du Fonds national de développement du sport (FONADES) et du Fonds de gestion intégrée des ressources en eau (FGIRE), Modernisation et renforcement des capacités de

l'administration pour la délivrance des services (PMADS), Assistance sociale transformative pour la résilience (ASTRE).

Sur la période 2026-2028, le gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente en vue du renforcement de la consolidation budgétaire. La loi de finances s'équilibrerait en ressources et en charges passant de 2.740,5 milliards en 2026 à 2.698,4 milliards en 2027 et à 2.937,0 milliards en 2028. Ces ressources représentent en moyenne 33,8% du PIB sur la période considérée. La progression des ressources de l'Etat sur la période s'expliquerait essentiellement par la hausse des recettes fiscales et recettes non fiscales.

Tableau 17: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2026	2027	2028
1	TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT	2 740,5	2 698,4	2 937,0
2	TOTAL CHARGES DE L'ETAT	2 740,5	2 698,4	2 937,0

Source : DGBF/CBMT

2.3.7. Analyse des écarts

Tableau 18 : Situation des écarts entre les prévisions de dépenses budgétaires des DPBEP 2025-2027 et 2026-2028

RUBRIQUES DU CBMT	PROJECTIONS DPBEP 2024-2026 (a)		PROJECTIONS DPBEP 2025-2027 (b)		Ecart (b-a)	
	2026	2027	2026	2027	2026	2027
I- DEPENSES BUDGETAIRES	1 566 772 234	1 697 850 050	1 831 969 937	1 899 454 430	16,9%	11,9%
Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 409 292 210	1 525 846 322	1 589 226 469	1 641 368 809	12,8%	7,6%
Dépenses fiscales	157 480 024	172 003 728	242 743 468	258 085 621	54,1%	50,0%
A- DEPENSES ORDINAIRES	1 019 434 300	1 052 723 408	1 230 230 134	1 219 638 225	20,7%	15,9%
1- Dépenses ordinaires hors dépenses fiscales	861 954 276	880 719 680	987 486 666	961 552 604	14,6%	9,2%
Charges financières de la dette publique	162 618 061	169 165 568	188 615 484	165 952 554	16,0%	-1,9%
Dépenses de personnel	331 542 499	347 087 300	373 549 753	382 660 253	12,7%	10,2%
Dépenses d'acquisition de biens et services	159 189 243	155 362 339	176 537 465	179 655 833	10,9%	15,6%
Dépenses de transferts courants	208 604 474	209 104 474	248 783 964	233 283 964	19,3%	11,6%
2- Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)	157 480 024	172 003 728	242 743 468	258 085 621	54,1%	50,0%
B- DEPENSES EN CAPITAL	547 337 934	645 126 641	601 739 803	679 816 205	9,9%	5,4%
Dépenses d'investissement (hors PIP)	31 499 692	31 546 252	52 576 125	55 214 298	66,9%	75,0%
Projets d'investissement	515 838 242	613 580 389	549 163 678	624 601 907	6,5%	1,8%
Sur ressources internes	226 166 711	296 879 496	161 674 930	243 334 716	28,5%	18,0%
Sur ressources externes	289 671 531	316 700 894	387 488 748	381 267 191	33,8%	20,4%
Emprunts	167 025 119	246 592 642	220 545 909	310 316 864	32,0%	25,8%
Dons	122 646 412	70 108 252	166 942 839	70 950 327	36,1%	1,2%
PIB	6 648 376 000	7 257 823 000	7 117 635 000	7 673 017 000	7,1%	5,7%

Source : DGBF/CBMT

Dans l'ensemble, des écarts positifs sont constatés au niveau des dépenses budgétaires globales entre les projections des DPBEP 2025-2027 et 2026-2028. Ces écarts s'observent notamment au niveau des dépenses ordinaires et des dépenses en capital. Toutefois, des écarts négatifs sont enregistrés au niveau des charges financières de la dette pour les projections de l'année 2027, des dépenses de transferts courants, des dépenses d'investissement hors PIP et des projets d'investissement sur financement interne pour les projections des années 2026 et 2027 entre les prévisions des DPBEP 2025-2027 et 2026-2028.

Les écarts positifs enregistrés au niveau des dépenses ordinaires seraient liés à la prise en compte dans les projections du DPBEP 2026-2028, des mesures nouvelles relatives au recrutement général des agents de l'administration publique intervenu en 2025 et des prévisions de recrutement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces prévisions tiennent également compte du fonctionnement des nouvelles structures, notamment le Sénat et les gouvernorats. Au niveau des dépenses en capital sur financement extérieur, les écarts positifs enregistrés seraient liés aux efforts consentis pour le renforcement de la mobilisation des dons projets en vue de la poursuite de la mise en œuvre des projets prioritaires.

S'agissant des écarts négatifs de l'année 2027, portant sur les charges financières de la dette publique, ils sont liés aux révisions des prévisions en lien avec la nouvelle stratégie de la dette à moyen terme. Les écarts négatifs enregistrés au niveau des dépenses de transferts courants tiennent compte de la baisse des subventions aux produits pétroliers.

2.4. Dynamique de la dette publique sur la période 2022-2028

La dynamique d'endettement se réfère à l'évolution de la dette de l'Administration Centrale sur la période 2022-2028. La composition du portefeuille de la dette publique révèle qu'elle est dominée par la dette intérieure (58% en 2024). Mais l'analyse de l'évolution du portefeuille de la dette publique à l'horizon 2028 indique une orientation au profit de la dette extérieure qui passerait de 42% en 2024 à 50%.

2.4.1. Évolution de la dette publique sur la période 2022-2024

L'encours de la dette publique est passé de 3 337,35 milliards en 2022 à 4 217,73 milliards en 2024, soit une hausse de 19,30% sur la période sous revue. La dette publique rapportée au PIB est passée de 65,4% en 2022 à 69,3% en 2024. Cette progression est due à la hausse du financement pour faire face aux dépenses liées à la crise sécuritaire dans la région septentrionale et aux mesures sociales pour contrer la vie chère.

Le coût du portefeuille de la dette est analysé à travers le taux d'intérêt implicite et ressort à 4,1% à fin décembre 2024 contre 3,8% à fin décembre 2023. Cette légère hausse du taux d'intérêt implicite s'explique par le renchérissement du coût des financements sur le marché financier régional. Par ailleurs, la maturité moyenne du portefeuille global atteint 6,7 ans à fin décembre 2024, contre 6,5 ans à fin décembre 2023. Cette évolution est principalement liée à l'allongement de la maturité moyenne de la dette extérieure qui est passée de 8,9 ans en 2023 à 10,3 ans en 2024.

Tableau 19: Evolution de la dette publique de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Année	2022			2023			2024		
	Montant	% TOTAL	% PIB	Montant	% TOTAL	% PIB	Montant	% TOTAL	% PIB
Dette Intérieure	2 041,25	61,17	39,99	2 276,15	61,38	40,47	2 432,56	57,67	39,94
Dette extérieure	1 296,10	38,84	25,39	1 431,68	38,61	25,46	1 785,17	42,33	29,31
Total dette	3 337,35	100	65,38	3 707,84	100	65,93	4 217,73	100	69,26

Source : DDPF

La dette publique est structurée en dette intérieure et extérieure, elle est contractée en monnaie locale et en devises.

❖ Évolution de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure a progressé de 19,2 %, passant de 2 041,25 milliards en 2022 à 2 432,56 milliards en 2024. À fin 2024, il représente 39,9 % du PIB. Ce stock est composé en majorité des fonds levés au titre des emprunts obligataires par l'Etat sur le marché financier régional pour le financement des projets de développement.

Tableau 20: Evolution du stock de la dette intérieure de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Année	2022			2023			2024		
	Montant	Poids relatif (%)	%PIB	Montant	Poids relatif (%)	%PIB	Montant	Poids relatif (%)	%PIB
Obligations	1 833,51	89,8	35,92	1 916,6	84,2	34,08	1 926,84	79,21	31,64
Bons du trésor(*)	-		-	154,37	6,8	2,74	290,851	11,96	4,78
Allocation DTS	111,72	5,5	2,19	111,72	4,9	1,99	111,72	4,59	1,83
Crédit	54,35	2,7	1,06	51,8	2,3	0,92	61,484	2,53	1,01
Autres comptes à payer	41,67	2	0,82	41,67	1,8	0,74	41,67	1,71	0,68
Dette Intérieure	2 041,25	100	39,99	2 276,15	100	40,47	2 432,56	100,00	39,94

Source : DDPF

Au 31 décembre 2024, l'encours des titres publics se chiffre à 2.217,7 milliards contre 1.833,5 milliards à fin 2022.

La stratégie de gestion de la dette pour la période 2024-2026 en cours d'exécution, vise à allonger progressivement la maturité des instruments de dette intérieure afin de limiter l'exposition du portefeuille au risque de refinancement.

Toutefois, en 2024, la mise en œuvre de cette orientation a connu des difficultés en raison de la politique monétaire visant à contenir le niveau de l'inflation. Cette situation a conduit les investisseurs à développer une aversion pour les instruments de longue maturité, entraînant une concentration des émissions sur des titres à courte et moyenne maturité, dont la durée varie majoritairement entre 3 mois et 5 ans.

❖ Évolution de la dette extérieure

En 2024, le portefeuille de la dette extérieure du Togo est principalement composé de créances multilatérales, qui représentent plus de 63% du total, en hausse par rapport à 2022. Sur les trois dernières années, la dette multilatérale a augmenté de 4,6%, soutenue par le programme conclu avec le FMI et la Banque mondiale, permettant ainsi au pays de bénéficier de plusieurs appuis budgétaires. La dette commerciale a reculé d'environ 5% sur la même période, conséquence des différentes stratégies mises en œuvre. Quant à la dette bilatérale, elle est demeurée relativement stable, représentant environ 5% de la dette extérieure. Cette faible proportion s'explique par le nombre limité de partenaires bilatéraux avec lesquels le Togo s'engage par emprunts.

Le taux d'endettement extérieur s'est établi à 29,3% du PIB en 2024 contre 25,39% du PIB en 2022, soit une progression d'environ 4%.

Tableau 21: Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Année	2022			2023			2024		
	Montant	% TOTAL	% PIB	Montant	% TOTAL	% PIB	Montant	% TOTAL	% PIB
Commerciaux	476,79	36,8	9,34	491,69	34,3	8,74	567,79	31,8	9,32
Bilatéraux	59,71	4,6	1,17	75,97	5,3	1,35	89,72	5,0	1,47
Multilatéraux	759,6	58,6	14,88	864,02	60,4	15,36	1127,66	63,2	18,52
Dette extérieure	1 296,10	100	25,39	1 431,68	100	25,46	1 785,17	100	29,31

Source : DDPF

L'exécution du Plan Annuel de Financement (PAF) 2024 issu de la stratégie de gestion de la dette 2024-2026, a évolué en raison des tensions de liquidité observées sur le marché financier régional au cours du premier semestre 2024. Cette situation a contraint le Togo à recourir à un crédit à court terme auprès de Cargill, pour un montant de 150 millions d'euros. Par ailleurs, la Banque mondiale a augmenté son appui budgétaire, le portant de 150 à 200 millions d'euros.

❖ Encours de la dette publique rapporté au PIB sur la période 2022-2024

A fin décembre 2024, le niveau de dette par rapport au PIB est de 69,3% en progression de 3,9% par rapport à son niveau de l'année 2023 dont l'encours rapporté au PIB était de 65,4%. Cette progression résulte de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette pour la période 2024-2026 qui vise à privilégier les emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels, tout en allongeant progressivement la maturité des instruments de dette intérieure afin de limiter l'exposition du portefeuille au risque de refinancement. La dette intérieure rapportée au PIB est demeurée constante sur la période 2022 à 2024 tandis que la dette extérieure rapportée au PIB a connu une augmentation d'environ 4% sur la même période.

Tableau 22: Evolution de l'encours de la dette publique rapporté au PIB de 2022-202

N°	RUBRIQUE	2022	2023	2024
1	Dette publique totale	65,38	67,07	69,26
2	Dette extérieure	25,39	26,60	29,31
3	Dette intérieure	39,99	40,47	39,94

Source : DDPF

2.4.2. Évolution de la dette publique sur la période 2025-2028

L'encours de la dette publique estimé en 2025 est de 4 585,6 milliards de FCFA soit une hausse de 8,7% par rapport à 2024. Le niveau d'endettement estimé en 2025 serait de 69,7% du PIB.

Entre 2026 et 2028, l'encours de la dette publique devrait progresser d'environ 10,1%, passant de 4.875,6 milliards en 2026 à 5.367,1 milliards en 2028. L'objectif d'équilibrer le portefeuille de la dette, avec une répartition égale entre dette intérieure et dette extérieure, devrait être atteint à l'horizon 2028.

Le ratio dette rapporté au PIB se situerait à 68,5% en 2026, grâce à la consolidation budgétaire visant à contenir le déficit budgétaire sous le seuil de 3% du PIB d'ici 2026. Cette consolidation permettrait de ramener le taux d'endettement public à 64,8% du PIB en 2028, soit une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à 2025.

Tableau 23 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2025-2028

RUBRIQUE	2 025			2 026			2 027			2 028		
	Montant	Poids relatif (%)	% PIB	Montant	Poids relatif (%)	% PIB	Montant	Poids relatif (%)	% PIB	Montant	Poids relatif (%)	% PIB
<i>Dette intérieure</i>	2 426,7	52,9	36,9	2 583,7	53,0	36,3	2 608,8	50,8	34,0	2 683,6	50,0	32,4
<i>Dette extérieure</i>	2 158,9	47,1	32,8	2 291,9	47,0	32,2	2 524,4	49,2	32,9	2 683,6	50,0	32,4
DETTE TOTALE	4 585,6	100,0	69,7	4 875,6	100,0	68,5	5 133,2	100,0	66,9	5 367,1	100,0	64,8
PIB	6 582,0			7 117,6			7 673,0			8 282,6		

Source : DDPF

❖ Évolution de la dette intérieure

Dans le court terme, l'encours de la dette intérieure est estimé à 2.426,7 milliards de FCFA en 2025 et un taux d'endettement de 36,9% du PIB, ce taux a connu une légère baisse de 3% par rapport à son niveau de 2024.

L'encours de la dette intérieure passerait de 2.583,7 milliards en 2026 à 2.683,6 milliards en 2028 soit une augmentation de 3,9%. Cependant, la part de la dette intérieure dans le portefeuille global de la dette devrait passer de 50,8% en 2026 à 50% à l'horizon 2028.

Au cours des trois prochaines années, l'encours de la dette intérieure rapporté au PIB connaîtra une baisse d'environ 3,9% en passant de 36,3% en 2026 à 32,4% en 2028. Cette baisse est motivée par l'ambition de réduire le coût du portefeuille de la dette et le risque de refinancement auquel le portefeuille de la dette serait exposé en lien avec les orientations actuelles de la stratégie.

❖ Évolution de la dette extérieure

L'encours de la dette extérieure estimé en 2025 est de 2.158,9 milliards, soit 32,8% du PIB. Cet encours a connu une hausse d'environ 21% par rapport à 2024.

L'encours projeté entre 2026-2028 passerait de 2.291,9 milliards en 2026 à 2.683,6 milliards en 2028. Cette augmentation découle de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, dont l'objectif à terme est de réduire le risque de refinancement du portefeuille en allongeant la maturité, avec une priorité donnée aux emprunts extérieurs.

Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part de la dette extérieure, qui passe de 47,1% en 2025 à 50% de la dette totale en 2028. Par ailleurs, le ratio de l'encours de la dette extérieure par rapport au PIB demeure relativement stable sur la période 2026-2028.

2.4.3. Stratégie d'endettement à moyen terme 2024-2026 actualisée avec le PAF 2026

La stratégie optimale s'aligne sur les objectifs de la SDMT en priorisant l'augmentation de la dette extérieure afin de réduire davantage le risque de refinancement, favorisant la mobilisation d'emprunts extérieurs concessionnels, complétés par des emprunts commerciaux bénéficiant de mécanismes de rehaussement de crédit, ainsi qu'une obligation internationale à composante Environnementale, Sociale et de Genre (ESG) d'une maturité de 20 ans, avec un différé de 5 ans et une garantie partielle de la BAD.

Sur le moyen terme en 2028, la stratégie d'endettement vise à orienter les financements vers l'endettement extérieur, ce qui permettra à terme d'avoir une composition équilibrée du portefeuille de la dette publique à raison de 50% pour la dette intérieure et 50% pour la dette extérieure à l'horizon 2028.

A cet effet, le portefeuille de la dette devrait se présenter comme suit à l'horizon 2028 :

- La maturité moyenne du portefeuille de la dette publique devrait progressivement se rallonger pour atteindre 10 ans en 2028.
- Le coût de la dette sera maîtrisé, avec un taux d'intérêt moyen se situant dans la limite de 4%
- Le ratio dette/PIB se situerait à hauteur de 64,8%.

2.5. Principaux indicateurs macroéconomiques

Tableau 23: Principaux indicateurs macroéconomiques

	2022	2023	2024	2025	2025estimé	2026	2027	2028
en % du PIB								
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	20,6%	23,6%	21,9%	22,6%	22,6%	22,5%	21,6%	21,5%
A - Recettes fiscales	16,9%	17,6%	18,0%	18,4%	18,2%	18,8%	19,2%	19,6%
B - Recettes non fiscales	1,2%	2,7%	2,0%	1,1%	1,3%	1,5%	1,6%	1,6%
C - Dons	2,5%	3,2%	1,9%	3,1%	3,1%	2,1%	0,8%	0,3%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	28,1%	29,9%	27,5%	25,5%	26,0%	25,5%	24,6%	24,3%
A - Dépenses ordinaires	18,4%	20,7%	19,7%	16,8%	17,4%	17,2%	16,1%	15,1%
1 - Dépenses de personnel	5,0%	5,4%	5,2%	5,4%	5,5%	5,4%	5,2%	4,9%
2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	2,6%	3,4%	3,5%	2,8%	2,8%	2,7%	2,6%	2,4%
3 - Dépenses en atténuation de recettes	3,1%	3,2%	3,6%	2,7%	3,2%	3,4%	3,4%	3,3%
4 - Dépenses de transfert courant	5,2%	5,8%	4,5%	3,4%	3,4%	3,1%	2,8%	2,6%
5 - Charges financières de la dette	2,4%	3,0%	2,9%	2,5%	2,5%	2,6%	2,2%	1,8%
B - Dépenses en capital	9,7%	9,2%	7,8%	8,7%	8,6%	8,3%	8,5%	9,2%
III - RESSOURCES DE TRESORERIE	14,3%	13,3%	13,7%	13,7%	14,2%	15,4%	13,0%	13,7%
IV - CHARGES DE TRESORERIE	7,4%	7,1%	7,5%	10,8%	10,8%	12,4%	10,1%	10,9%
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	35,0%	37,0%	35,7%	36,4%	36,9%	38,0%	34,8%	35,3%
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	35,6%	37,1%	35,1%	36,4%	36,9%	38,0%	34,8%	35,3%
Solde budgétaire primaire intérieur	-9,9%	-9,3%	-8,5%	-5,5%	-5,9%	-5,7%	-5,1%	-4,6%
Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement	-13,8%	-14,1%	-12,6%	-10,6%	-11,1%	-10,9%	-10,0%	-9,5%
Solde budgétaire primaire global, base caisse	-13,8%	-14,1%	-12,6%	-10,6%	-11,1%	-10,9%	-10,0%	-9,5%
Epargne budgétaire	-0,3%	-0,3%	0,3%	2,7%	2,1%	3,1%	4,7%	6,2%
Solde budgétaire dons compris	-7,5%	-6,3%	-5,6%	-3%	-3,4%	-3,0%	-2,9%	-2,8%
Pression fiscale	13,8%	14,5%	14,5%	15,6%	15,0%	15,4%	15,9%	16,3%
Masse salariale en % des recettes fiscales	36,2%	37,1%	35,7%	34,6%	36,7%	35,0%	32,8%	30,3%
Inflation	0,7%	1,8%	4,5%	2,4%	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	5 104,8	5 623,8	6 090,0	6 582,0	6 582,0	7 117,6	7 673,0	8 282,6

Source : DGBF/DGEAE/DDPF

CHAPITRE III : PRIORITES NATIONALES ET SECTORIELLES

Le présent chapitre traite des principales réalisations de la feuille de route gouvernementale (FdR) Togo 2025 sur la période 2022 à 2024 ainsi que les priorités nationales et sectorielles pour la période 2026-2028 au regard des enjeux et défis issus de la mise en œuvre de la FdR et des ambitions des différentes politiques et stratégies sectorielles.

3.1. Rappel des orientations de la FdR Togo 2025 et réalisations phares

La feuille de route gouvernementale (FdR) Togo 2025 a été adoptée en 2020 avec pour vision de faire du Togo « un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». En effet, cette FdR a réajusté le plan national de développement (PND) 2018-2022 pour prendre en compte la pandémie de la Covid-19 qui a eu un impact considérable sur les plans sanitaire, économique et social ainsi que des menaces sécuritaires dans la sous-région. La FdR met la priorité sur la durabilité, l'inclusivité socio-économique et les opportunités offertes par le numérique. Bâtie autour de trois (03) axes stratégiques, déclinée en 10 ambitions et 42 projets et réformes prioritaires, la FdR devrait permettre de renforcer la résilience et la relance de l'économie post Covid.

Les principales réalisations par projet et réforme prioritaire, ambition et axe de la feuille de route gouvernementale (FdR) Togo 2025 sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 24 : Réalisations par projet/réforme prioritaire, ambition et axe de la FDR

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		REALISATIONS PHARES
1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	1	Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous	- Identification biométrique de la population avec plus de 100 000 personnes déjà enregistrées - Extension de l'assurance maladie universelle aux travailleurs du secteur privé formel - Construction, réhabilitation et équipement de plus de 88 formations sanitaires contribuant à l'atteinte d'un taux d'accessibilité géographique aux soins de santé de 90,7% en 2024 ; - Mise en service d'un nouveau scanner de 64 barrettes au CHU Sylvanus Olympio ; - Mise en œuvre du programme Wezou ayant permis d'offrir plus de 3 millions de prestations au 31 décembre 2024 ; - Recrutement de 1.231 personnels de santé pour le secteur public ;
	2	Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	- Construction de deux centrales (Kekeli Efficient Power et Centrale de Blitta) d'une capacité totale de 135 MW portant la production énergétique nationale à 303 MW, permettant d'atteindre un taux de 70% d'accès à l'électricité ; - Raccordement de plus de 36.000 ménages grâce au Fonds Tinga ;
	3	Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	- Construction d'une ligne de transport électrique haute tension de 310 km ; - Implantation et réhabilitation de plus de 51.000 lampadaires pour l'éclairage public ; - Réalisation de 1.248 forages équipés de pompes à motricité humaine et réalisation de 664 forages

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		REALISATIONS PHARES
			équipés de postes d'eau autonome, permettant d'atteindre un taux de 70% d'accès à l'eau potable ; - Réalisation de 57.815 branchements domestiques et 194 bornes fontaines ; - Construction de 21.626 latrines communautaires et familiales et 8.943 fosses septiques ; - Construction de 5 centres d'enfouissement de déchets ; - Construction de 5 bassins de rétention et 4 stations de traitement de boues de vidange. - Construction et réhabilitation de plus de 4 700 salles de classe ; - Recrutement et déploiement de plus de 39 000 enseignants ; - Déploiement de 350 élèves inspecteurs et conseillers pédagogiques ; - Réforme curriculaire des classes de CM1, CM2, 4ème, 3ème, 2nde et 1ère ; - Mise en service de 4 Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD) aquaculture, élevage, bâtiment et énergie renouvelable ; - Harmonisation des offres de formations professionnelles pour les grades Licence et BTS ; - Création de l'agence nationale de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQES) ; - Signature de partenariats avec 5 universités étrangères ; - Renforcement de la connexion dans les universités publiques.
2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	4	Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	- Réalisation de 231 Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP) pour une superficie de 35.300 hectares ; - Lancement des travaux de deux (2) Centres Régionaux de Mécanisation Agricole (CRMA) à Tchitchao et à Kpalimé ; - Acquisition de 184 tracteurs et accessoires pour la mécanisation agricole ; - Engagement de 19.900 producteurs dont 41% de femmes sur les ZAAP et 1.770 producteurs agricoles sur les ZAAP d'excellence ;
	5	Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	- Réalisation d'une cartographie de plus de 67.000 hectares de terres agricoles ; - Lancement de 5.694 km de pistes rurales dont 2.600 km achevés ; - Lancement de 5.971 unités d'ouvrages de franchissement (ponts, ponceaux et dalots) dont 3.164 unités achevées.
	6	Créer de véritables industries extractives et transformatrices	- 9,8 milliards de crédits accordés à 176.000 agriculteurs par le Mécanisme Incitatif de Financement

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS	REALISATIONS PHARES
		Agricole (MIFA SA) à travers les institutions financières partenaires ; - Mise à disposition de 8,7 milliards FCFA de crédits intrants au profit de 142 574 producteurs ; - Aménagement de 10.900 hectares de terres mis à disposition de 1.831 producteurs agricoles sur l'agropole de Kara pour le compte de la campagne agricole 2023-2024 ; - Construction en cours de 7 centres de transformation agricoles (CTA), de magasins de stockage (350 tonnes) et aires de séchages (1000 m2) sur l'agropole de Kara. - Construction et réhabilitation de 485 km de routes ; - Entretien de près de 7.000 km de routes nationales ; - Reconstruction des ponts de l'Oti, de Kara, d'Anié sur la Route Nationale n°1 ; - Hausse de 18,1% du tonnage manipulé annuellement au Port autonome de Lomé par rapport à 2020, soit 30 millions tonnes en 2023 ; - Ouverture de 6 nouvelles lignes aériennes (2 avec Ethiopian Airlines et 4 avec Asky) sur l'aéroport de Lomé portant le nombre de destinations totales à 41 à travers le monde ; - Lancement de l'aménagement du site historique de Kamina, du site de la métallurgie de fer de Bassar, du patrimoine de l'UNESCO de Koutammakou et les cascades de Kpété Béna et Womé (finalisées) ; - Mise en service de huit (8) Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) sur toute l'étendue du territoire national (Mango, Défalé, Anié, Tohoun, Kpete-Bena, Amou Oblo, Danyi et Kpalimé) ; - Construction d'un port sec à 27 km du port de Lomé, installé sur la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) ; - Construction de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) couvrant une superficie de près de 830 hectares ; - Opérationnalisation de 7 unités industrielles sur la plateforme industrielle d'Adétikopé sur les chaînes de transformation du soja bio et conventionnel en huiles et tourteaux de soja, le montage et vente de véhicules électriques, la concession de véhicules gros porteurs, etc. ; - Construction de la route de liaison de près de 10 Km entre Adétikopé et Kpomé au niveau de la PIA.
3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	7 Faire du Togo une référence régionale dans le digital	- Opérationnalisation du câble Equiano, assurant le raccordement internet au réseau mondial et offrant 20 fois plus de capacité de réseau ; - Digitalisation de 82 services publics ;

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		REALISATIONS PHARES
			- Renforcement du cadre légal à travers l'adoption de lois relatives à (i) l'identification biométrique des personnes physiques, et (ii) la protection des données à caractère personnel ;
	8	Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs	- Adoption de la loi portant statut de la zone franche dans le secteur du textile et de l'habillement ; - Adoption de la loi sur les partenariats publics privés et prise de décrets d'application y relatifs (Unité PPP, redevances de régulation) ; - Adoption d'un nouveau statut général de la fonction publique ; - Élaboration d'un nouveau code du travail arrimé sur les impératifs de performance, de flexibilité et de compétitivité ; - Octroi de plus de 177.621 crédits d'une valeur totale de plus de 15,7 milliards aux couches défavorisées via le Fonds national de la finance inclusive ;
	9	Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	- Progression du taux d'inclusion financière de 82,6% en 2020 à 86,9% en 2023 ; - Création d'une agence de développement des TPME ; - Élaboration et adoption de la charte des TPME ; - Élaboration de 46 plans de développement communal.
	10	Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	- Conception d'un géoportail des infrastructures socio-économiques à l'échelle nationale ; - Opérationnalisation de l'Agence nationale de formation des collectivités territoriales (ANFCT) pour assurer le renforcement de capacités des élus locaux ; - Renforcement du cadre légal à travers (i) la création des régions en tant que collectivités territoriales, (ii) la décentralisation et les libertés locales ; - Opérationnalisation du Guichet unique de dépôt des états financiers (GUDEF) ; - Reboisement de 28.244 ha de superficie avec 19,5 millions de plants ; - Réalisation des travaux de réhabilitation et construction de 13 épis et d'un brise-lame portant à 60,36% le littoral Togolais protégé contre l'érosion ; - Immatriculation de 7.064 véhicules électriques portant à 5,7% la part des immatriculations de véhicules neufs en juillet 2024 ; - Révision des lois portant sur la politique forestière, les changements climatiques, les aires protégées, la loi-cadre sur l'environnement ; - Adoption du décret sur les mécanismes de crédit carbone.

Source : CPES/MPDC

3.2.Principales priorités des secteurs clés pour 2026

Pour l'année 2026, les investissements de l'Etat se poursuivront également dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations. En attendant une nouvelle stratégie nationale de développement, les principales interventions du gouvernement dans les différents secteurs se baseront sur les défis et objectifs de la FdR Togo 2025 et les différentes politiques et stratégies sectorielles. A cet effet, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS), en termes d'infrastructures socio-économiques de base, dans le but de réduire les inégalités entre les régions et à l'intérieur des régions. Aussi, les investissements dans les différents secteurs porteront, entre autres, sur les actions prioritaires ci-après :

- ♦ **Dans le domaine de la santé**, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de construction, réhabilitation et équipement des formations sanitaires, couplé avec l'extension progressive de l'assurance maladie universelle. Il s'attèlera dans ce sens à poursuivre la construction, réhabilitation et l'équipement de nouvelles formations sanitaires et à achever la construction des hôpitaux mère et enfants. Ce faisant, l'exécution du plan de réponse aux urgences sanitaires sera renforcée et permettra de rapprocher 95% de la population à moins de 5 km/45 mn d'un centre de soins. Ce qui portera la couverture santé universelle de la population à 60% avec une couverture des besoins en personnel à 95%.

Les actions du gouvernement en 2026 porteront sur la poursuite : (i) du projet de réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus; (ii) des actions de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme; (iii) de la mise en œuvre du PURS à travers la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires; (iv) du renforcement de la sécurité sanitaire ainsi que la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (v) de l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés; (vi) du renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition et (vii) du programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « WEZOU ».

- ♦ **En matière d'éducation**, le gouvernement entend poursuivre l'offre d'une éducation accessible au plus grand nombre.

A cet effet, au niveau des enseignements primaire et secondaire, l'accent sera mis sur l'augmentation des capacités d'accueil scolaire à travers la construction d'infrastructures scolaires et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers (i) le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEED) et (ii) le projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET).

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, la priorité portera sur la politique d'orientation et de promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires. Les actions porteront sur : (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 3 et 4) ; (iii) la mise en place du centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la Plateforme industrielle d'Adétikopé ; (iv) la poursuite de la mise en place des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) et (v) la formation inclusive par alternance en agrobusiness (SIFA-INFA de Tové).

Au niveau de l'enseignement supérieur, le gouvernement ambitionne l'insertion au marché du travail avec un emploi stable de plus de 80% des étudiants ayant bénéficié de formations professionnelles. Ainsi, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo

(PARESI-UPT) et (ii) du centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara.

♦ **Dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,**

le gouvernement prévoit de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois à travers l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement des industries de transformation agro-alimentaires et le développement de l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'amélioration de l'accès au financement et l'accès des agriculteurs aux marchés.

Dans le domaine agricole, les actions du gouvernement porteront sur : (i) la poursuite du programme d'opérationnalisation des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) dont l'objectif est « un canton, une ZAAP » ; (ii) la construction d'au moins un forage sur chaque site ZAAP pour le développement du maraîchage ; (iii) la mise en œuvre d'un programme de résilience des systèmes alimentaires ; (iv) le projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS) ; (v) le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) ; (vi) la poursuite du projet de transformation agroalimentaire du Togo à travers la mise en place de l'agropole de Kara ; (vii) la construction des nouveaux centres de formation agricole ; (viii) le développement de l'entrepreneuriat féminin ; (ix) la promotion, la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires ; (x) le développement de l'irrigation ; (xi) la mise en place du centre de transformation agricole (CTA).

Au niveau de l'élevage, de la pêche, le gouvernement poursuivra : (i) l'aménagement du port de pêche de Lomé et (ii) le développement de l'aquaculture.

En ce qui concerne le développement de l'économie maritime, le gouvernement ambitionne de rendre compétitif le secteur logistique via le port en traitant 3 millions de conteneurs par an. Ainsi, il poursuivra l'installation du système d'information portuaire (SIP) au Port Autonome de Lomé.

♦ **Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement,** la priorité du gouvernement demeure l'approvisionnement en eau potable pour tous et un milieu de vie assaini.

En matière d'adduction d'eau potable, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du : (i) projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain (PASH-MUT) ; (ii) projet d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbains du Togo (Centrale et Kara) ; (iii) projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des enfants scolarisés et des populations rurales des régions des Savanes et de la Kara (PASCO 3) ; (iv) projet de réalisation en régie des ouvrages d'eau potable ; (v) projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé (Phase 2) ;

Dans le domaine de l'assainissement, les actions prioritaires porteront sur les projets : (i) d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des rues urbaines ; (ii) d'aménagement de la dépression du triangle des rails à Tokoin Dogbéavou ; (iii) d'aménagement et bitumage de la voirie de Mango, Atakpamé et Notsé ; et (iv) d'assainissement de la zone d'Agoé Houmbi et de la zone Oba à Lomé.

♦ **Dans le secteur énergétique,** le gouvernement entend poursuivre l'extension du réseau et le déploiement des systèmes décentralisés pour atteindre 75% d'électrification et renforcer la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité et le renforcement des actions du Fonds Tinga.

En matière d'extension le gouvernement mettra l'accent sur : (i) le projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT) ; (ii) le projet d'accès à l'électricité pour un développement inclusif (PAEDI) et (iii) le projet d'électrification rurale de 172 localités par extension du réseau électrique de distribution moyenne et basse tension.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, les actions seront centrées sur : (i) le projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE) ; (ii) le projet de construction du réseau d'évacuation de l'énergie produite par la centrale de 42 MW à Sokodé ; (iii) l'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire au Togo ; (iv) le parachèvement du projet de construction de centrale solaire à Blitta et (v) le programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS), composante "énergie".

♦ **Dans le domaine des travaux publics et infrastructures routières**, le gouvernement poursuivra la réalisation des travaux d'infrastructures routières en vue d'atteindre 80% de routes en bon ou moyen état et en construisant l'autoroute de l'unité. Pour ce faire, l'accent sera mis sur : (i) le projet d'aménagement et de bitumage du contournement de la faille d'Alédjo sur le tronçon Aléhéridè - Kpaza - Tchambéri - Soudou - Soumbou ; (ii) la réhabilitation et la construction des routes nationales, notamment le tronçon Sokodé-Bassar, la voie de contournement de la ville de Sokodé et la route Sokodé-Tchamba-Frontière Bénin.

♦ **En matière de pistes rurales**, les actions du gouvernement porteront sur la construction de 4.000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la réhabilitation et la construction des pistes rurales ; (ii) la construction de 21 ponts modulaires mixtes acier béton dans les cinq régions du Togo ; (iii) la mise en œuvre du volet désenclavement et pistes rurales du programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) et (iv) le programme d'appui aux pistes rurales.

♦ **S'agissant des transports**, le rôle de l'aéroport de Lomé comme hub aérien régional sera renforcé, permettant au gouvernement d'affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de service. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) le projet d'extension de l'aile sud de la nouvelle aérogare de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (AIGE) ; (ii) la mise en place du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (iii) le renforcement des infrastructures de l'Agence nationale d'aviation civile (ANAC) et de l'Autorité de sûreté de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) ; (iv) le renforcement des services de la météorologie et (v) le développement du transport urbain de masse à travers le renouvellement du parc automobile de la Société de transport de Lomé (SOTRAL).

♦ **Dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat**, la priorité du gouvernement portera sur les logements sociaux à coûts abordables et un meilleur cadre de vie pour les populations. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la construction de 20.000 logements à coûts abordables dans la localité de Kpomé sur une superficie de 1.177 hectares ; (ii) les travaux d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des voies d'accès aux sites du projet de renouvellement de l'habitat à Lomé (Aflao-Sagbado) ; (iii) les travaux de voirie et de drainage urbain dans la ville de Dapaong ; (iv) le projet environnement urbain de Lomé (PEUL) ainsi que (v) l'élaboration et l'exécution des plans locaux d'urbanisme au Togo.

♦ **Au niveau de l'environnement**, il est prévu d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) la gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes ; (ii) la promotion d'un développement durable et de résilience aux changements climatiques ; (iii) le programme de la mobilité verte ; (iv) le programme national de reboisement ; (v) le programme national de gestion des aires protégées ; (vi) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par la poursuite du projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (vii) le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, et la protection de la biodiversité et agroécologie (PALCC+) et (viii) l'intégration du climat dans la planification, la programmation et la budgétisation.

♦ **Dans le domaine de l'économie numérique**, le gouvernement entend dématérialiser les services publics avec des démarches administratives digitalisées. Il mettra l'accent sur : (i) le développement d'un hub d'innovation digital ; (ii) le déploiement d'un réseau de fibre optique (backbone national de fibre optique) ; (iii) la digitalisation de 20 services publics ; (iv) le projet d'accélération numérique du Togo (PANT) ; (v) le projet de digitalisation des mairies (PDiMa) et (vi) l'attribution d'un numéro d'identification unique (NIU) à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo à travers le projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales (WURI-Togo).

♦ **Dans le domaine du commerce**, le renforcement de la compétitivité commerciale du pays demeurera la priorité du gouvernement. A cet effet, les priorités porteront sur : (i) la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite de la construction du grand marché de Lomé et (ii) la poursuite de la promotion des produits prioritaires togolais à l'étranger dans le cadre de la Zone de Libre-échange continentale (ZLECAf).

♦ **En ce qui concerne le tourisme**, l'ambition de définir une offre à destination des touristes nationaux et de la sous-région avec la mise en valeur de 2 à 3 centres touristiques demeure la priorité. Pour ce faire, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des projets suivants : (i) l'aménagement de la cascade de Kpètè-Bèna ; (ii) l'aménagement du site historique de Kamina ; (iii) la valorisation du paysage culturel du Koutammakou ; (iv) le développement du tourisme vert à travers la création d'un site écotouristique dans la préfecture de l'Akébou et (v) l'aménagement de la cascade de Gbalédjé.

♦ **Dans le domaine de l'industrie**, l'objectif principal du gouvernement est de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, d'augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut. A cet effet, le renforcement de la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) demeurera la priorité.

♦ **Dans le domaine de la culture**, les actions du gouvernement s'orienteront vers le renforcement et la modernisation du secteur. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel ; (ii) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique et (iii) la mise en service des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

♦ **S'agissant des sports et loisirs**, le gouvernement ambitionne de renforcer le développement des activités sportives et de loisirs. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la modernisation des infrastructures de sports et de loisirs, notamment par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar ; (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire et (iii) la mise en application de la loi régissant l'organisation, le développement et la promotion des activités physiques et sportives sur le territoire national et l'opérationnalisation du fonds national de développement du sport.

♦ **En matière de justice et des droits de l'Homme**, l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire demeure la priorité du gouvernement. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions ; (ii) le renforcement des chambres commerciales, des tribunaux de commerce et administratifs et (iii) la mise en œuvre du projet d'urgence pour le développement du secteur judiciaire (PUDSJ).

♦ **Concernant la décentralisation**, les actions du gouvernement porteront sur le renforcement de la gouvernance locale. Ainsi, les priorités porteront sur : (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des actions d'appui à la décentralisation, de construction de nouveaux locaux de communes et gouvernorats ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une réforme de décentralisation de l'autorité et des compétences de l'Etat ; (iii) la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence nationale de formation des collectivités

territoriales (ANFCT) et (iv) l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communaux.

♦ **S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale**, le gouvernement entend renforcer la protection sociale. Les actions porteront notamment sur : (i) la poursuite de la mise en place du Registre social unique (RSU) ; (ii) la poursuite du programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ; (iii) la promotion de la couverture assurance maladie universelle (AMU) ; (iv) la mise en œuvre du programme d'assistance sociale transformatrice pour la résilience au Togo (ASTRE) ; (v) le renforcement de la protection des enfants ; (vi) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et (vii) le projet de cohésion sociale - Golfe de Guinée (COSO).

♦ **En ce qui concerne l'équité et l'égalité du genre**, la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et filles, la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale, l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement resteront les priorités du gouvernement. Pour ce faire, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre ; (ii) la poursuite des activités de renforcement de capacités des femmes dans le domaine du leadership politique et économique ; (iii) l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes à travers le projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et le projet régional d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique subsaharienne plus (SWEDD+) ; (iv) l'accompagnement des femmes pour leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement ; (v) la poursuite de la mesure portant sur la réservation de 25% des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs et (vi) l'intégration du genre dans la planification, la programmation et la budgétisation.

♦ **En matière d'emploi des jeunes**, les actions du gouvernement porteront sur le renforcement de l'employabilité de la main-d'œuvre locale. L'accent sera mis sur la poursuite : (i) du projet d'accompagnement des jeunes hommes et femmes entrepreneurs sur les chaînes de valeurs créatrices d'emplois ; (ii) du Programme de volontariat national (PROVONAT) et (iii) des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et (iv) le projet d'accompagnement des jeunes hommes et femmes entrepreneurs sur les chaînes de valeurs créatrices d'emplois.

♦ **Concernant l'inclusion financière**, la priorité portera sur la facilitation de l'accès aux services financiers à toutes les couches de la population. Ainsi, le gouvernement poursuivra la promotion de produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le produit N'kodede qui s'adresse au bénéficiaire ayant franchi le cycle de financement des activités génératrices de revenus (AGR), le produit de micro assurance (assur FNFI) et le produit de relance post-Covid des activités économiques.

♦ **Dans le domaine de la défense et de la sécurité**, les priorités du gouvernement porteront sur le renforcement de la sécurité et la paix pour tous sur toute l'étendue du territoire national. L'accent sera mis sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et (ii) le renforcement des mesures sécuritaires contre les menaces terroristes et (iii) le programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS).

♦ **Au niveau des affaires étrangères**, l'objectif du gouvernement est de renforcer l'image du Togo au plan international, en mettant en œuvre une véritable diplomatie de développement. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales et (iii) la consolidation des actions du Togo en

faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

Il importe de préciser qu'en dehors des secteurs prioritaires précités, l'action du gouvernement porte également sur les autres secteurs. Ce choix se justifie par le souci de recentrage des actions gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte budgétaire face aux défis de développement du pays.

L'atteinte des objectifs de l'année 2026 passera par une mise en œuvre efficace et efficiente du programme d'investissement public et de nouvelles stratégies dans la conduite des actions des différents départements ministériels.

3.3. Programme d'investissement public (PIP) en lien avec les priorités nationales

Le programme d'investissement public (PIP) 2026-2028 cadré, élaboré pour l'atteinte des objectifs de développement, traduit l'ensemble des besoins en investissement des ministères et institutions de la République et tient compte, d'une part, des capacités d'exécution des projets et des contraintes liées à la clôture des projets financés sur ressources externes, et d'autre part, des contraintes budgétaires et des difficultés de mobilisation des ressources externes suite au durcissement des conditions sur les marchés financiers. A cet effet, la priorité a été donnée à la programmation des projets en cours d'exécution et les nouveaux projets financés sur dons disposant des conventions de financement signées.

En outre, en tenant compte des contraintes budgétaires contenues dans la lettre de cadrage, les ressources mobilisables pour les projets d'investissement public, se présentent comme suit :

Tableau 25: Evaluation financière des projets d'investissement public (PIP) sur la période 2026-2028 conformément au cadrage budgétaire

Sources de financement	Programmation financière (milliards FCFA)		
	2026	2027	2028
RI	161,67	243,33	294,41
RE	387,49	381,27	386,49
EMPRUNTS	220,55	310,32	354,85
DONS	166,94	70,95	31,64
TOTAL	549,16	624,60	680,90

Source : PIP 2026-2028 cadré

3.3.1. Répartition des investissements par sources de financement

En 2026, le montant total des ressources externes s'élèverait à 387,49 milliards, soit 70,56% du montant global des projets d'investissement public contre un montant de 161,67 milliards pour les ressources internes, y compris les contreparties de l'Etat (16,16 milliards), soit 29,44%. Cette tendance de la prédominance des ressources externes est maintenue sur la période.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses du PIP 2026-2028 par sources de financement.

Tableau 26: Répartition des dépenses du PIP 2026-2028 par source de financement

Sources de financement	Programmation (en milliards FCFA)							
	2026		2027		2028		Total (2026 - 2028)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etat	161,67	29,44	243,33	38,96	294,41	43,24	699,42	37,71
RI	145,51	26,50	217,98	34,90	276,83	40,66	640,33	34,53
RI/CP	16,16	2,94	25,35	4,06	17,58	2,58	59,09	3,19

Sources de financement	Programmation (en milliards FCFA)							
	2026		2027		2028		Total (2026 - 2028)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
RE	387,49	70,56	381,27	61,04	386,49	56,76	1 155,24	62,29
DONS	166,94	30,40	70,95	11,36	31,64	4,65	269,53	14,53
EMPRUNTS	220,55	40,16	310,32	49,68	354,85	52,11	885,71	47,76
TOTAL	549,16	100,0	624,60	100,0	680,90	100,0	1 854,66	100,0

Source : MPD, DGBF / PIP / CBMT

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES AUTRES ENTITES DU SECTEUR PUBLIC

Dans un contexte de gouvernance axée sur la transparence et la performance, l'analyse de la situation financière des autres entités du secteur public revêt une importance croissante. Au Togo, au-delà des administrations centrales, les autres entités publiques telles que les établissements publics, les entreprises publiques et les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques publiques pour assurer le développement socio-économique du pays.

Conformément aux dispositions des alinéas 1^{er} et 2 de l'article 55 de la Loi n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, « *Quelle que soit leur forme, tous les concours financiers de l'État aux organismes publics doivent être approuvés par une loi de finances. Ces concours peuvent comprendre des subventions du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux, l'affectation de tout ou partie du produit d'impositions de toute nature, ou toute autre forme de contribution, subvention ou rétrocession de recettes* ». Il est donc important d'évaluer la situation financière, la gestion budgétaire et la performance de ces structures afin d'apprécier leur contribution à l'économie nationale et leur niveau de conformité aux normes de gestion publique.

Ce chapitre présente la situation financière des autres entités du secteur public en l'occurrence, les établissements publics à caractère administratif (EPA), les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les entreprises publiques.

La situation financière porte sur les réalisations de la période 2022 à 2024, les estimations de l'année 2025 et les projections de 2026 à 2028.

4.1. Situation financière des établissements publics à caractère administratif

4.1.1.Évolution récente du budget des EPA de 2022 à 2024

La situation financière décrite concerne 63 EPA exerçant dans divers domaines à savoir : la santé, l'éducation, l'agriculture, l'industrie, le numérique et certaines institutions disposant des agences comptables.

❖ Ressources

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, les établissements publics administratifs disposent des ressources composées des transferts de l'Etat, des appuis extérieurs des partenaires et des ressources propres.

Pour les exercices 2022 à 2024, les réalisations de ces ressources s'élèvent respectivement à 125,8 milliards, 108,5 milliards et 106,5 milliards, soit une baisse moyenne de 7,8%.

Les transferts de l'Etat ont évolué de 55,2 milliards en 2022 à 55,0 milliards en 2023 et à 55,8 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 0,5% sur la période. Ils représentent respectivement 43,8% ; 50,7% et 52,4% du total des ressources.

En baisse moyenne de 10,7% sur la période, les appuis des partenaires techniques et financiers (PTF) ont évolué de 23,4 milliards en 2022 à 24,5 milliards en 2023 et à 18,1 milliards en 2024. Ils représentent respectivement 18,6% ; 22,6% et 17,0% du total des ressources sur la période sous revue. Ces appuis des PTF sont constitués essentiellement des interventions du Programme national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (PNLS/IST) à hauteur de 12,9 milliards en 2022, à 16,7 milliards en 2023 et à 7,1 milliards en 2024, soit une baisse de 45%.

En ce qui concerne les ressources propres, elles ont connu une régression de 16,3% sur la période passant de 46,6 milliards en 2022 à 28,4 milliards en 2023 puis à 30,2 milliards en 2024.

Tableau 27: Evolution des ressources des EPA sur la période 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Ressources propres	46,6	28,4	30,2
Transferts du budget de l'Etat	55,2	55,0	55,8
Appuis des PTF	23,4	24,5	18,1
Autres recettes	0,6	0,6	2,4
Total	125,8	108,5	106,5

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

Composées des dépenses de fonctionnement et d'investissement, les dépenses des EPA ont connu un niveau d'exécution de 94,4 milliards, 101,5 milliards et 101,8 milliards respectivement pour les années 2022, 2023 et 2024, soit une hausse moyenne de 3,9%

• Dépenses de fonctionnement

Elles sont essentiellement constituées de dépenses de personnel et de biens et services.

Les dépenses de personnel ont évolué de 31,4 milliards en 2022 à 35,8 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 6,8% sur la période.

Les dépenses d'acquisition de biens et services ont évolué de 51,0 milliards en 2022 à 57,4 milliards en 2023 et à 52,9 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 2,3%.

• Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont progressé en moyenne de 7,7%, passant de 10,3 milliards en 2022 à 9,2 milliards en 2023 et à 11,6 milliards en 2024. Elles représentent respectivement 10,9% ; 9,0% et 11,4% du total des dépenses sur la période sous revue. En moyenne 10,5% des dépenses sont destinés aux investissements.

Tableau 28: Exécution des dépenses des EPA de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Dépenses de personnel	31,4	33,4	35,8
Dépenses de biens et services	51,0	57,4	52,9
Dépenses d'investissement	10,3	9,2	11,6
Autres dépenses	1,6	1,5	1,5
Total	94,4	101,5	101,8

Source : DGTCP/DOFIPE

4.1.2. Perspectives

4.2. Situation financière des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont, au sens de la loi n° 2007-001 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et ses modifications subséquentes, constituées de régions et de communes.

L'analyse de la situation financière des collectivités territoriales porte sur l'ensemble des cent dix-sept (117) communes et le district autonome du Grand Lomé (DAGL).

4.2.1. Évolution de la situation financière des collectivités territoriales de 2022-2024

❖ Ressources

Les ressources des collectivités territoriales sont constituées des ressources propres, des transferts de l'Etat et des subventions des partenaires techniques et financiers (PTF). Ces ressources s'élèvent à 38,9 milliards en 2022 ; 44,5 milliards en 2023 et 57,3 milliards en 2024, en progression moyenne de 21,7% sur la période.

Les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement représentent en moyenne respectivement 64,1% et 35,9% du total des ressources sur la période.

Les ressources propres s'élèvent à 19,5 milliards en 2022 ; 23,1 milliards en 2023 et 25,6 milliards en 2024. En moyenne, elles connaissent une hausse de 14,8% sur la période.

Les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales sont réalisés à travers le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) qui est un mécanisme de financement des collectivités territoriales. Les transferts mis à la disposition des communes par le FACT sont passés de 7,0 milliards en 2022 ; 8,0 milliards en 2023 et à 8,5 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 10,3% sur la période. Les transferts de fonctionnement et d'investissement aux communes représentent en moyenne respectivement 27,6% et 72,4% du total des transferts.

Le DAGL n'a reçu que des transferts de fonctionnement sur la période. Les transferts au DAGL sont passés de 5,0 milliards en 2022 à 2,0 milliards en 2024. Cette régression s'explique par la non reconduction en 2023 et 2024 du montant des transferts reçus par le DAGL en 2022 pour faire face aux arriérés de paiement relatifs aux transports des décharges vers le centre d'enfouissement d'Aképé.

Les subventions des PTF aux collectivités territoriales sont passés de 1,2 milliard en 2022 à 4,8 milliards en 2023 et à 10,7 milliards en 2024. La forte progression entre 2023 et 2024 est tirée par les subventions d'investissement qui sont passées de 4,7 milliards en 2023 à 10,6 milliards en 2024. Cette hausse des subventions d'investissement est portée essentiellement par le District autonome du Grand Lomé pour lequel, elles sont passées de 4,4 milliards en 2023 à 9,5 milliards en 2024.

Tableau 31 : Evolution des recettes des collectivités territoriales de 2022 à 2024 (en milliards de FCFA)

Postes	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement			
Ressources propres	19,5	23,1	25,6
Transferts du budget de l'Etat aux communes	1,9	2,2	2,4
Transferts du budget de l'Etat au DAGL	5,0	2,6	2,0
Subventions des PTF	0,0	0,1	0,1
Transferts reçus des autres collectivités	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,7	0,8	3,0
Total Recettes de fonctionnement	27,1	28,8	33,1
Recettes d'investissement			

Dotations et subventions en capital aux communes	5,1	5,8	6,1
Excédent de fonctionnement capitalisé	5,6	5,1	7,5
Subventions d'investissement des PTF	1,1	4,7	10,6
Total Recettes d'investissement	11,8	15,6	24,2
Total Général	38,9	44,4	57,3

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

Les dépenses totales des collectivités territoriales s'élèvent à 32,5 milliards en 2022 ; 37,4 milliards en 2023 et 46,0 milliards en 2024, soit une progression moyenne de 19,0%. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement (67,7%) et des dépenses d'investissement (32,3%).

• Dépenses de fonctionnement

Constituées essentiellement des dépenses de personnel et de biens et services, les dépenses de fonctionnement sont passées de 24,0 milliards en 2022 à 25,7 milliards en 2023 et à 28,0 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 8,0%.

Les dépenses de personnel sont de 7,3 milliards en 2022 ; 8,4 milliards en 2023 et 9,1 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 11,9%. Elles représentent en moyenne 31,9% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de biens et services sont de 13,0 milliards en 2022 ; 13,2 milliards en 2023 et 14,5 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 5,6% sur la période. Elles représentent en moyenne 52,5% des dépenses de fonctionnement.

• Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont passées de 8,5 milliards en 2022 à 11,7 milliards en 2023 et à 18,0 milliards en 2024, soit une progression moyenne de 45,6%. Cette hausse provient essentiellement du DAGL pour lequel les dépenses d'investissement sont passées de 1,2 milliard en 2022 à 4,7 milliards en 2023 et à 10,0 milliards en 2024 et portée par le Projet environnement urbain de Lomé (PEUL).

Tableau 32: Evolution des dépenses des collectivités territoriales de 2022-2024 (en milliards de F CFA)

Postes	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement			
Dépenses de personnel	7,3	8,4	9,1
Achats de biens et services	13,0	13,2	14,5
Transferts aux autres budgets	0,1	0,1	0,2
Autres dépenses de fonctionnement	3,5	3,9	4,1
Total Dépenses de fonctionnement	24,0	25,7	28,0
Dépenses d'investissement			
Dépenses d'Investissement	8,5	11,6	17,9
Autres Dépenses d'Investissement	0,0	0,1	0,1
Total Dépenses d'investissement	8,5	11,7	18,0
Total	32,5	37,4	46,0

Source : DGTCP/DOFIPE

4.2.2. Perspectives

❖ Ressources

L'estimation des ressources à fin décembre 2025 est de 58,3 milliards. Sur la période 2026-2028, elles sont projetées respectivement à 56,8 milliards ; 59,2 milliards et à 65,0 milliards. Après une baisse en 2026, les ressources connaîtraient une hausse moyenne de 3,8% sur la période de projection. Le fléchissement des ressources en 2026 s'expliquerait par la baisse des subventions d'investissement des PTF qui passeraient de 6,1 milliards en 2025 à 2,2 milliards en 2026. La hausse des ressources en 2027 et 2028, s'expliquerait par l'augmentation des recettes de fonctionnement, portée essentiellement par les ressources propres (recettes fiscales et recettes non fiscales) qui passeraient de 32,6 milliards en 2026 à 35,6 milliards en 2027 et à 38,9 milliards en 2028.

Tableau 33: projections des ressources des collectivités territoriales de 2025-2028 (en milliards de FCFA)

Postes	2025*	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement				
Ressources propres	29,5	32,6	35,6	38,9
Transferts du budget de l'Etat aux communes	2,6	2,8	2,9	3,1
Transferts du budget de l'Etat au DAGL	2,0	2,0	2,0	2,0
Subventions des PTF	0,1	0,0	0,1	0,1
Autres recettes	0,8	0,9	0,0	1,0
Total Recettes de fonctionnement	34,9	38,3	40,6	45,1
Recettes d'investissement				
Dotations et subventions en capital aux communes	7,1	6,8	7,4	8,0
Excédent de fonctionnement capitalisé	10,2	9,4	10,2	11,0
Subventions d'investissement des PTF	6,1	2,2	1,0	0,9
Total Recettes d'investissement	23,4	18,4	18,6	19,9
Total Ressources	58,3	56,8	59,2	65,0

*Estimations à fin décembre 2025

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

Les dépenses à fin décembre 2025 sont estimées à 58,3 milliards réparties en 34,9 milliards de dépenses de fonctionnement et 23,4 milliards de dépenses d'investissement, soit respectivement 59,9% et 40,1% des dépenses totales. Le niveau des dépenses projetées sur la période 2026-2028 s'élèverait respectivement à 56,8 milliards ; 59,2 milliards et 65,0 milliards. Les projections sur la période connaîtraient une hausse moyenne de 3,8%. Cette tendance haussière serait due à l'augmentation des dépenses de fonctionnement. La hausse des dépenses de fonctionnement sur la période de projection, serait portée par la hausse des recettes de fonctionnement, faisant passer les dépenses de fonctionnement de 38,3 milliards en 2026 à 45,1 milliards en 2028.

Tableau 34: Projections des dépenses des collectivités territoriales de 2025- 2028 (en milliards de FCFA)

Postes	2025 ⁵	2026	2027	2028
Dépenses de fonctionnement				
Dépenses de personnel	10,5	11,5	12,4	13,1
Achats de biens et services	16,7	17,3	19,0	20,8
Transferts aux autres budgets	0,5	0,6	0,6	0,7
Autres dépenses de fonctionnement	7,2	8,9	8,7	10,5
Total Dépenses de fonctionnement	34,9	38,3	40,6	45,1
Dépenses d'investissement				
Dépenses d'Investissement	23,2	18,2	18,3	19,6
Autres Dépenses d'Investissement	0,1	0,2	0,3	0,3
Total Dépenses d'investissement	23,4	18,4	18,6	19,9
Total	58,3	56,8	59,2	65,0

Source : DGTCP/DOFIPE

⁵ Estimations à fin décembre 2025

4.3. Situation financière des organismes de sécurité sociale

La sécurité sociale au Togo est assurée par trois (03) organismes à savoir la Caisse de retraite du Togo (CRT), l'Institut national d'assurance maladie (INAM) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La situation financière des organismes de sécurité sociale présentée dans ce document porte spécifiquement sur la CRT et l'INAM.

4.3.1. Evolution de l'effectif des pensionnés de la CRT 2022-2024

Les pensionnés de la CRT regroupent les retraités de l'Etat et les ayants droit. L'effectif des pensionnés est passé de 38.720 en 2022 à 40.943 en 2024, soit une hausse moyenne de 2,8%.

4.3.2. Evolution récente de la situation financière de la CRT 2022-2024

❖ Ressources

Les ressources de la CRT sont constituées des cotisations sociales, des recettes issues de la validation des services, des subventions de l'Etat et d'autres recettes. Ces ressources s'élèvent à 45,5 milliards en 2022 ; 56,1 milliards en 2023 et 59,2 milliards en 2024, soit une progression moyenne de 14,4%.

Tableau 35: Evolution des produits de la CRT de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Cotisations sociales	37,9	42,8	45,5
Subventions de l'Etat	4,8	9,8	9,8
Recettes issues de la validation des services	0,9	1,3	1,3
Autres recettes ⁶	1,9	2,2	2,6
Total	45,5	56,1	59,2

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

Les dépenses de la CRT sont constituées des prestations sociales, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Elles s'élèvent à 45,8 milliards en 2022 ; 52,7 milliards en 2023 et 53,0 milliards en 2024, soit une hausse moyenne de 7,8% sur la période. La progression des dépenses sur la période est due essentiellement à la hausse des prestations sociales qui passent de 43,4 milliards en 2022 à 50,6 milliards en 2024.

Tableau 36: Evolution des charges de la CRT de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Prestations sociales	43,4	48,9	50,6
Dépenses de fonctionnement	1,6	3,4	2,0
Dépenses d'investissement	0,9	0,4	0,5
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0
Total Dépenses	45,8	52,7	53,0

Source : DGTCP/DOFIPE

⁶ Il s'agit essentiellement des produits financiers et des récupérations des pensions à tort

4.3.3. Perspectives

❖ Effectifs des pensionnés de la CRT 2025-2028

L'effectif des pensionnés estimé à 41.736 en 2025 passerait à 42.517 en 2026 ; 43.383 en 2027 et à 44.357 en 2028, soit une augmentation moyenne de 2,1% sur la période.

L'effectif des retraités est estimé à 28.326 en 2025. Cet effectif connaîtrait une hausse moyenne de 2,5% sur la période, passant de 28.964 en 2026 à 29.681 en 2027 et à 30.498 en 2028.

En ce qui concerne l'effectif des ayants droit, il est estimé à 13.410 en fin 2025. Il s'établirait à 13.553 en 2026 ; 13.702 en 2027 et à 13.859 en 2028 enregistrant une hausse moyenne de 1,1% sur la période.

❖ Ressources

L'estimation des ressources à fin décembre 2025 est de 63,9 milliards. Sur la période 2026-2028, elles sont projetées respectivement à 61,6 milliards, 63,7 milliards et à 65,8 milliards, enregistrant une hausse moyenne de 1,0%.

Tableau 37: Projection des produits de la CRT de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)

Postes	2025*	2026	2027	2028
Cotisations sociales	46,7	48,6	50,5	52,6
Recettes issues de la validation des services	1,4	1,5	1,5	1,6
Subvention de l'Etat	9,8	9,8	9,8	9,8
Autres recettes	6,0	1,7	1,8	1,8
Total	63,9	61,6	63,7	65,8

*Estimations à fin décembre 2025

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

L'estimation des dépenses à fin décembre 2025 s'élève à 56,9 milliards. Le niveau des dépenses projetées sur la période 2026-2028 s'élèverait respectivement à 58,8 milliards ; 60,9 milliards et 64,0 milliards. Ces projections enregistreraient une hausse moyenne de 4,0% sur la période.

Tableau 38: Projection des dépenses de la CRT de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)

Postes	2025*	2026	2027	2028
Prestations sociales	53,6	55,2	57,6	60,1
Dépenses de fonctionnement	2,8	3,1	3,2	3,3
Dépenses d'investissement	0,5	0,5	0,2	0,6
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	56,9	58,8	60,9	64,0

*Estimations à fin décembre 2025

Source : DGTCP/DOFIPE

4.3.4. Evolution des effectifs des assurés et employeurs de l'INAM 2022-2024

L'effectif des assurés est passé de 453.440 en 2022 ; 483.877 en 2023 à 509.902 en 2024 enregistrant une augmentation moyenne de 6% sur la période.

L'effectif des employeurs souscripteurs auprès de l'INAM s'accroît d'année en année. De 742 en 2022 ; 822 en 2023, il atteint 858 en 2024, soit une hausse moyenne de 7,6%.

4.3.5. Evolution récente de la situation financière de l'INAM 2022-2024

❖ Ressources

Les ressources de l'INAM sont constituées des cotisations sociales, des produits financiers et d'autres produits. Ces ressources se sont élevées à 15,3 milliards en 2022 ; 17,7 milliards en 2023 et 22,1 milliards en 2024.

Les cotisations sociales représentant la ressource principale de l'Institut (98,0% en moyenne) se sont élevées à 14,9 milliards en 2022 ; 17,4 milliards en 2023 et 21,8 milliards en 2024. En moyenne, elles connaissent une hausse de 21,1% entre 2022 et 2024.

Tableau 39 : Evolution des recettes de l'INAM de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Cotisations sociales	14,9	17,4	21,8
Produits financiers	0,4	0,3	0,3
Autres produits ⁷	0,1	0,1	0,1
Total Ressources	15,3	17,7	22,1

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

Les dépenses de l'INAM sont constituées des prestations sociales (assurance maladie), des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement et d'autres dépenses.

Ces dépenses se sont établies à 15,4 ; 14,8 et 16,9 milliards respectivement en 2022, 2023 et 2024. Elles ont régressé de 4,1% en 2023 et progressé de 14,7% en 2024, soit une hausse moyenne de 5,3% sur la période.

Principal poste de dépenses, les prestations sociales ont enregistré une hausse moyenne de 8,1% entre 2022 et 2024 passant de 9,4 milliards à 11,0 milliards.

Les dépenses de fonctionnement ont peu évolué sur la période passant de 3,7 milliards en 2022 ; 3,9 milliards en 2023 puis à 4,4 milliards en 2024. Elles représentent en moyenne 25,4% du total des dépenses sur la période 2022 à 2024.

Les dépenses d'investissement sont faibles et ne représentent que 8% en moyenne des dépenses totales entre 2022 et 2024.

Tableau 40 : Evolution des dépenses de l'INAM de 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Prestations sociales (Assurance maladie)	9,4	10,7	11,0
Dépenses de fonctionnement	3,7	3,9	4,4
Dépenses d'investissement	2,3	0,1	1,5
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0
Total Dépenses	15,4	14,8	16,9

Source : DGTCP/DOFIPE

⁷ Il s'agit des ventes de produits et travaux essentiellement constituées des frais de renouvellement des kits de soins et des cartes d'assurance maladie

4.3.6. Perspectives

❖ Effectifs des assurés et des employeurs de l'INAM 2024-2028

L'effectif des assurés est estimé à 2.402.033 en 2025 contre 509.902 en 2024, soit une augmentation de 371,1%. Cette forte augmentation est due à l'élargissement du champ des bénéficiaires des services de l'INAM qui s'étend désormais aux travailleurs et retraités du secteur public, aux indigents, et au programme School Assur. Cet effectif passerait à 2.225.760 en 2026 ; 2.070.905 en 2027 et à 1.935.558 en 2028, régressant respectivement de 7,3%, 7% et 6,5%. Cette baisse des assurés sur la période serait due à la diminution des assurés du programme School Assur sur la base de la projection du nombre d'élèves assurés sortant plus important que celui des nouveaux élèves assurés.

L'effectif des employeurs assujettis n'est pas estimé pour l'année 2025 ainsi que les projections de 2026-2028, du fait que cet effectif ne sera plus appelé à évoluer sensiblement en considérant le décret n°2023-097/PR et les autres décrets délimitant le périmètre de l'AMU-INAM.

❖ Ressources

Les ressources de l'INAM sont estimées à 27,0 milliards en 2025 en augmentation de 22,3% par rapport à leur niveau de réalisation de 2024. Cette augmentation des ressources s'expliquerait par une importante hausse de l'effectif des assurés sur la période sous revue en lien avec l'élargissement du champ de couverture de l'INAM aux travailleurs et retraités du secteur public, aux indigents et au programme School Assur.

Sur la période 2026-2028, les ressources seraient respectivement de 28,7 milliards ; 30,5 milliards et 32,5 milliards. Les projections de la période sous revue connaîtraient une hausse moyenne de 6,3%. Cette augmentation serait due à la prise en compte des avancements des assurés travailleurs du secteur public et au changement du taux de cotisation qui passe de 7% à 10% dont 5% pour l'employeur et 5% pour les employés.

Tableau 41 : Projection des ressources de l'INAM de 2025-2028 (en milliards de francs CFA)

Postes	2025*	2026	2027	2028
Cotisations sociales	26,7	28,3	30,1	32,1
Produits financiers	0,3	0,3	0,3	0,4
Autres produits	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Ressources	27,0	28,7	30,5	32,5

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dépenses

L'estimation des dépenses à fin décembre 2025 s'élève à 24,7 milliards contre 16,9 milliards en 2024, soit une augmentation de 46,1% par rapport à leur niveau de réalisation de 2024. Cette augmentation remarquée des dépenses en 2025 serait due à une importante hausse des prestations sociales qui sont passées de 11,0 à 17,1 en lien avec l'évolution de l'effectif des assurés. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2026-2028 s'élèverait respectivement à 24,8 milliards ; 25,3 milliards et 25,9 milliards. Les dépenses connaîtraient une hausse moyenne de 1,6% sur la période 2026-2028.

Tableau 42 : Projection des dépenses de l'INAM 2025-2028 (en milliards de FCFA)

Postes	2025*	2026	2027	2028
Prestations sociales (Assurance maladie)	17,1	17,7	18,4	19,2
Dépenses de fonctionnement	4,8	5,1	5,1	5,1
Dépenses d'investissement	2,7	2,0	1,8	1,6
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	24,7	24,8	25,3	25,9

*Estimations à fin décembre 2025

Source : DGTCP/DOFIPE

4.4. Situation financière des entreprises publiques

Les entreprises publiques sont, au sens de la loi n°2025-005 du 1^{er} avril 2025 portant régime juridique applicable aux entreprises publiques en République togolaise, constituées des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte.

La situation financière décrite, concerne les sociétés d'Etat (capital social entièrement détenu par l'Etat), les sociétés d'économie mixte (capital social détenu à plus de 50% par l'Etat) et les sociétés à participation minoritaire de l'Etat (moins de 50% du capital social détenu par l'Etat) répertoriées à fin décembre 2024. Le portefeuille de l'Etat, comporte à ce jour, des entreprises publiques relevant des domaines d'activité variés, notamment les mines, l'énergie, l'eau, le transport, l'industrie, le numérique, la manutention, l'hôtellerie et la prestation de service.

4.4.1. Situation du portefeuille de l'Etat

A fin décembre 2024, le portefeuille de l'Etat est constitué de soixante-huit (68) entités, réparties ainsi qu'il suit :

- ♦ vingt-quatre (24) sociétés d'Etat ;
- ♦ sept (7) sociétés d'économie mixte ; et
- ♦ trente-sept (37) sociétés à participation minoritaire de l'Etat.

4.4.2. Capital social cumulé et quote-part de l'Etat

La capitalisation des entreprises publiques répertoriées à fin décembre 2024 ressort à 172,5 milliards dont 168,4 milliards pour les sociétés d'Etat et 4,1 milliards pour les sociétés d'économie mixte. La quote-part de l'Etat dans cette capitalisation est de 171,2 milliards, soit 99,2%.

Tableau 43 : Capital social cumulé et quote-part de l'Etat

Désignation	Capital social		
	Montant (A)	Part de l'Etat	
		Montant (B)	% (B/A*100)
Sociétés d'Etat	168,4	168,4	100,0
Sociétés d'économie mixte	4,1	2,8	68,3
TOTAL	172,5	171,2	99,2

Source : DGTCP/DOFIPE

4.4.3. Principaux chiffres des entreprises publiques de 2022 à 2024

Les principaux chiffres dont l'évolution est décrite concernent vingt-deux (22) sociétés d'Etat sur les vingt-quatre (24) et cinq (5) sociétés d'économie mixte sur les sept (7) que compte le répertoire des entreprises publiques, soit un taux de réponse de 87,1%. Cette description porte sur les capitaux propres et le total actif, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et le résultat net. L'évolution des dividendes encaissés par l'Etat au cours de la période sous revue est également présentée.

❖ Capitaux propres et total actif

Les capitaux propres sont passés respectivement de 237,6 milliards en 2022 à 228,5 milliards en 2023 puis à 194,3 milliards en 2024, soit une baisse moyenne de 9,4% sur la période.

Le total actif, a connu une baisse entre 2022 et 2023, passant de 1.535,3 milliards à 1.506,2 milliards puis une hausse entre 2023 et 2024 pour s'établir à 1.619,5 milliards, soit un taux d'accroissement moyen de 2,8% entre 2022 et 2024.

❖ Chiffre d'affaires

A fin décembre 2024, le chiffre d'affaires global des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte s'élève à 776,3 milliards contre 700,9 milliards en 2023, soit une hausse de 10,8%. En 2022, leur chiffre d'affaires global s'élevait à 654,9 milliards, soit un accroissement de 7,0% entre 2022 et 2023 et une progression moyenne de 8,9% sur la période 2022-2024.

❖ Valeur ajoutée

La valeur ajoutée s'élève à 213,8 milliards en 2023 contre 243,9 milliards en 2022, soit une baisse de 30,1 milliards en valeur absolue et 12,4% en valeur relative. En 2024, on enregistre toujours une baisse de la valeur ajoutée de 12,1% essentiellement entraînée par l'effet combiné de la réduction de la valeur ajoutée des sociétés du secteur des mines et énergie (10,7%) et de la hausse de la valeur ajoutée du secteur des jeux de hasard (42,0%).

❖ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte est passé de 57,1 milliards en 2022 à 46,7 milliards en 2023 puis à 31,0 milliards à fin décembre 2024. Entre 2022 et 2023, il ressort une baisse de 18,3% résultant essentiellement de l'effet de la baisse de la valeur ajoutée. Entre 2023 et 2024, il ressort une baisse sensible du résultat d'exploitation de 33,6% résultant de l'effet conjugué de la baisse de la valeur ajoutée du secteur minier et énergétique, de la hausse de la valeur ajoutée du secteur des jeux de hasard et de la hausse des charges de personnel (11,7%).

❖ Résultat net

Le résultat net cumulé des sociétés d'Etat est excédentaire de 21,4 milliards en 2022 ; 20,1 milliards en 2023 et 11,0 milliards en 2024, soit une baisse moyenne annuelle de 25,7% entre 2022 et 2024. Tout comme le résultat d'exploitation, cette baisse du résultat net global s'explique essentiellement par l'effet combiné de la contreperformance du secteur minier et énergétique et de la performance du secteur des jeux de hasard.

Tableau 44: Chiffres clés des entreprises publiques de 2022 à 2024 (en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023	2024
Total actif	1 535,3	1 506,2	1 619,5
Capitaux propres	237,6	228,5	194,3
Chiffre d'affaires	654,9	700,9	776,3
Valeur ajoutée	243,9	213,8	187,9
Résultat d'exploitation	57,1	46,7	31,0
Résultat net	21,4	20,1	11,0

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Dividendes

Les dividendes effectivement encaissés par l'Etat, au titre de l'ensemble de ses participations financières s'élèvent à 33,8 milliards pour le compte de l'exercice 2024 contre un encaissement de 26,1 milliards en 2023, soit une hausse de 29,5%. En 2022, le montant des dividendes s'élevait à 15,5 milliards. La hausse enregistrée en 2024 renforce la tendance haussière de l'évolution des dividendes perçus par l'Etat amorcée en 2022 (hausse moyenne de 33,3 entre 2022 et 2024).

Sur la période sous revue, le taux de recouvrement des dividendes a connu une hausse passant de 78,5% en 2022 à 159,3% en 2024. Cette hausse est attribuée beaucoup plus à l'effort de distribution de dividendes effectué par certaines sociétés.

Tableau 45: Evolution des dividendes encaissés par l'Etat (en milliards de francs CFA)

Désignations	2021	2022	2023	2024
Total dividendes encaissés	15,2	15,5	26,1	33,8
Taux d'évolution	-	2,0%	68,4%	29,5%
Prévisions (LFI)	22,67	19,75	20,73	21,24
Taux de réalisation	64,8%	78,5%	126,1%	159,3%

Source : DGTCP/DOFIPE

4.4.4. Perspectives

En termes de perspectives, l'estimation à fin décembre 2025 de la situation financière des entreprises publiques dégagerait un résultat net positif de 30,7 milliards. Les projections sur la période 2026-2028, dégageraient également des résultats nets positifs respectivement de 39,2 milliards ; 48,6 milliards et 54,6 milliards, soit une hausse moyenne de 21,3% sur la période de projection.

Au titre de la démarche de performance, le gouvernement produit depuis 2022 un rapport sur la situation des entreprises publiques qui est joint au projet de loi de finances. Par ailleurs, le Togo s'est approprié l'outil d'évaluation de la santé financière des entreprises publiques (SOE-HCT) développé par le FMI, qui lui permet d'identifier les forces et les faiblesses du portefeuille de l'Etat en vue d'améliorer sa gouvernance. A cet effet, le gouvernement s'est doté, depuis le 25 mars 2025, de la loi portant régime juridique applicable aux entreprises publiques en République togolaise en abrogation de la loi n° 90-26 du 4 décembre 1990 portant réforme du cadre institutionnel et juridique des entreprises publiques.

Toutes ces mesures associées à la révision des grilles tarifaires de certaines sociétés d'Etat, contribueront efficacement à l'amélioration des rendements et des performances du portefeuille de l'Etat et par conséquent au renforcement de la gestion des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Tableau 46: Chiffres clés des entreprises publiques 2025-2028 (en milliards de francs CFA)

Postes	2025*	2026	2027	2028
Total actif	1 628,6	1 734,5	1 828,9	1 890,7
Capitaux propres	227,4	229,6	241,6	251,4
Chiffre d'affaires	766,2	784,9	806,3	820,2
Valeur ajoutée	214,7	234,5	253,7	264,4
Résultat d'exploitation	69,1	88,7	110,1	120,0
Résultat net	30,7	39,2	48,6	54,6

*Estimation

Source : DGTCP/DOFIPE

CHAPITRE V : RISQUES BUDGETAIRES

Les risques budgétaires sont des risques inhérents aux événements, actions et inactions qui pourraient influencer la gestion des finances⁸ publiques. Leur impact entrainerait des limites dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques influenceraient, entre autres, le cadre macroéconomique, la mobilisation des ressources, la production agricole et industrielle, la dette publique, le passif conditionnel. L'identification, l'évaluation et l'analyse de ces risques est nécessaire en vue de proposer des mesures de mitigation pour garantir une gestion budgétaire plus efficace et efficiente.

5.1. Inventaire des risques budgétaires sur la période récente et mesures d'atténuation

Sur la période de 2022 à 2024, certains événements majeurs ont affecté l'activité économique, impactant considérablement les prévisions et les réalisations budgétaires. Il s'agit notamment de (i) l'endettement et (i) les aléas climatiques. En vue d'assurer une gestion budgétaire rationnelle, le gouvernement a identifié, développé et mis en œuvre une série de mesures qui ont permis de mitiger ces risques. Le tableau ci-après résume l'ensemble des risques et les mesures d'atténuation mises en place sur la période.

Tableau 47: Synthèse des risques budgétaires et des mesures d'atténuation

TYPLOGIE DU RISQUE	NATURE DU RISQUE		MESURES D'ATTENUATION
RISQUES MACROECONOMIQUES	Risques liés à la croissance économique	Détérioration des termes de l'échange avec les principaux partenaires	Diversification de la base des matières premières exportées
			Renforcement et élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux
			Promotion de la création des unités de transformation des matières premières
			Promotion et développement des chaines de valeurs entre unités de transformations au niveau sous régional
RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES	Risques liés à la dette publique	Taux d'intérêt	Adoption d'une gestion plus active des titres en privilégiant les nouveaux instruments de maturité longue à travers la mobilisation des ressources concessionnelles et l'émission des titres publics de maturité allant jusqu'à 10 ans.
			Priorité à la mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe

TYPOLOGIE DU RISQUE	NATURE DU RISQUE		MESURES D'ATTENUATION
			Mise en place, en collaboration avec les banques bénéficiaires de la garantie, d'un mécanisme de suivi permettant de minimiser le risque de non remboursement du crédit ;
		Taux de change	Préférence pour les emprunts libellés en Euros et le recours à des ressources d'emprunt libellées en d'autres devises auprès des créanciers non classiques offrant des conditions financières favorables.
	Risques liés aux catastrophes naturelles	Sécheresse	Promotion des chaînes de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des infrastructures de production halieutique
			Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers pour assurer la disponibilité des ressources en eau
			Modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production (construction des retenues d'eau, mise en place des systèmes d'irrigation moderne)
		Attaques des cultures	Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures
		Epidémie, Pandémie	Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures d'hygiène sanitaire Pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques Surveillance des frontières

TYPOLOGIE DU RISQUE	NATURE DU RISQUE		MESURES D'ATTENUATION
	Risques liés aux changements climatiques et environnementaux	Pluviométrie	Intensification du reboisement de la flore ; lutte contre l'abattage anarchique des arbres
		capacité d'adaptation aux changements climatiques	Renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses
		Erosion côtière	Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables
RISQUES INSTITUTIONNELS	Risques liés à la collecte des recettes	Dégradation du climat des affaires	Poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers
		Non formalisation du secteur informel	Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques
		Désarmement tarifaire	Exécution effective de la stratégie nationale de la ZLECAF
		Porosité des frontières	Renforcement du maillage du territoire et des contrôles des produits soumis au marquage
		Evasion, Fraude et Optimisation fiscales et non fiscales	Consolidation de la coopération internationale et de l'échange de renseignements en matière fiscale ; renforcement de la capacité de l'administration fiscale en matière de contrôle des prix de transferts
			Renforcement de la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la collecte des recettes

TYPLOGIE DU RISQUE	NATURE DU RISQUE		MESURES D'ATTENUATION
		Concurrence croissante des pays voisins	Amélioration des infrastructures afin de renforcer l'attractivité du Port autonome de Lomé
		Mesures fiscales dérogatoires	Prise des dispositions pour l'évaluation, la rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales
		Non opérationnalisation de la PGA	Opérationnalisation de la plateforme de gestion de l'aide (PGA) ;
		Faible maîtrise des procédures de décaissement des PTF	Renforcement du cadre de dialogue entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers ; Renforcement du mécanisme de suivi de la mobilisation des ressources externes à tous les niveaux
		Non application du principe « harmonisation » de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement par certains PTF	Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF
		Non recouvrement éventuel des créances des entreprises bénéficiaires	Nomination, le cas échéant, des administrateurs provisoires pour les structures étatiques à risques avérés d'insolvabilité ;
			Prévision des mesures coercitives dans les accords de rétrocession pour éviter des défauts de paiement et mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de cette catégorie de prêt.
	Risques liés au suivi des projets d'investissement publics	Taux d'apportement des crédits des programmes d'investissement public	Renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et les procédures de passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption

TYPLOGIE DU RISQUE	NATURE DU RISQUE		MESURES D'ATTENUATION
	Risques liés à la gestion des compétences du personnels		Responsabilisation, outillage et formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.
	Risques liés à l'instabilité socio-politique	Trouble à l'ordre publics, la grève	Renforcement du dialogue social et promotion du dialogue politique
	Risques sécuritaires	Piratage, contre-bande et terrorisme	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières ; Coopération transfrontalière des services de défense et de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime ;

Source : DGBF / CBMT

CONCLUSION

L'économie mondiale traverse une période de stabilisation, mais reste confrontée à des défis majeurs. La croissance mondiale devrait atteindre 2,7% en 2025-2026, un niveau jugé insuffisant pour soutenir un développement économique durable. Les économies émergentes et en développement peinent à rattraper les économies avancées, et plusieurs pays à faible revenu risquent de ne pas atteindre le statut d'économie à revenu intermédiaire d'ici 2050.

L'inflation mondiale ralentit progressivement, avec une prévision de 5,8% en 2024 et 4,4% en 2025. Cependant, des risques persistent, notamment des tensions géopolitiques, des perturbations commerciales et des phénomènes météorologiques extrêmes. La dette élevée et le manque d'investissements freinent la croissance, en particulier dans les pays en développement.

Les perspectives économiques sont marquées par une incertitude politique accrue et des défis liés au changement climatique.

C'est dans ce contexte international qu'est élaboré le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2026-2028. En dépit de ce contexte, sous l'hypothèse d'une maîtrise des prix, les perspectives économiques nationales restent prometteuses en lien avec la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2025, une bonne exécution des réformes qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme FEC, la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières, la digitalisation de l'économie nationale et le dynamisme attendu dans le secteur industriel avec la poursuite des réalisations sur la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA).

Ainsi, sur la période 2026-2028, le dynamisme de l'activité économique se renforcerait. Il en résulterait un taux de croissance du PIB réel qui s'établirait, en moyenne annuelle à 6,3%, passant de 6,1% en 2026 à 6,4% en 2028. Les secteurs porteurs de cette croissance seraient essentiellement l'agriculture, l'industrie et le commerce.

En ce qui concerne l'administration centrale, les perspectives en matière de mobilisation de recettes et d'exécution des dépenses restent tributaires de l'évolution de l'environnement économique international et national. Les recettes budgétaires sont projetées à 1.585,9 milliards, 1.643,7 milliards et 1.763,4 milliards respectivement en 2026, 2027 et 2028. S'agissant des dépenses budgétaires, elles passeraient de 25,3% du PIB en 2026 à 24,1% en 2028. Il en découlerait un déficit budgétaire d'abord compris de 3% du PIB en 2025 contre 3,5% estimé en 2025. En 2027 et 2028, le déficit s'établirait respectivement à 2,9% et 2,8%. Ces déficits seraient financés par les excédents des opérations de trésorerie.

La bonne exécution budgétaire permettrait d'améliorer le profil des indicateurs de finances publiques et en particulier le taux d'endettement public qui se situerait à 57,8% du PIB en 2028.

Le DPBEP 2026-2028 s'inscrit dans la vision stratégique de développement telle que traduite par la FDR et est révélateur de la volonté du gouvernement à mener des actions concrètes en faveur de l'accélération de la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation et le développement, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, le développement du secteur privé et de l'investissement, la poursuite des efforts d'investissement dans les secteurs sociaux et le genre, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'inclusion financière et par ricochet l'amélioration des conditions de vie des populations, tout en respectant les engagements sous régionaux et internationaux.

Toutefois, des facteurs de risques persistent et peuvent entraver l'atteinte des objectifs du gouvernement. Le DPBEP a passé en revue ces risques susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre des politiques publiques à travers la gestion des finances publiques, des mesures pour les atténuer ont été proposées.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Cadrage budgétaire à moyen terme

N°	RUBRIQUES DU CBMT	RÉALISATIONS			ESTIMATIONS		PROJECTIONS		
		2022	2023	2024	2025		2026	2027	2028
					LFI	Fin déc 2025			
1	I- RECETTES BUDGETAIRES	1 051 362 687	1 326 672 162	1 336 104 426	1 486 371 674	1 487 876 805	1 615 412 878	1 666 827 195	1 790 961 639
2	Recettes budgétaires liquides	891 025 459	1 147 756 517	1 119 157 174	1 306 371 674	1 275 350 078	1 372 669 410	1 408 741 574	1 516 707 554
3	Recettes budgétaires non liquides	160 337 228	178 915 644	216 947 253	180 000 000	212 526 727	242 743 468	258 085 621	274 254 084
4	A- RECETTES FISCALES	864 741 594	991 583 015	1 098 066 283	1 208 363 700	1 200 568 842	1 338 858 533	1 474 259 482	1 624 316 647
5	Recettes liquides	704 404 366	812 667 371	881 119 030	1 028 363 700	988 042 115	1 096 115 064	1 216 173 861	1 350 062 563
6	Recettes non liquides	160 337 228	178 915 644	216 947 253	180 000 000	212 526 727	242 743 468	258 085 621	274 254 084
7	1- COMMISSARIAT DES IMPÔTS	429 682 224	474 020 354	564 322 662	595 758 490	625 824 884	700 006 156	767 970 152	849 671 902
8	Recettes liquides	376 689 008	422 944 823	477 506 739	532 128 636	556 984 147	616 264 282	678 651 614	753 408 754
9	Recettes non liquides	52 993 217	51 075 531	86 815 923	63 629 854	68 840 737	83 741 874	89 318 538	96 263 148
10	2- COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	435 059 370	517 562 661	533 743 621	612 605 210	574 743 958	638 852 377	706 289 330	774 644 745
11	Recettes liquides	327 715 358	389 722 548	403 612 291	496 235 064	431 057 968	479 850 783	537 522 248	596 653 809
12	Recettes non liquides	107 344 011	127 840 113	130 131 330	116 370 146	143 685 989	159 001 594	168 767 083	177 990 936
13	B- RECETTES NON-FISCALES	59 215 303	153 943 575	120 643 907	74 311 765	83 611 754	109 611 506	121 617 386	135 006 256
14	C- DONS	127 405 790	181 145 572	117 394 237	203 696 209	203 696 209	166 942 839	70 950 327	31 638 735
15	Dons projets	97 444 325	159 048 080	104 975 736	190 709 369	190 709 369	166 942 839	70 950 327	31 638 735
16	Fonds de concours	0	12 000 000	0	0	0	0	0	0
17	Appuis budgétaires	29 961 465	10 097 492	12 418 501	12 986 840	12 986 840	0	0	0
18	II- RESSOURCES DE TRESORERIE	730 835 801	750 102 796	834 450 724	902 453 931	933 840 096	1 097 451 521	1 005 811 698	1 115 687 976
19	Titres publics	603 001 000	547 825 281	486 774 820	332 315 774	363 701 939	473 522 812	470 900 834	670 839 628
20	Emprunts - projets	98 382 332	111 558 662	148 854 619	149 607 360	149 607 360	220 545 909	310 316 864	354 848 348
21	Autres Emprunts	29 452 469	90 718 853	198 821 284	420 530 797	420 530 797	403 382 800	224 594 000	90 000 000
24	TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	1 782 198 488	2 076 774 957	2 170 555 150	2 388 825 605	2 421 716 901	2 712 864 399	2 672 638 893	2 906 649 614
25	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	2 613 748	3 718 125	6 050 849	7 763 368	7 763 368	27 637 816	25 755 397	30 323 045
26	TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	1 784 812 235	2 080 493 083	2 176 605 999	2 396 588 973	2 429 480 269	2 740 502 215	2 698 394 290	2 936 972 659
27	I- DEPENSES BUDGETAIRES	1 432 924 491	1 681 635 541	1 674 247 466	1 678 203 891	1 711 095 188	1 831 969 937	1 899 454 430	2 007 867 743
28	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 272 587 263	1 502 719 896	1 457 300 213	1 107 024 375	1 146 497 703	1 589 226 469	1 641 368 809	1 733 613 658
29	Dépenses fiscales	160 337 228	178 915 644	216 947 253	180 000 000	212 526 727	242 743 468	258 085 621	274 254 084
30	A- DEPENSES ORDINAIRES	939 277 210	1 162 673 737	1 198 724 651	1 107 024 375	1 146 497 703	1 230 230 134	1 219 638 225	1 246 404 213
31	1- Dépenses ordinaires hors dépenses fiscales	778 939 982	983 758 093	981 777 399	927 024 375	933 970 976	987 486 666	961 552 604	972 150 128
32	Charges financières de la dette publique	124 806 859	166 197 935	176 930 330	166 957 260	166 957 260	188 615 484	165 952 554	145 669 067
33	Dépenses de personnel	255 291 347	301 831 093	314 312 726	355 664 454	362 611 055	373 549 753	382 660 253	392 531 709
34	Dépenses d'acquisition de biens et services	133 452 455	191 098 875	214 996 342	183 681 719	183 681 719	176 537 465	179 655 833	200 665 388
35	Dépenses de transferts courants	265 389 321	324 630 190	275 538 001	220 720 942	220 720 942	248 783 964	233 283 964	233 283 964
36	2- Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)	160 337 228	178 915 644	216 947 253	180 000 000	212 526 727	242 743 468	258 085 621	274 254 084
37	B- DEPENSES EN CAPITAL	493 647 281	518 961 803	475 522 814	571 179 516	564 597 485	601 739 803	679 816 205	761 463 530
38	Dépenses d'investissement (hors PIP)	114 725 112	43 812 366	52 373 790	30 621 629	30 621 629	52 576 125	55 214 298	80 564 382
39	Projets d'investissement	378 922 169	475 149 437	423 149 025	540 557 887	533 975 856	549 163 678	624 601 907	680 899 148
40	Sur ressources internes	183 095 513	204 542 695	169 318 669	200 241 158	193 659 127	161 674 930	243 334 716	294 412 065
41	Sur ressources externes	195 826 656	270 606 742	253 830 355	340 316 729	340 316 729	387 488 748	381 267 191	386 487 083
42	Emprunts	98 382 332	111 558 662	148 854 619	149 607 360	149 607 360	220 545 909	310 316 864	354 848 348
43	Dons	97 444 325	159 048 080	104 975 736	190 709 369	190 709 369	166 942 839	70 950 327	31 638 735
44	II- CHARGES DE TRESORERIE	379 784 969	399 168 047	459 087 264	710 621 713	710 621 713	880 894 462	773 184 462	898 781 872
45	Amortissement dette intérieure	307 802 224	312 420 712	345 809 917	519 291 745	519 291 745	631 030 544	520 388 490	659 578 517
46	Amortissement dette extérieure	71 982 745	86 747 335	113 277 346	191 329 968	191 329 968	249 863 918	252 795 972	239 203 354
48	TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL	1 812 709 460	2 080 803 588	2 133 334 729	2 388 825 604	2 421 716 901	2 712 864 399	2 672 638 893	2 906 649 614
49	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	3 022 851	3 718 050	6 028 093	7 763 368	7 763 368	27 637 816	25 755 397	30 323 045
50	TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	1 815 732 311	2 084 521 638	2 139 362 822	2 396 588 972	2 429 480 269	2 740 502 215	2 698 394 290	2 936 972 659
51	Solde budgétaire dons compris	-381 561 804	-354 963 379	-338 143 039	-191 832 217	-223 218 383	-216 557 059	-232 627 235	-216 906 104
52	Epargne budgétaire	-15 320 313	-17 147 148	19 985 538	175 651 090	137 682 893	218 239 905	376 238 643	512 918 691
53	Solde de trésorerie	351 050 832	350 934 749	375 363 460	191 832 218	223 218 383	216 557 059	232 627 235	216 906 104
54	Solde global	-30 510 973	-4 028 630	37 220 421	0	0	0	0	0
55	Déficit en % du PIB	-7,5	-6,3	-5,5	-3	-3,2	-3	-2,8	-2,4
56	Pression fiscale	13,8	14,5	14,4	15,6	14,1	14,4	14,7	15,0
57	Masse salariale sur recettes fiscales	36,2	37,1	35,7	34,6	36,7	34,1	31,5	29,1
58	PIB	5 104 811 000	5 623 831 000	6 098 434 000	6 582 031 000	6 995 390 000	7 595 093 000	8 254 584 000	8 973 061 000

Annexe 2 : Quelques agrégats macroéconomiques

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PIB nominal (en milliards de FCFA)	5104,9	5623,8	6090,0	6582,0	7117,6	7673,0	8282,6
PIB réel par tête (FCFA)	555 696,8	565 140,8	571 454,1	578 452,2	586 680,8	595 842,9	605 853,5
Variation en %							
Taux de croissance du PIB réel	5,8	6,4	5,8	5,9	6,1	6,3	6,4
Consommation privée (ménages et sociétés)	10,5	9,4	8,4	7,9	8,3	6,7	6,5
Importations	25,2	5,8	6,1	7,3	5,7	6,1	5,4
Exportations	23,2	7,5	3,2	7,0	6,9	7,9	8,0
Formation brute de capital fixe (FBCF)	19,0	9,4	6,2	13,1	7,1	10,6	10,4
En % du PIB							
Solde de la balance des paiements	-0,3	-0,6	-0,5	-	-	-	-
Créances sur l'économie	32,6	30,9	30,2	-	-	-	-
Masse monétaire	51,1	49,5	49,6	-	-	-	-
Taux d'investissements brut (%)	21,4	21,3	20,9	21,8	21,6	22,2	22,7
Investissement privé	11,8	12,0	12,6	13,2	13,5	14,0	14,4
Investissement public	9,7	9,3	8,2	8,7	8,1	8,2	8,2

Annexe 3 : Liste des collectivités territoriales

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
Région des Savanes		
1	1	Commune de Cinkassé 1
2	2	Commune de Cinkassé 2
3	3	Commune de Tône 1
4	4	Commune de Tône 2
5	5	Commune de Tône 3
6	6	Commune de Tône 4
7	7	Commune de Kpendjal 1
8	8	Commune de Kpendjal 2
9	9	Commune de Kpendjal-Ouest 1
10	10	Commune de Kpendjal-Ouest 2
11	11	Commune de Oti 1
12	12	Commune de Oti 2
13	13	Commune de Oti-Sud 1
14	14	Commune de Oti-Sud 2
15	15	Commune de Tandjouaré 1
16	16	Commune de Tandjouaré 2
Région de la Kara		
17	1	Commune de Kéran 1
18	2	Commune de Kéran 2
19	3	Commune de Kéran 3
20	4	Commune de Bassar 1
21	5	Commune de Bassar 2
22	6	Commune de Bassar 3
23	7	Commune de Bassar 4
24	8	Commune de Dankpen 1
25	9	Commune de Dankpen 2
26	10	Commune de Dankpen 3
27	11	Commune de Kozah 1
28	12	Commune de Kozah 2
29	13	Commune de Kozah 3
30	14	Commune de Kozah 4
31	15	Commune de Binah 1
32	16	Commune de Binah 2
33	17	Commune de Doufelgou 1
34	18	Commune de Doufelgou 2
35	19	Commune de Doufelgou 3
36	20	Commune d'Assoli 1
37	21	Commune d'Assoli 2
38	22	Commune d'Assoli 3
Région Centrale		
39	1	Commune de Tchaoudjo 1
40	2	Commune de Tchaoudjo 2
41	3	Commune de Tchaoudjo 3
42	4	Commune de Tchaoudjo 4
43	5	Commune de Sotouboua 1
44	6	Commune de Sotouboua 2
45	7	Commune de Sotouboua 3
46	8	Commune de Tchamba 1
47	9	Commune de Tchamba 2
48	10	Commune de Tchamba 3

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
49	11	Commune de Mô 1
50	12	Commune de Mô 2
51	13	Commune de Blitta 1
52	14	Commune de Blitta 2
53	15	Commune de Blitta 3
Région des Plateaux		
54	1	Commune d'Anié 1
55	2	Commune d'Anié 2
56	3	Commune de l'Est-Mono 1
57	4	Commune de l'Est-Mono 2
58	5	Commune de l'Est-Mono 3
59	6	Commune de Moyen-Mono 1
60	7	Commune de Moyen-Mono 2
61	8	Commune d'Agou 1
62	9	Commune d'Agou 2
63	10	Commune de Danyi 1
64	11	Commune de Danyi 2
65	12	Commune d'Akébou 1
66	13	Commune d'Akébou 2
67	14	Commune de Kpélé 1
68	15	Commune de Kpélé 2
69	16	Commune de Kloto 1
70	17	Commune de Kloto 2
71	18	Commune de Kloto 3
72	19	Commune de l'Ogou 1
73	20	Commune de l'Ogou 2
74	21	Commune de l'Ogou 3
75	22	Commune de l'Ogou 4
76	23	Commune d'Amou 1
77	24	Commune d'Amou 2
78	25	Commune d'Amou 3
79	26	Commune de Wawa 1
80	27	Commune de Wawa 2
81	28	Commune de Wawa 3
82	29	Commune de Haho 1
83	30	Commune de Haho 2
84	31	Commune de Haho 3
85	32	Commune de Haho 4
Région Maritime et District du Grand Lomé		
86	1	Commune d'Avé 1
87	2	Commune d'Avé 2
88	3	Commune de Bas-Mono 1
89	4	Commune de Bas-Mono 2
90	5	Commune de Yoto 1
91	6	Commune de Yoto 2
92	7	Commune de Yoto 3
93	8	Commune de Vo 1
94	9	Commune de Vo 2
95	10	Commune de Vo 3
96	11	Commune de Vo 4
97	12	Commune des Lacs 1
98	13	Commune des Lacs 2
99	14	Commune des Lacs 3

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
100	15	Commune des Lacs 4
101	16	Commune de Zio 1
102	17	Commune de Zio 2
103	18	Commune de Zio 3
104	19	Commune de Zio 4
105	20	Commune d'Agoè-Nyivé 1
106	21	Commune d'Agoè-Nyivé 2
107	22	Commune d'Agoè-Nyivé 3
108	23	Commune d'Agoè-Nyivé 4
109	24	Commune d'Agoè-Nyivé 5
110	25	Commune d'Agoè-Nyivé 6
111	26	Commune de Golfe 1
112	27	Commune de Golfe 2
113	28	Commune de Golfe 3
114	29	Commune de Golfe 4
115	30	Commune de Golfe 5
116	31	Commune de Golfe 6
117	32	Commune de Golfe 7
118	33	District Autonome du Grand Lomé

Annexe 4 : Liste des établissements publics nationaux

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
1	HAUT COMMISSARIAT AUX RAPATRIES ET A L'ACTION HUMANITAIRE (HCRAH)
2	HAUTE AUTORITE DE PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES (HAPLUCIA)
3	HAUT COMMISSARIAT A LA RECONCILIATION ET AU RENFORCEMENT DE L'UNITE NATIONALE (HCRRUN)
4	ORGANISME NATIONAL CHARGE DE L'ACTION DE L'ETAT EN MER (ONAEM)
5	AUTORITE DE COORDINATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU GUICHET UNIQUE DE LA PLATEFORME INDUSTRIELLE INTEGREE D'ADETIKOPE
6	CHU-SYLVANUS OLYMPIO
7	CHU-CAMPUS
8	CHU-KARA
9	CHR- DAPAONG
10	CHR- SOKODE
11	CHR-ATAKPAME
12	CHR-TSEVIE
13	CHR-LOME COMMUNE
14	CHR TOMDE-KARA
15	CHP NOTSE
16	CHP TCHAMBA
17	CHP SOTOUBOUA
18	CHP-ANEHO
19	HP-ZEBE
20	CHP-KPALIME
21	HOPITAL-BE
22	CHP BASSAR
23	CHP PAGOUDA
24	CHP MANGO
25	CHP BADOU
26	CHP VOGAN
27	CHP TOHOUN
28	CENTRE NATIONAL D'APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE ET DE REEDUCATION (CNAO-R)
29	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE DE SOKODE (CRTS-SOKODE)
30	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)
31	PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST (PNLS/IST)
32	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE (INH)
33	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET DES SOINS AUX DREPANOCYTAIRES (CNRSD)

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
34	CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST (CNLS-IST)
35	AGENCE NATIONALE DE PROTECTION CIVILE (ANPC)
36	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES DE LOME (EPAM)
37	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)
38	INSTITUT TOGOLAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (ITRA)
39	INSTITUT DE CONSEIL ET D'APPUI TECHNIQUE (ICAT)
40	CENTRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES INTRAS AGRICOLES (CAGIA)
41	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DU TOGO (ANSAT)
42	OFFICE NATIONAL DES ABATTOIRS ET FRIGORIFIQUES (ONAF)
43	UNIVERSITE DE LOME (UL)
44	UNIVERSITE DE KARA (UK)
45	OFFICE DU BAC
46	ECOLE NATIONAL SUPERIERE (ENS-ATAKPAME)
47	CENTRE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT (CCL)
48	AGENCE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITE PUBLIQUE (ANASAP)
49	AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION (ANID)
50	CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONS DE JUSTICE (CFPJ)
51	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)
52	INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DE LA TECHNOLOGIE et CONSEIL NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ((INPIT/CNPI)
53	AGENCE NATIONALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ANGE)
54	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)
55	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES (INSEED)
56	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AGRICOLE (INFA DE TOVE)
57	AGENCE TOGO DIGITAL (ATD)
58	AGENCE NATIONALE DE LA CYBERSECURITE (ANCy)

Annexe 5 : Liste des entreprises publiques

N° D'ORDRE		ENTREPRISES PUBLIQUES
GENERAL	PARTICULIER	
SOCIETES D'ETAT		
1	1	SNPT
2	2	LONATO
3	3	PAL
4	4	CEET
5	5	SPT
6	6	TdE
7	7	SP-EAU
8	8	ODEF
9	9	EDITOGO
10	10	UTB
11	11	SOCIETE D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (S.I.N.) S.A.
12	12	SRT
13	13	COMPEL
14	14	HOTEL SAKAKAWA
15	15	HOTEL KARA
16	16	LABORATOIRE NATIONAL DES BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)
17	17	ROC HOTEL
18	18	TOGO INVEST
19	19	HOTEL DAPAONG
20	20	SOCIETE TOGOLAISE DE MANGANESE
21	21	HOTEL ABUTA
22	22	NOUVEL HOTEL CENTRAL
23	23	GRAND HOTEL DU 30 AOÛT
24	24	HOTEL BASSAR
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE		
25	1	CYBER DEFENSE AFRICA (CDA)
26	2	NOUVELLE SOCIETE DE PRODUCTION DES HUILES ALIMENTAIRES ET DU TOURTEAU (NOSOPHAT)
27	3	USINE D'ANANAS D'ADETIKOPE
28	4	SOTRAL
29	5	STSL
30	6	T-OIL COMPANY
31	7	SALT